EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **30 septembre 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **trente septembre deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 septembre 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Odile SAUGUES à Serge GODARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA à Pascal GENET, Anne COURTILLÉ à Christiane JALICON, Jacques LANOIR à Cyril CINEUX**
Excusé(e)s :	**Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Danielle AUROI donne pouvoir à Martine REMBERT-MANTELET et quitte la séance à partir de la question n°2
A partir de la question n° 5, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint
Alain LAFFONT donne pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE et quitte la séance à partir de la question n° 5
Bernard DANTAL quitte la séance à partir de la question n°14.

Rapport N° 4

RAPPORT ANNUEL EAU ET ASSAINISSEMENT 2010

Rapporteur : Monsieur Djamel IBRAHIM-OUALI

La Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement a rendu obligatoire la présentation au Conseil Municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement destiné notamment à l'information des usagers, et ceci quel que soit le mode de gestion.

Ces dispositions intégrées dans le Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2224-5), ont été précisées par le décret n° 95-635 en date du 6 mai 1995.

Les communes, ayant transféré en tout ou partie leurs compétences à un établissement public de coopération intercommunale, doivent présenter également au Conseil Municipal le rapport établi par cet organisme.

Le rapport annuel est mis à la disposition du public à la mairie et à la mairie annexe, dans les quinze jours suivant son adoption par le Conseil Municipal.

Parallèlement, un exemplaire est adressé au Préfet pour information.

Toujours dans l'esprit de transparence souhaité par la loi de 1995, le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 modernise ces rapports afin d'améliorer l'accès à l'information des usagers et faire progresser la qualité des services d'eau et d'assainissement.

Ainsi, à partir de l'exercice 2008, les indicateurs de performance ont été définis, et les caractéristiques à renseigner ont complètement été revues.

Le rapport qui vous a été remis, concernant l'exercice 2010, comporte les indications techniques et financières pour les compétences exercées par la Ville en régie directe, à savoir la production et la distribution d'eau potable ainsi que la collecte et le transport des eaux usées. Il est complété par le rapport établi par Clermont Communauté au sujet du traitement des eaux usées.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ce nouveau rapport.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 11 octobre 2011

Pour le Maire et par délégation
l'Adjoint,

Djamel IBRAHIM-OUALI

VILLE DE
CLERMONT
FERRAND

Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement



Exercice 2010

Introduction

En vertu de la loi du 2 février 1995, dite loi Barnier, et du décret n° 96-635 du 6 mai 1995, le maire est tenu de présenter au Conseil Municipal, depuis l'exercice 1995, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, quelque soit le mode de gestion de ces services (régie ou service délégué).

Par ailleurs, ce rapport doit être mis à disposition du public, dans les 15 jours suivant la présentation au Conseil Municipal (communes de plus de 3 500 habitants).

Toujours dans l'esprit de transparence souhaité par la loi de 1995, le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 modernise ces rapports afin d'améliorer l'accès des usagers à l'information et faire progresser la qualité des services d'eau et d'assainissement.

Ainsi, depuis l'exercice 2008, des indicateurs de performances ont été définis, et les caractéristiques à renseigner ont complètement été revues.

Cette nouvelle obligation a été prise en compte dès le rapport 2008. Certains indicateurs étaient déjà présentés pour les exercices antérieurs à 2008, mais avec des modes de calculs différents de ceux aujourd'hui réglementaires. C'est pourquoi pour un certain nombre de ces indicateurs, les comparaisons ne portent que sur les trois dernières années. C'est seulement dans les prochaines années, en utilisant les mêmes méthodes de calcul et en fiabilisant les données, que les comparaisons et analyses seront plus pertinentes.

.

Sommaire

I. Présentation générale des services d'eau et d'assainissement 1
Les compétences des services 2
Les agents 3
Les locaux 3
Le prix de l'eau et son évolution 3

II. Le service public de l'eau potable 4
Les caractéristiques techniques 5
Le territoire et la population desservie 5
Les ressources 5
La localisation des points de prélèvement et nature des ressources utilisées 5
Les captages de la chaîne des Puys 5
Les eaux du Val d'Allier 5
Les volumes achetés 6
Les volumes produits (en m^3) 6
La surveillance des ressources (quantité) 7
Les volumes distribués (en m^3) 7
Le réseau 9
Le nombre de compteurs 11
La radio-relève 11
Le programme de renouvellement des compteurs 11
Les indicateurs de performance 13
La qualité des eaux distribuées 13
La surveillance de la qualité 13
Les données relatives à la qualité de l'eau 14
Autres analyses 15
La connaissance du réseau et la gestion patrimoniale 15
Le rendement du réseau 15
L'indice linéaire des volumes non comptés 16
L'indice linéaire des pertes de réseau 16
Le taux moyen de renouvellement des réseaux 17
La protection de la ressource 17
Les interruptions de service non programmées 18
Les délais d'ouverture des branchements 18
La durée d'extinction de la dette 18
Le taux d'impayés 19
La gestion des réclamations 19
Le financement des investissements 19
Les travaux engagés pendant l'exercice 2010 19
Les travaux de suppression de branchements en plomb 20
La dette 21
Les projets et les travaux 22
Les actions de solidarité et de coopération décentralisée 23
L'abandon de créances 23
La coopération décentralisée 23

... / ...

III. Le service public de l'assainissement 24
Le service public de l'assainissement collectif 25
Les caractéristiques techniques 25
Le territoire desservi 25
Le nombre d'habitants desservis et d'abonnés 25
Les usagers non domestiques 25
L'évaluation des charges 26
Les réseaux de collecte 26
Les indicateurs de performance 28
La connaissance des réseaux et la gestion patrimoniale 28
La conformité de la collecte des effluents, des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration 29
Le taux de boues évacuées de façon conforme 29
La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de la police de l'eau 29
L'indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux 29
Le taux de débordement des effluents chez les usagers 29
Le nombre de points de réseau avec interventions fréquentes 29
Le taux moyen de renouvellement des réseaux 30
La durée d'extinction de la dette 30
Le taux d'impayés 30
La gestion des réclamations 30
Le financement des investissements 31
Les travaux engagés pendant l'exercice 2010 31
La dette 31
Les projets et les travaux 32
Les actions de solidarité et de coopération décentralisée 33
L'abandon de créances 33
La coopération décentralisée 33
Le service public de l'assainissement non collectif 33
Les caractéristiques techniques 33
La tarification du service et les recettes du service 34

IV. La tarification et les recettes des services d'eau et d'assainissement 35
Les modalités de tarifications 36
Le type de tarification 36
Les catégories de tarifs 36
Les modalités d'évolution et de révision 36
Les autres prestations 37
La facture d'eau 37
Les éléments relatifs au prix du mètre cube d'eau 37
La facture d'eau et son évolution 2010/2011 38
Les recettes des services 41

V. Annexes
Annexe 1
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement communautaire - Année 2010
Annexe 2
Contenu des analyses types
Annexe 3
Fiche d'information « Normes réglementaires de la qualité de l'eau potable »
Annexe 4
Fiches d'information du public « Quelle eau buvez-vous ? » - Agence Régionale de Santé Auvergne
Annexe 5
Tarifs eau et assainissement 2011
Annexe 6
Dépenses d'exploitation prévisionnelles eau et assainissement 2011
Annexe 7
Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
Annexe 8
Exemple de facture semestrielle 2011 pour un abonné domestique

I. Présentation générale des services d'eau et d'assainissement

Les compétences des services

La Ville de CLERMONT-FERRAND gère en régie directe dotée de l'autonomie financière la production et la distribution d'eau potable, ainsi que la collecte et le transport des eaux usées.

Il s'agit entre autres missions de :

- Capter, traiter, contrôler et stocker l'eau,
- Distribuer l'eau potable,
- Gérer l'évacuation des eaux usées,
- Contrôler en permanence le fonctionnement des automatismes et des réseaux grâce à des installations de supervision,
- Entretenir les réseaux et les diverses structures,
- Intervenir sur tous les incidents 24 heures sur 24,
- Initier, concevoir et suivre les chantiers de travaux neufs,
- Relever les compteurs d'eau et gérer les relations avec près de 22 000 abonnés…

Le traitement des eaux usées est effectué par la station intercommunale d'épuration appartenant à Clermont Communauté.

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2005, **la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Communauté ont souhaité mutualiser leurs moyens pour assurer la part de compétence assainissement exercée par l'agglomération**. Une convention de mise à disposition de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement a été passée entre les deux collectivités en application de la loi du 13 août 2004. Le service ainsi mutualisé, lorsqu'il travaille pour Clermont Communauté, a pris le nom de service d'Assainissement de Compétence Communautaire (ACC) et est rattaché à la Direction des Services Opérationnels.

Il est chargé notamment de :

- La mise en œuvre du volet assainissement eaux usées et la participation à la mise en œuvre du volet assainissement pluvial du schéma directeur d'assainissement de l'agglomération,
- La réalisation d'études générales ou particulières,
- Le contrôle de l'exploitation de la station d'épuration et des ouvrages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales,
- L'exploitation et le développement du réseau de mesure communautaire sur les réseaux assainissement et les ruisseaux,
- L'établissement des documents destinés à l'Agence de l'Eau ou au Service de Police des Eaux,
- La mise en place d'un suivi qualitatif des ruisseaux de l'agglomération (prélèvements et analyses),
- La conduite d'opérations relatives à l'assainissement ou à l'aménagement hydraulique, réalisées avec des maîtres d'œuvre externes,
- La maîtrise d'œuvre interne des travaux d'assainissement ou hydrauliques courants,
- La participation à des opérations de communication et d'animation pédagogique (organisation des visites de station d'épuration),
- La participation à l'élaboration du Système d'Information Géographique (SIG),
- Les prévisions et le suivi budgétaire…

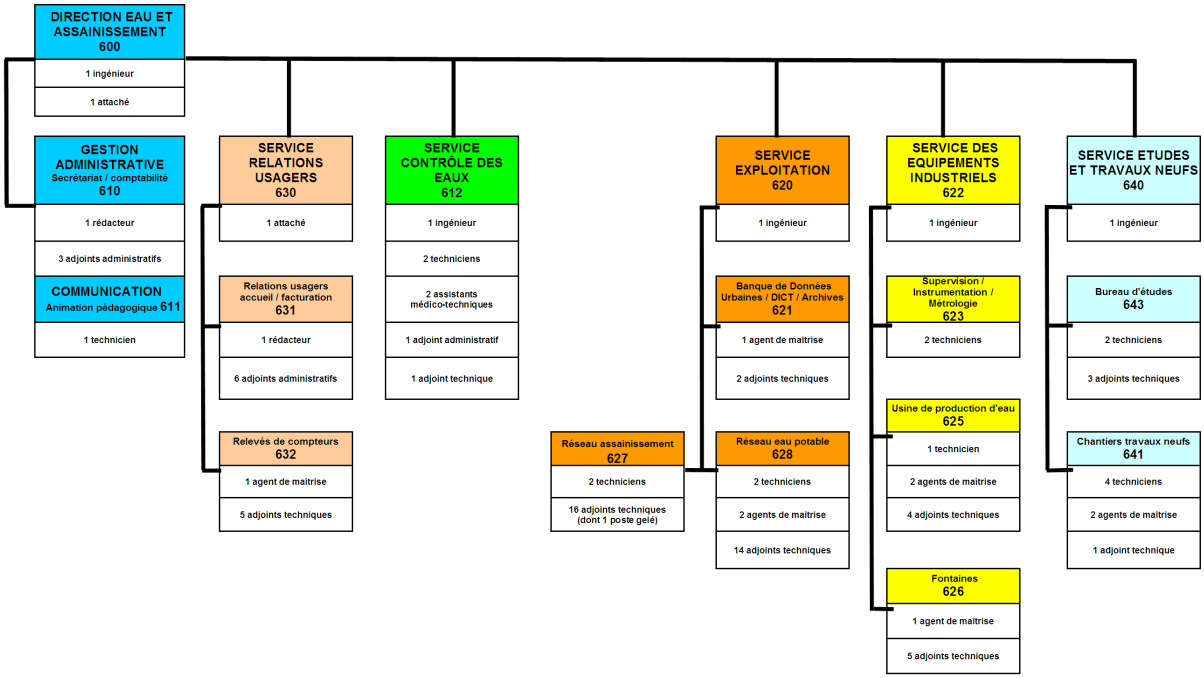
Pour compenser financièrement cette mise à disposition, Clermont Communauté verse annuellement une somme à la Ville de Clermont-Ferrand. Pour 2010, elle s'est élevée à 215 000 €.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement communautaire est intégré en annexe 1 du présent document, pour être porté à la connaissance du Conseil Municipal et des usagers clermontois. Il traite en particulier des performances de la station d'épuration en 2010 et de son exploitation par VEOLIA Eau, titulaire du contrat d'exploitation suite à une nouvelle mise en concurrence effectuée en 2009. Ce rapport comporte également, dans sa partie financière, la répartition des coûts d'épuration entre les communes bénéficiaires du service.

Les agents

La Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA) comprenait, au 31 décembre 2010, **96 agents**. L'organigramme est présenté ci-dessous :

ORGANIGRAMME - postes et cadres d'emplois : janvier 2011 (96 agents)



Les locaux

La Direction de l'Eau et de l'Assainissement est installée sur **un site principal, 58 boulevard Berthelot**, qui regroupe la plupart des fonctions techniques, administratives et relations usagers, afin d'apporter le meilleur service possible à l'usager. Le bâtiment est facilement identifiable (face à l'Hôtel des Impôts) et bien signalé. Il est à la fois desservi par le bus à proximité et doté d'un parking à la disposition des visiteurs.

L'accueil du public est assuré du lundi au vendredi, de 8h15 à 17h45 sans interruption. En dehors de ces heures et en cas de besoin, les agents de permanence interviennent 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Quelle que soit la nature des demandes, elles peuvent être satisfaites sur ce site unique : branchements, abonnements, renseignements divers sur la desserte des terrains, travaux en cours ou prévus, dépôt d'échantillons d'eau pour analyse… La présence d'un guichet « accueil » facilite les démarches des usagers.

Un certain nombre d'agents de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement est basé sur deux autres sites : **le laboratoire**, 10 rue Louis Rosier à La Pardieu, pour les 7 agents du service Contrôle des eaux, et **l'usine élévatoire**, sur la commune de Cournon d'Auvergne, pour 7 agents chargés de la production d'eau.

Le prix de l'eau et son évolution

Ces éléments sont présentés dans une partie commune aux services d'eau et d'assainissement, à partir de la page 35.

II. Le service public de l'eau potable

Les caractéristiques techniques

Le territoire et la population desservie

Le service de l'eau de la Ville de Clermont-Ferrand alimente essentiellement ses 143 000 habitants, ainsi qu'une partie des communes de Mezel et Cournon d'Auvergne.

Au total, le service compte **21 919 abonnés** en 2010.

On distingue :

- les **abonnés dits « domestiques »** utilisant l'eau pour des besoins domestiques (immeubles, maisons individuelles…),
- les **abonnés dits « gros consommateurs »** utilisant l'eau pour des activités à caractère industriel ou commercial.

Les ressources

La localisation des points de prélèvement et nature des ressources utilisées

Les captages de la chaîne des Puys

Deux sources - **les Grottes et Marpon** - sont situées sur la commune de Royat. Trois autres - **les Combes, Kuhn et Fontanas** - proviennent de la commune d'Orcines.

L'exploitation de la sources des Grottes a été abandonnée en janvier 2006 suite à une pollution par des hydrocarbures. Cette source étant par ailleurs non protégeable, son exploitation ne sera pas reprise.

Le puits situé au lieu-dit **La Vacherie** (commune d'Orcines) n'est utilisé qu'en cas de sécheresse.

Ces captages alimentent d'une part le **réservoir des Roches** (26 700 m^3), situé sur la commune de Chamalières, desservant le centre-ville, et d'autre part le **réservoir de Champradet** (6 000 m^3), sur la commune de Durtol, desservant le nord-ouest de la ville.

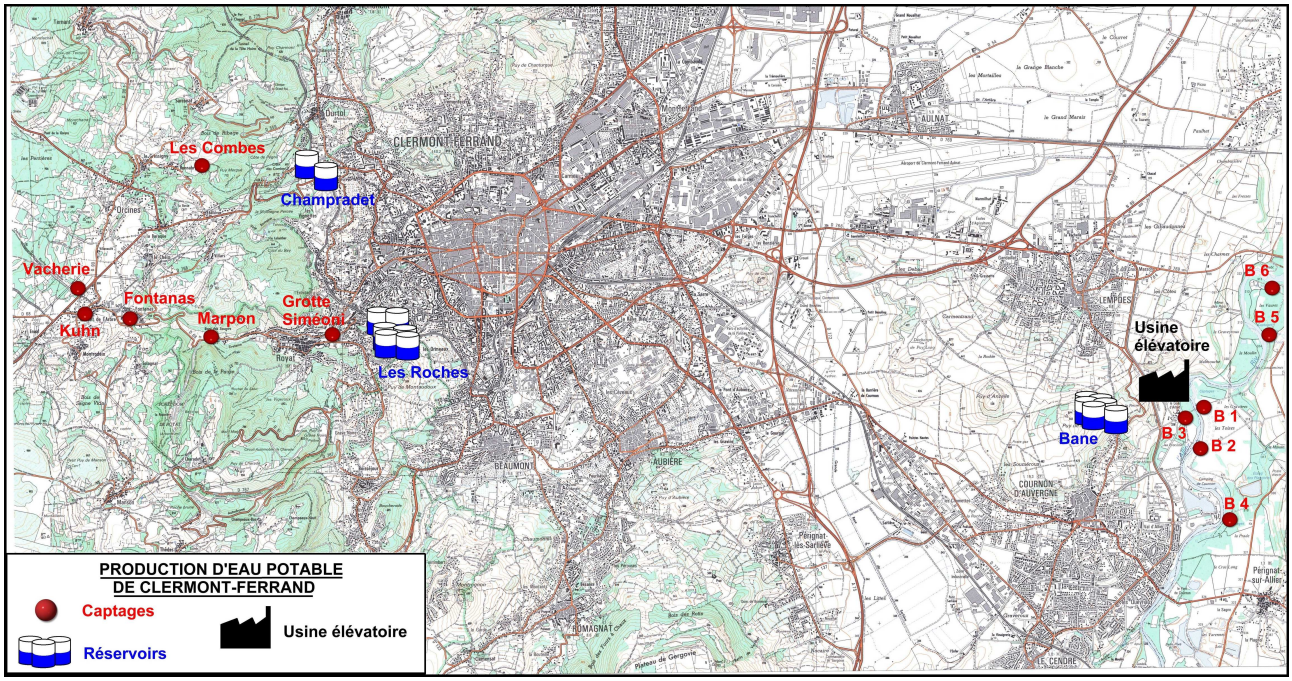
Afin de pallier aux difficultés pour assurer la protection de certaines sources de la vallée de Tiretaine vulnérables aux pollutions, le service procède à la **recherche de ressources de substitution**. En 2007 / 2008, des investigations ont été menées sur le secteur d'Orcines. Les essais n'étant pas concluants pour les débits envisagés, de nouvelles recherches ont été engagées dans le maar d'Enval, où existent déjà des forages alimentant la commune d'Orcines. Après une consultation en 2009 de bureaux d'études spécialisés en hydrogéologie, à l'issue de laquelle le CETE/LRPC a été retenu, il a été décidé de procéder à un sondage profond pour avoir une meilleure connaissance de la géologie de la zone. Celui-ci a été réalisé du 12 octobre au 5 novembre 2010, jusqu'à une profondeur de 200 m. Le socle n'a pas été atteint, mais une épaisseur d'eau conséquente a été détectée. Des prélèvements ont été réalisés afin de déterminer les qualités de cette ressource et évaluer la capacité de renouvellement de cette réserve. En fonction des résultats de ces analyses, qui s'avèrent a priori plutôt favorables, un forage en gros diamètre avec pompage d'essai de longue durée est envisagé.

Les eaux du Val d'Allier

L'**usine élévatoire**, construite sur la commune de Cournon, permet de pomper l'eau directement dans la **nappe alluviale de l'Allier** et de l'élever jusqu'au réservoir de Bâne (40 000 m^3). Les installations de pompage comportent 71 puits filtrants situés sur les communes de Cournon, Mezel et Dallet. Le remplissage s'effectue essentiellement de nuit pendant la période tarifaire EDF plus favorable.

Afin de faire face à des pollutions accidentelles ou à une dégradation permanente de la qualité de l'eau de la nappe alluviale, une **étude approfondie** a été menée entre fin 2008 et fin 2010, avec l'aide du Cabinet Merlin. Il s'agissait d'analyser les paramètres à traiter et de proposer les filières adaptées. Cette étude tend à orienter la Ville vers la construction d'une unité de traitement permettant aussi bien de régler des difficultés chroniques (équilibre calco-carbonique, fer, manganèse, amélioration des systèmes de désinfection...), que des problèmes occasionnels (pollution suite à d'éventuels déversements accidentels dans

l'Allier, augmentation des concentrations de pesticides, inondations...), et ainsi délivrer en permanence une eau de qualité.



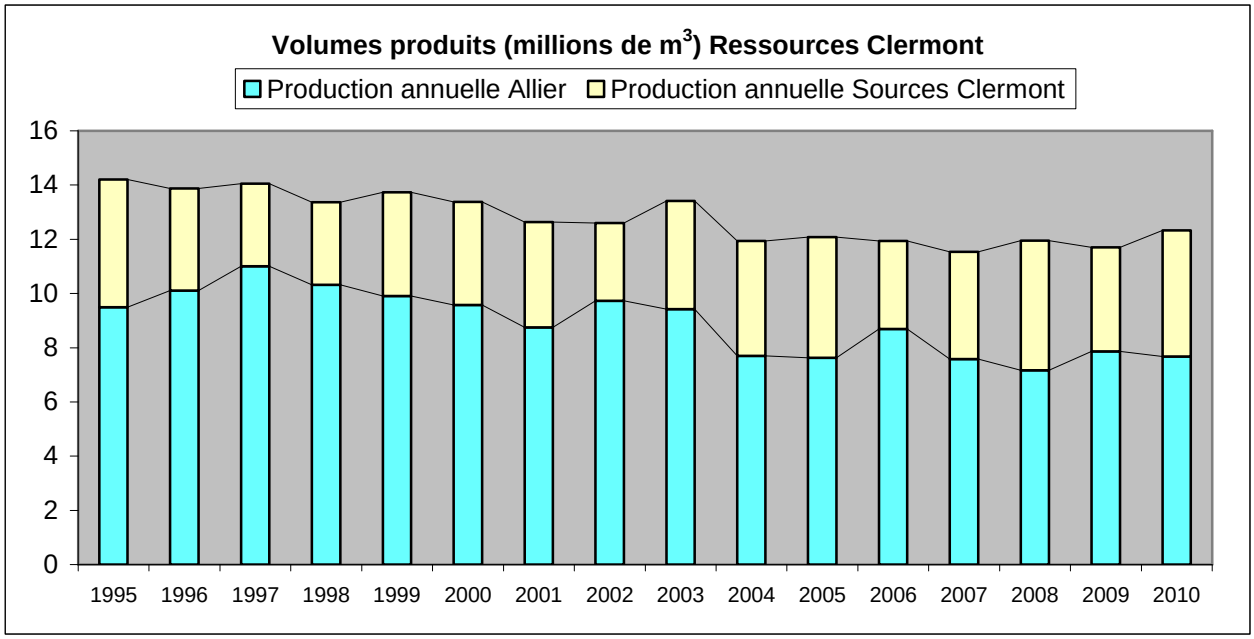
Les volumes achetés

De manière à diversifier les sources de production, **Clermont-Ferrand achète également de l'eau à Chamalières**, à hauteur de 1 216 181 m^3 pour 2010, soit un peu plus de 10 % du volume total mis en distribution. Une partie de cette eau alimente le réservoir des Roches, une autre partie dessert directement le quartier de Haut-Vallières.

Les volumes produits (en m^3)

Le volume total produit en 2010 s'est élevé à 12 327 963 m^3 (ressources propres, hors achats en gros). Environ 1/3 de ce volume provient des sources et 2/3 de la nappe alluviale de l'Allier. Ces chiffres sont ceux mesurés ou calculés à la ressource même et sont donnés à titre indicatif.

	2008	2009	2010
PRODUCTION			
Sources appartenant à la Ville de Clermont-Ferrand			
▪ Grottes	0	0	0
▪ Marpon	895 110	576 027	772 595
▪ Combes	1 068 541	745 616	743 185
▪ Kuhn	782 266	400 637	339 379
▪ Fontanas Clermont	2 031 400	2 121 455	2 796 065
▪ Vacherie	0	0	0
TOTAL SOURCES CLERMONT-FERRAND	4 777 317	3 843 735	4 651 224
CHAMP CAPTANT DU VAL D'ALLIER	7 167 673	7 863 906	7 676 739
TOTAL PRODUCTION CLERMONT-FERRAND	11 944 990	11 707 641	12 327 963



La surveillance des ressources (quantité)

Les ressources font l'objet d'une **surveillance régulière** grâce à la mesure des débits produits et prélevés.

Les prélèvements d'eau sur le champ captant du Val d'Allier font l'objet d'un arrêté préfectoral (arrêté du 22 mai 2001, modifiant l'arrêté du 21 mars 2001). Le niveau d'étiage de cette ressource, soutenu par le barrage de Naussac, est de 1 000 litres / seconde. Le prélèvement autorisé est de 770 l/s.

Les sources de la chaîne des Puys fournissent une production entre 90 l/s et 200 l/s, le volume autorisé est de 200 l/s.

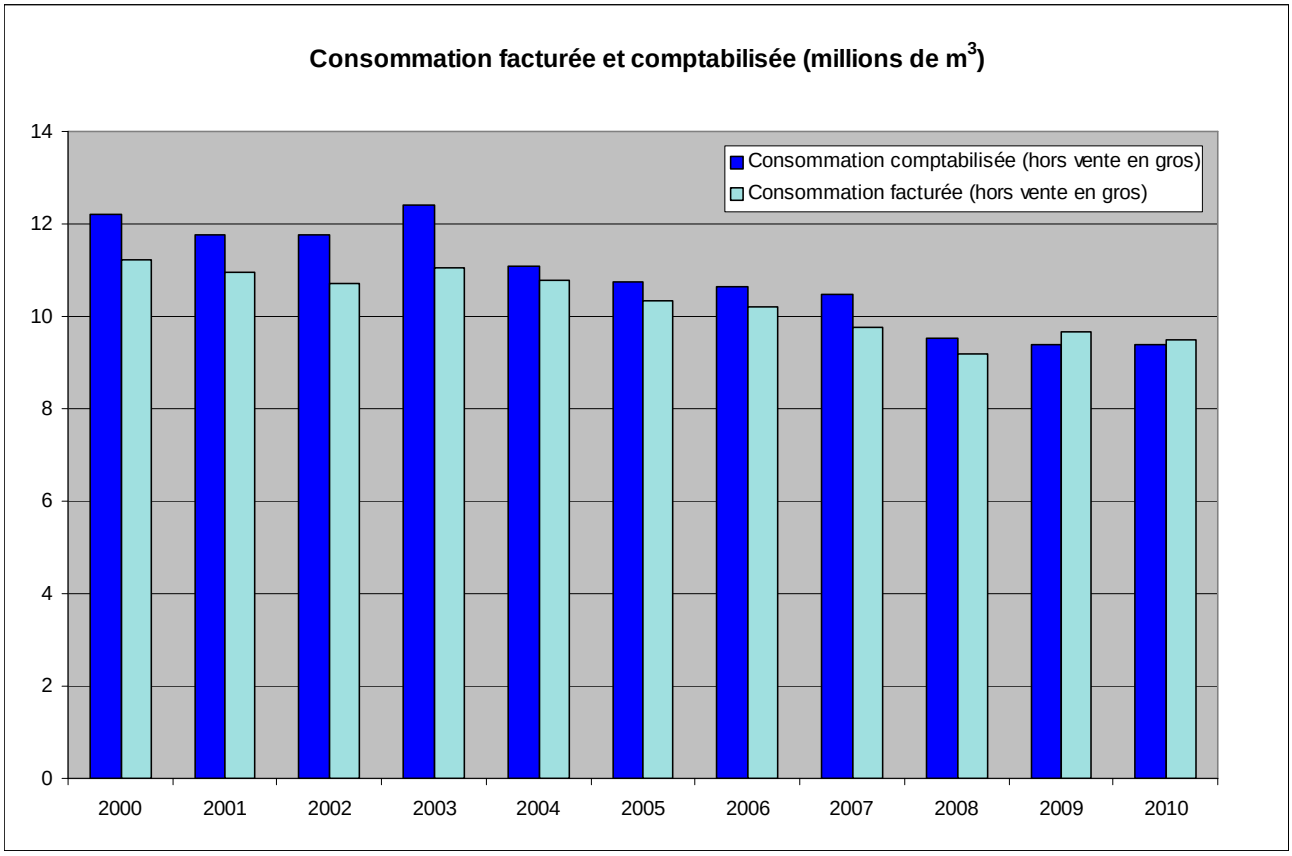
En cas d'incident majeur sur la chaîne des Puys, la Ville peut capter au maximum au niveau du Val d'Allier 860 l/s, correspondant à ses besoins.

2010	Volume autorisé	Volume minimal	Volume maximal	Volume moyen	Production annuelle
Usine Val d'Allier	770 l/s	4 255 m^3/j (soit 49 l/s)	38 258 m^3/j (soit 443 l/s)	21 032 m^3/j (soit 243 l/s)	7 676 739 m^3
Sources (Clermont-Ferrand + achats Chamalières)	200 l/s	121 l/s	180 l/s	145 l/s	5 867 405 m^3

Les volumes distribués (en m^3)

	2008	2009	2010
CONSOMMATION			
VOLUMES FACTURÉS (hors ventes en gros)	**9 177 399**	**9 659 368**	**9 485 311**
▪ Domestique	*7 689 222*	*7 818 202*	*7 759 067*
▪ Gros consommateurs industriels	*1 488 177*	*1 841 166*	*1 726 244*
VOLUMES COMPTABILISÉS (hors ventes en gros)	**9 510 337**	**9 404 978**	**9 392 777**
VOLUMES NON COMPTABILISÉS ESTIMÉS	**79 730**	**300 000**	**300 000**
VENTES EN GROS	521 802	498 657	492 460
▪ Cournon	*503 081*	*477 851*	*478 039*
▪ Mezel	*18 721*	*20 806*	*14 421*

	2008	2009	2010
MISE EN DISTRIBUTION	**11 919 080**	**11 968 184**	**11 252 726**
▪ Réseau Allier	*8 160 848*	*7 769 074*	*7 210 147*
▪ Réseau Roches	*3 074 925*	*3 519 271*	*3 355 093*
▪ Réseau Champradet	*650 855*	*647 665*	*650 440*
▪ Haut - Vallières (mise en distribution directement depuis le réseau de Chamalières)	*32 452*	*32 174*	*37 046*



Le volume total facturé (hors vente en gros) sur 12 mois en 2010 atteint 9 485 311 m^3 comparativement à 2009 où celui-ci était de 9 659 368 m^3 pour la même période. A ces chiffres s'ajoute l'eau fournie aux communes de Counon et Mezel, soit 492 460 m^3 en 2010. Il convient de noter que ces chiffres sont des volumes facturés sur l'année civile, et peuvent être, pour diverses raisons (délais de facturation…) en décalage avec la consommation comptabilisée.

La consommation comptabilisée par l'ensemble des compteurs existants (abonnés, fontaines avec compteurs… hors vente en gros) a été de 9 392 777 en 2010. Il a également été estimé à 300 000 m^3 le volume d'eau non comptabilisé utilisé pour des usages autorisés (lavage des rues, équipements sans compteurs, besoins de service…). Ces deux données sont prises en compte dans le calcul du rendement page 15.

On note **une baisse de consommation qui se confirme d'année en année** et n'est pas due uniquement aux conditions climatiques défavorables. Cette tendance n'est pas propre à Clermont-Ferrand. Plusieurs hypothèses peuvent l'expliquer : prise de conscience des consommateurs, amélioration des équipements électroménagers et des process industriels…Cette tendance semble cependant se stabiliser.

Le total « mise en distribution » indique, après calcul, le volume réellement introduit dans les réseaux de distribution. Il est également pris en compte dans le calcul du rendement page 15.

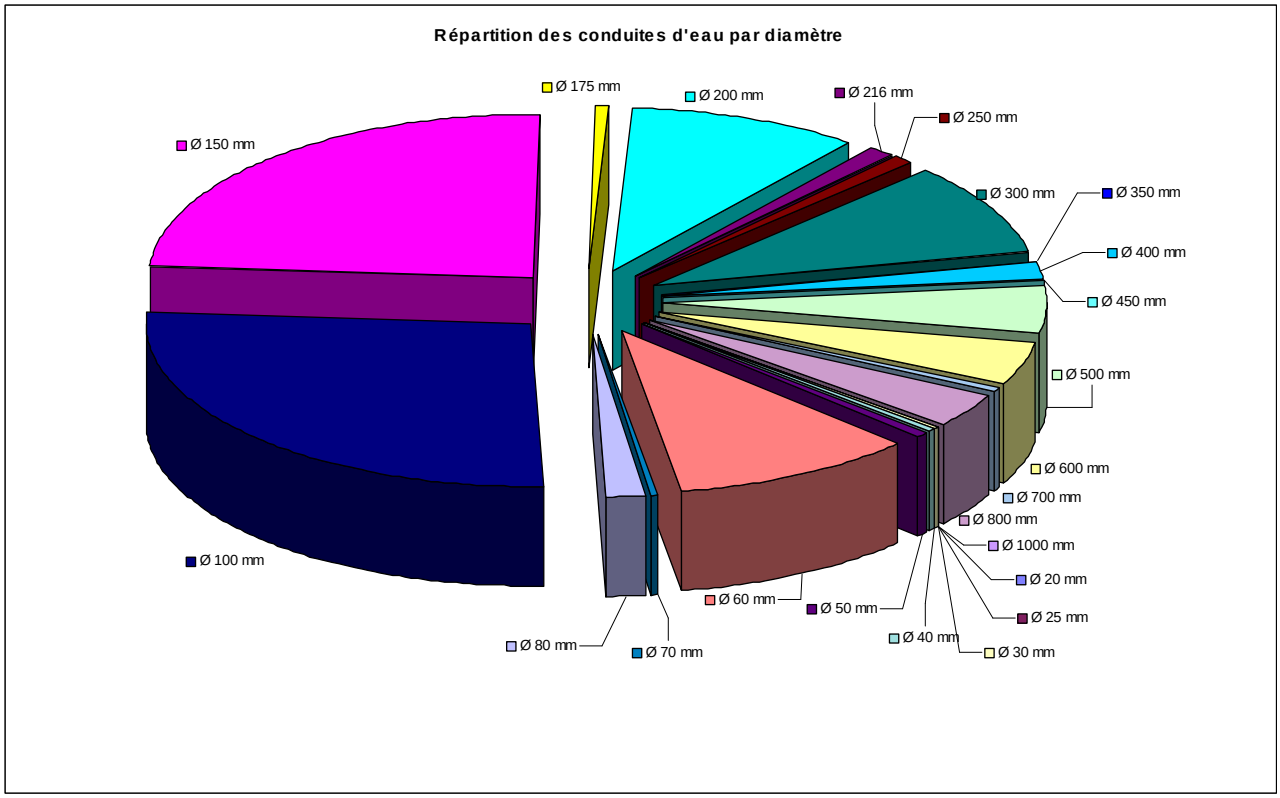
Le réseau

Le réseau d'eau potable compte, au 31 décembre 2010, **498 kilomètres linéaires de conduites** hors branchements.

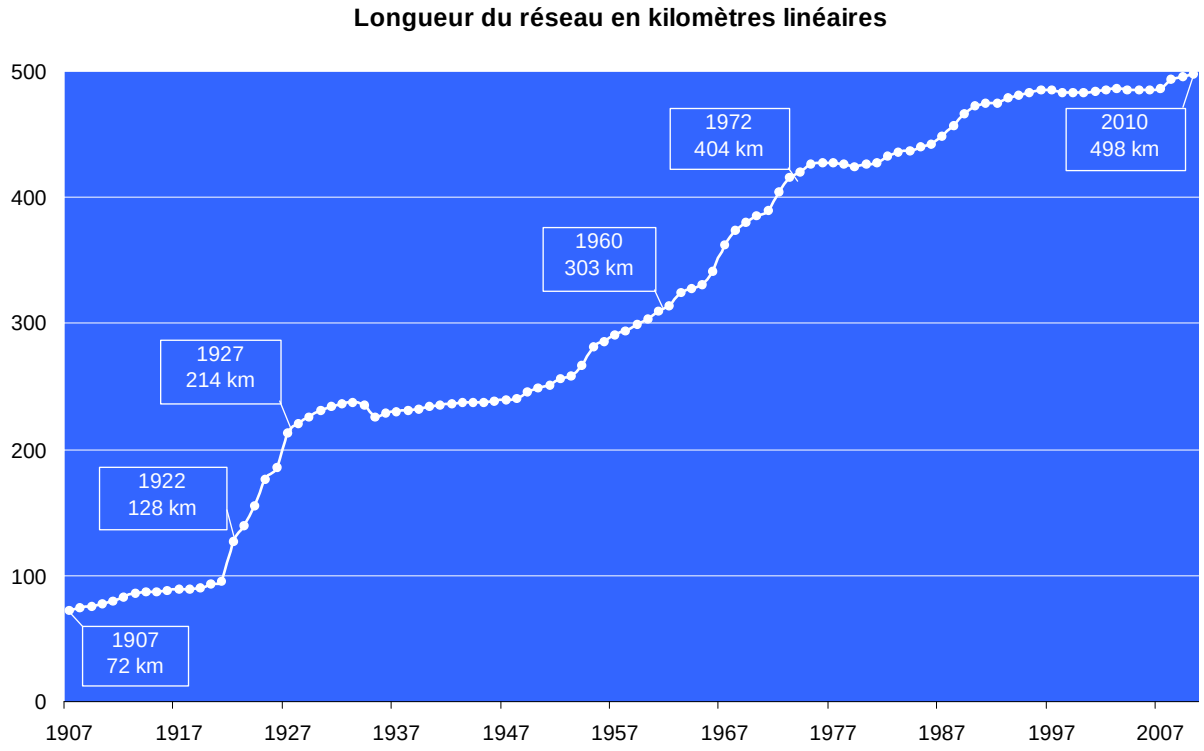
Les principaux travaux réalisés en 2010 sont présentés ci-dessous. 5,2 kilomètres de conduites ont été posés (extension ou rénovation du réseau existant).

Travaux eau 2010	
Libellé Programme / Opération	Nature des Travaux
Impasse Clos de Chanturgue	Renouvellement du réseau Ø60
Rue de Nohanent /Gravouses	Renouvellement du réseau Ø100-200-300
Rue Jean de Boissière	Renouvellement du réseau Ø40-60
Rue d'Aline	Renouvellement du réseau Ø100
Rue du Puits Martel	Renouvellement du réseau Ø38-50
Rue Léon Bourgeois	Renouvellement du réseau Ø60-100
ZAC de Tremonteix - Rue J.Monnet	Renouvellement du réseau Ø200
Rue de Tremonteix	Renouvellement du réseau Ø100-300
Rue des Chanelles (de Fallières à Tremonteix)	Renouvellement du réseau Ø100-300
Rue Thomas	Renouvellement du réseau Ø100
Rue Bardoux	Branchements
Rue Mallet	Renouvellement du réseau Ø100
Av. de la Libération	Renouvellement du réseau Ø100
Av. Edouard Michelin	Renouvellement du réseau Ø150-500
Rue de Neyrat	Renouvellement du réseau Ø150
Rue Pablo Picasso	Renouvellement du réseau Ø100
Impasses Piguet et Creux Rouge	Renouvellement du réseau Ø60
Impasses Chanet, Sully et Humbert	Renouvellement du réseau Ø60
Rue des Troênes	Renouvellement du réseau Ø60
Rue du Printemps	Renouvellement du réseau Ø60
Rue de Serbie	Renouvellement du réseau Ø60-100-150
Rue Chateaubriand	Renouvellement du réseau Ø60-200
Allée du Terroir	Renouvellement du réseau Ø60-200
Rue Marinette Menut	Renouvellement du réseau Ø100

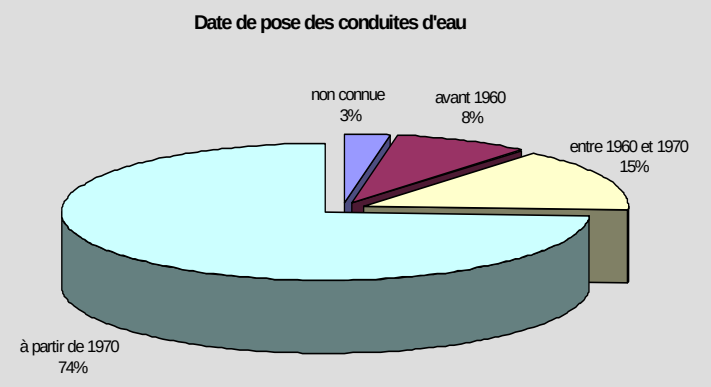
La répartition des conduites par diamètre est représentée par le graphique ci-dessous. Les diamètres 100 et 150 mm totalisent 50 % du réseau.



Le graphique ci-dessous présente l'évolution globale du linéaire de conduites d'eau à Clermont-Ferrand sur plus de 100 ans.



ZOOM : L'âge des conduites



L'âge des conduites constitue un indicateur intéressant de la connaissance du réseau d'eau.
Le graphique ci-dessus répartit le kilométrage de conduites existantes en 4 catégories :

- *conduites dont la date de pose n'est pas connue (trop ancienne ou non renseignée dans la base de données) ;*
- *conduites en fonte grise posées avant 1950 (de plus de 60 ans) ;*
- *conduites posées entre les années 1950 et 1970, date jusqu'à laquelle la plupart des conduites étaient en fonte grise (matériau cassant pouvant amener à des casses de conduites) ;*
- *conduites posées après les années 1970, date à partir de laquelle la fonte ductile a été employée en remplacement de la fonte grise cassante.*

Le renouvellement du réseau d'eau potable permet son maintien en bon état. L'âge des conduites est un critère - parmi de nombreux autres - qui permet d'orienter les choix en matière de travaux de renouvellement à effectuer.

Le nombre de compteurs

Chaque immeuble ou maison particulière est raccordée au réseau par l'intermédiaire d'un branchement équipé d'un compteur. En 2010, on dénombre **21 919 branchements avec compteurs**.

La radio-relève

Depuis 2006, certains compteurs existants, ainsi que tous les compteurs neufs, sont équipés d'un module radio afin de permettre leur relève depuis le domaine public sans accès direct au compteur.

Outre l'ensemble des branchements neufs, l'objectif est d'équiper en priorité les quartiers dans lesquels les compteurs sont difficiles d'accès (plateau central, Montferrand).

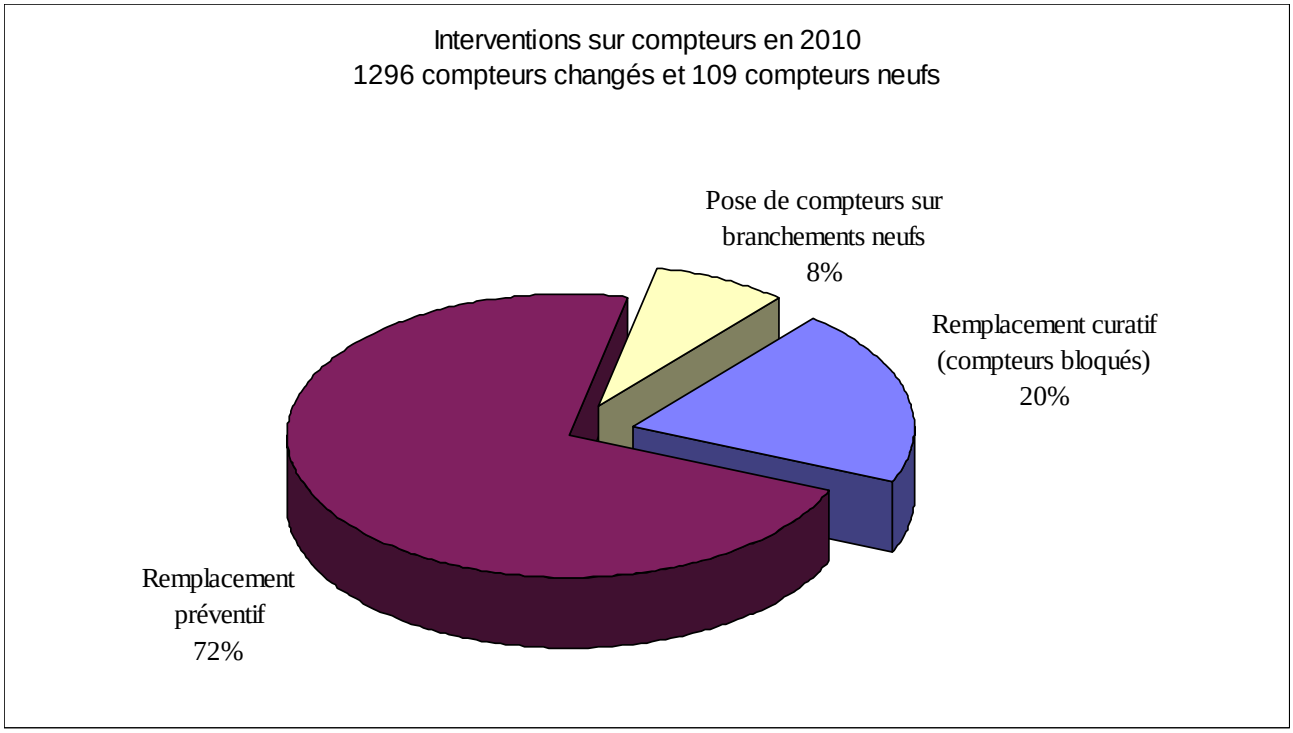
Fin 2010, on dénombre un total de **7 173 compteurs radio**, soit près d'un compteur sur trois.

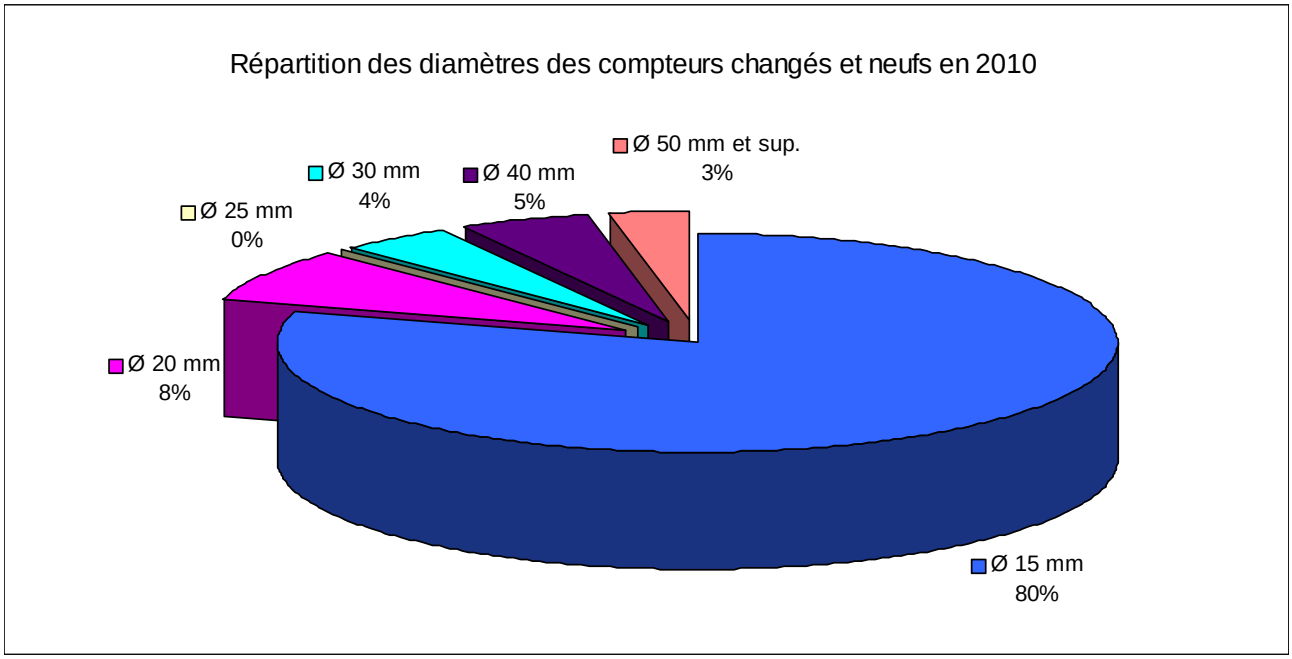
Le programme de renouvellement des compteurs

L'arrêté du 6 mars 2007 relatif au contrôle des compteurs d'eau froide en service instaure un contrôle initial avant 15 ans puis un contrôle périodique tous les 7 ans. Pour des raisons pratiques et économiques, le service a renforcé son programme de renouvellement des compteurs en optant pour le **remplacement des compteurs âgés de plus de 15 ans**.

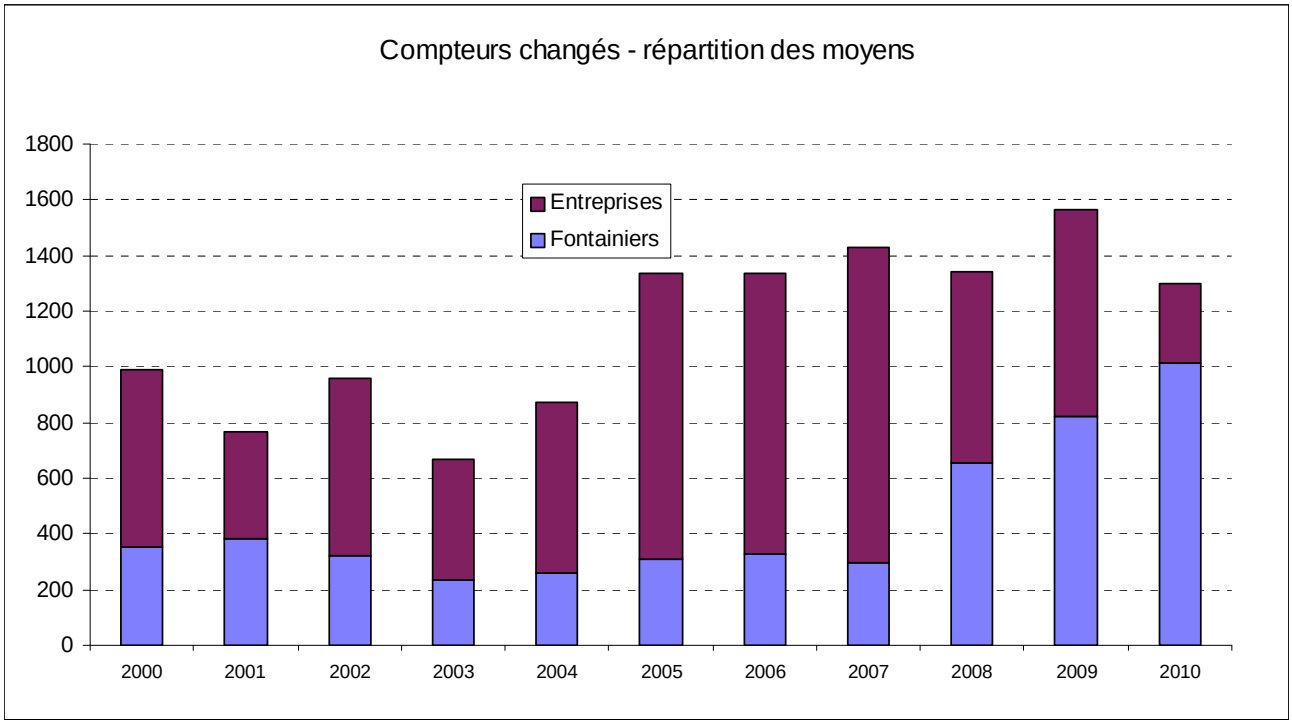
En 2010, 1 296 compteurs ont été changés. D'ici à fin 2015, plus de 1 800 compteurs seront à changer chaque année.

Les deux graphiques ci-dessous indiquent la répartition des interventions sur compteurs en 2010 et le diamètre des compteurs changés ou neufs. Avec la mise en place de cette réglementation, la part du remplacement préventif est passée de 27 % en 2007 à 72 % en 2010. Le remplacement de compteurs concerne essentiellement les compteurs domestiques de diamètre 15 mm.





Pour ce programme de renouvellement, le service effectue les changements de compteurs en régie (fontainiers) ou fait appel à des entreprises privées. Le graphique ci-dessous montre cette répartition, ainsi que le nombre de compteurs changés depuis 10 ans. La part réalisée en interne a augmenté car elle concerne principalement le renouvellement préventif des compteurs qui a été accéléré (voir plus haut).



Les indicateurs de performance

La qualité des eaux distribuées

La surveillance de la qualité

Le Code de la santé publique prévoit que «quiconque offre au public de l'eau en vue de l'alimentation humaine (…) sous quelque forme que ce soit (…) est tenu de s'assurer que cette eau est propre à la consommation». Pour cela, elle doit répondre à de nombreux critères qui font l'objet d'un contrôle permanent.

La qualité de l'eau est soumise à un double contrôle : un contrôle officiel relevant des pouvoirs publics et une surveillance permanente des services des eaux.

Les eaux d'alimentation de la Ville de Clermont-Ferrand sont ainsi analysées par deux laboratoires distincts :

- **L'Institut Louise Blanquet**, laboratoire accrédité par le COFRAC (comité français d'accréditation), et mandaté par l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour la réalisation du contrôle officiel des eaux d'alimentation ;
- **Le Service de Contrôle des Eaux de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement**, qui réalise l'auto-surveillance des eaux d'alimentation de la ville. Afin de valider ses méthodes d'analyses et ses résultats, ce service participe, comme les laboratoires accrédités, à des essais de comparaison inter-laboratoires.

Les prélèvements et analyses interviennent à trois niveaux, conformément au Code de la Santé Publique :

- **en ressource** (sur eaux brutes, directement aux sources ou aux puits filtrants de la nappe alluviale de l'Allier)
 - Analyses RP (ressource profonde)

- **en production** (en sortie réservoir, après traitement)
 - Analyses P1 (en routine)
 - Analyses P2 (analyses complémentaires de P1)
 - Analyses B3 (analyses bactériologiques)
- **en distribution** (directement au robinet du consommateur)
 - Analyses D1 (en routine)
 - Analyses D2 (analyses complémentaires de D1)

Le contenu détaillé des analyses types est fourni en annexe 2. Le Code de la Santé Publique définit également les fréquences de prélèvement.

Le programme des analyses d'auto-surveillance est déterminé par le Service de contrôle des eaux en complément du contrôle officiel fixé par l'Agence Régionale de Santé.

Le décret du 20 décembre 2001, applicable depuis décembre 2003, et modifié par l'arrêté du 11 janvier 2007, actualise les normes de qualité de l'eau « destinée à la consommation humaine », avec la prise en compte des nouvelles connaissances dans ce domaine et un recentrage vers la protection de la santé. On distingue les « limites de qualité », auxquelles les eaux distribuées doivent impérativement être conformes, et les « références de qualité », qui sont des indicateurs du fonctionnement des installations :

- **Limites de qualité microbiologiques** : l'eau doit être exempte de bactéries et virus pathogènes.
- **Limites de qualité chimiques**, concernant en particulier les nitrates , les pesticides et apparentés, et le plomb.
- **Paramètres indicateurs du fonctionnement des installation**, notamment odeur / saveur, couleur, chlore libre et total.

Le détail de ces normes est présenté en annexe 3.

Les données relatives à la qualité de l'eau

En 2010, 881 analyses ont été réalisées, selon la répartition suivante :

TYPE	CONTRÔLE OFFICIEL	AUTO-SURVEILLANCE	TOTAL
RESSOURCE	12	26	**38**
PRODUCTION	40	212	**252**
DISTRIBUTION	222	369	**591**
TOTAL	**274**	**607**	**881**

Sur ces 881 analyses, 3 analyses en distribution ont présenté une non conformité aux limites de qualité imposées par le Code de la Santé Publique. Elles correspondent à des contaminations ponctuelles et locales du point de prélèvement puisqu'aucune contamination générale du réseau n'a pu être mise en évidence. En 2010, 99,7% des analyses sont conformes aux limites de qualité.

Les références de qualité sont respectées dans 98,8% des cas (flore à 22°C ou 37°C importante et turbidité).

D'un point de vue physico-chimique, aucune pollution n'a été détectée.

L'absence de métaux toxiques, d'hydrocarbures et de pesticides est à mentionner.

L'eau distribuée sur le territoire de Clermont-Ferrand est de minéralisation peu accentuée et peut présenter un caractère légèrement agressif à agressif.

En conclusion : En 2010, 99,7% des contrôles effectués se sont avérés conformes à la réglementation. L'eau distribuée sur le territoire de Clermont-Ferrand possède une bonne qualité chimique et bactériologique et satisfait donc à l'ensemble des usages.

Le service de contrôle des eaux rédige annuellement un rapport détaillé sur la qualité de l'eau qui peut être fourni sur demande. Par ailleurs, l'Agence Régionale de Santé édite des fiches d'information synthétiques sur la qualité de l'eau délivrée. Elles sont jointes aux factures une fois par an en fonction du secteur concerné, et sont annexées à ce rapport (annexe 4).

Autres analyses

Le service de contrôle des eaux de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement effectue d'autres analyses :

- **Analyses d'eaux pour les autres services de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement**

Le service de contrôle des eaux intervient pour des **contrôles ponctuels** dans des lieux publics ou chez des particuliers ayant détecté un problème sur l'eau d'alimentation (coloration, goût…) suite notamment à des casses et des remises en eau sur le réseau.

Des analyses microbiologiques sont également effectuées préalablement aux raccordements des nouvelles conduites. En 2010, **51 analyses ont été réalisées sur des conduites neuves.**

Le suivi de la qualité des eaux des **fontaines** de la ville, avec entre autres la recherche de *Legionella* et *Legionella pneumophila*, a été étendu aux fontaines non recyclées (28 analyses en 2010).

La surveillance hebdomadaire de la rivière Allier (chimie et bactériologie) est maintenue.

- **Analyses pour Clermont Communauté**

Dans le cadre de la mutualisation Clermont Communauté / Ville de Clermont-Ferrand et du Contrat de rivière, **109 analyses** ont été réalisées sur les rivières de l'agglomération en 2010.

- **Analyses des eaux de clients**

Le Service de contrôle des eaux continue à réaliser des analyses pour des particuliers qui amènent leur prélèvement d'eau soit au Service de l'Eau boulevard Berthelot, soit directement au laboratoire à La Pardieu, et pour des entreprises qui ont souhaité continuer à travailler avec lui : **294 échantillons** ont été ainsi traités en 2010.

- **Etude de la nappe alluviale du Val d'Allier**

Dans le cadre d'un partenariat avec le CNRS pour une étude approfondie de la nappe alluviale du Val d'Allier, le laboratoire a effectué **93 analyses spécifiques** en 2010.

La connaissance du réseau et la gestion patrimoniale

Cet indicateur permet **d'évaluer la connaissance des réseaux d'eau potable et de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de son évolution**,

Un barème précis (arrêté du 2 mai 2007) attribue un nombre de points selon la qualité des informations disponibles sur le réseau.

La Ville de Clermont-Ferrand dispose d'une **banque de données urbaines (BDU)** sur laquelle sont répertoriés en particulier les réseaux d'eau potable.

Grâce à cet outil, cet indicateur se chiffre à **90 points sur 100** possibles : il existe un plan du réseau, mis à jour régulièrement, il comporte des informations sur chaque tronçon (diamètre, matériau, âge des canalisations) ainsi que les ouvrages annexes tels que vannes, ventouses… et les branchements. Il existe également un programme de renouvellement des branchements et canalisations.

Le rendement du réseau

Le rendement du réseau de distribution, exprimé en pourcentage, est le rapport entre le volume consommé autorisé, augmenté des volumes vendus en gros, et le volume mis en distribution, augmenté des volumes vendus en gros.

Le **volume consommé autorisé** comporte, outre les **volumes comptabilisés** par les compteurs existants, des **volumes estimés** correspondant à des utilisations non comptabilisées telles que le lavage des voies publiques et des utilisations de service telles que la désinfection des conduites après travaux… Ces volumes étant difficiles à estimer, et par ailleurs des décalages étant possibles entre les périodes de relève des consommations et les périodes de relèves de production, c'est seulement en calculant d'année en année le rendement avec la même méthode que les comparaisons et analyses seront possibles. Les volumes non comptabilisés sont estimés à 300 000 m^3 pour 2010 (selon la méthode préconisée par l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement).

Les données sur les volumes mis en distribution et les volumes consommés comptabilisés sont détaillées page 7.

Le calcul du rendement s'effectue selon l'arrêté du 2 mai 2007.

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{\text{Volume consommé autorisé comptabilisé + Volume consommé autorisé estimé + Vente en gros*}}{\text{Volume mis en distribution + Vente en gros*}}$$

$$= \frac{9\,392\,777 + 300\,000 + 478\,039}{11\,252\,726 + 478\,039}$$

$$= \frac{10\,170\,816}{11\,730\,765}$$

$$= \mathbf{86,7\ \%}$$

** Il n'est pas pris en compte la vente d'eau à Mezel car la conduite est située entre l'usine élévatoire et le réservoir de Bâne et non sur le réseau de distribution.*

Le rendement du réseau clermontois est de 86,7 %, contre 82 % en 2008 et 2009**.** La différence de volume entre la production et la consommation correspond aux utilisations non estimées (incendies, casses…) et aux fuites inévitables. L'amélioration de cet indicateur s'explique notamment par un meilleur comptage des consommations grâce au programme de renouvellement des compteurs (voir page 11), le renouvellement du réseau, la recherche de fuites menée systématiquement depuis 2006…, ce qui permet progressivement d'affiner les estimations et de réduire les pertes.

L'indice linéaire des volumes non comptés

Cet indice est égal au **volume journalier non compté par kilomètre de réseau**. Il s'agit de mieux connaître les volumes transitant dans le réseau de distribution, il ne concerne pas les pertes.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{\text{Volume mis en distribution - Volume comptabilisé}}{\text{Longueur du réseau (hors branchements) x 365}}$$

$$= \frac{11\,252\,726 - 9\,392\,777}{498 \times 365}$$

$$= \mathbf{10,2\ m^3 / km / jour}$$

L'amélioration de cet indice par rapport aux années précédentes (13,3 en 2008 et 14,2 en 2009) signifie une **meilleure connaissance des volumes consommés, notamment grâce au comptage**.

L'indice linéaire des pertes de réseau

Cet indice est égal au **volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau** (hors branchements).

Il reflète la politique de maintenance et renouvellement du réseau afin de lutter contre les **pertes réelles telles que les fuites**, mais également l'amélioration de la précision du comptage et la lutte contre les volumes détournés (utilisations non autorisées telles que prélèvements sauvages sur poteaux incendie…).

$$\text{Indice linéaire des pertes de réseau} = \frac{\text{Volume mis en distribution - Volume consommé autorisé (comptabilisé + estimé)}}{\text{Longueur du réseau (hors branchements) x 365}}$$

$$= \frac{11\,252\,726 - 9\,392\,777 - 300\,000}{498 \times 365}$$

$$= \mathbf{8{,}6\ m^3 / km / jour}$$

Cet indicateur est également en amélioration (12,9 en 2008, 12,5 en 2009).

Le taux moyen de renouvellement des réseaux

Cet indicateur mesure le « maintien de la valeur patrimoine » de la collectivité. Il prend en compte le renouvellement de conduites effectué dans le cadre des chantiers de travaux neufs, et non les interventions ponctuelles lors d'incidents localisés même si une partie de canalisation a été remplacée.

Il est à mettre en relation avec d'autres indicateurs tels que la connaissance du réseau, l'indice linéaire de perte, le rendement… et se calcule comme suit :

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau} = \frac{\text{Linéaire moyen de desserte renouvelé sur les 5 dernières années}}{\text{Longueur du réseau de desserte (hors branchements)}}$$

Le mode de calcul ayant été modifié à compter de 2008, il n'est pas possible de calculer de manière fiable l'indicateur sur les 5 dernières années, mais seulement sur les 3 dernières années.

La majeure partie des travaux effectués concerne le renouvellement de réseau existant. 6,3 km de conduites ont ainsi été renouvelés en moyenne sur ces 3 années.

$$\text{Taux de renouvellement des réseaux d'eau 2008 - 2009 - 2010} = \frac{6{,}3\ km}{498\ km} = \mathbf{1{,}3\ \%}$$

La protection de la ressource

Cet indicateur permet de mesurer le **niveau d'avancement en pourcentage de la démarche administrative et opérationnelle de la protection des ressources.** Un barème précis (arrêté du 2 mai 2007) détermine un pourcentage d'avancement selon les actions entreprises.

Cette protection réglementaire consiste en la mise en place des périmètres de protection autour des points de captage afin de protéger les ressources utilisées pour la production d'eau potable. On délimite :

- **un périmètre de protection immédiate** : aire clôturée autour du captage, à l'intérieur de laquelle aucune activité autre que de service n'est autorisée ;
- **un périmètre de protection rapprochée** : certaines activités (agriculture, industrie…), susceptibles de dégrader l'eau, y sont réglementées voire interdites ;
- **un périmètre de protection éloignée** : défini dans certains cas, il correspond au bassin d'alimentation du point de prélèvement.

La démarche comporte notamment une étude hydrogéologique suite à laquelle un arrêté préfectoral définit les actions à mettre en œuvre.

La Ville de Clermont-Ferrand a engagé sans tarder les démarches nécessaires.

- **Au niveau des sources :** indice d'avancement 40 % sauf Marpon 75 %
 Le rapport de l'hydrogéologue agréé a été établi et certaines préconisations ont été mises en œuvre, notamment la mise en place début 2007 d'une station d'alerte permettant de surveiller en continu l'eau des sources de la Vallée de la Tiretaine et la recherche de ressources qui pourraient être protégées (voir page 5), contrairement à certaines sources actuellement utilisées. Au niveau de Marpon, l'arrêté préfectoral est mis en application pratiquement en totalité.

- **Au niveau du champ captant du Val d'Allier** : indice d'avancement 100 %
 Les mises en conformité nécessaire ont été réalisées en totalité : acquisition de terrains, pose de clôtures autour des périmètres immédiats, mise en place d'une station d'alerte mobile an bordure d'Allier afin de détecter rapidement une éventuelle pollution…

Au niveau des achats d'eau en gros à la Ville de Chamalières, l'indice d'avancement est estimé à 100 % pour le captage de Chez Pierre et 20 % pour les autres captages.

Ainsi, il est possible de calculer un indice global d'avancement de la protection des ressources utilisées pour la production d'eau potable à Clermont-Ferrand, en prenant en compte le poids de chaque ressource dans la production. Cet **indice d'avancement global est estimé à 80 %** ce qui recouvre cependant des situations très diverses comme indiqué ci-dessus.

Les interruptions de service non programmées

Cet indicateur est le **nombre de coupures d'eau pour mille abonnés**. Il s'agit de prendre en compte les interruptions totales de fourniture d'eau à un ou plusieurs abonnés, qu'elles fassent suite à un incident sur le réseau ou une non-conformité de l'eau distribuée, et donc non programmées et pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pu être informés au moins 24 heures à l'avance.

$$\text{Interruptions de service non programmées} = \frac{\text{Nombre de coupures non programmées}}{\text{Nombre d'abonnés}} \times 1000 = \frac{78}{21\,919} = \mathbf{3{,}6\ ‰}$$

Les délais d'ouverture des branchements

Le règlement du service de l'eau précise les délais d'ouverture des branchements :

- dans un délai de 24 heures jours ouvrés suivant la signature de l'abonnement s'il s'agit d'un branchement existant ;
- dans un délai de trois semaines à compter de la signature du devis, du paiement de l'avance et après réalisation des travaux à la charge de l'abonné, s'il faut modifier le branchement existant ou réaliser un branchement neuf.

En 2010, **100 % des demandes d'ouverture de branchement ont été honorées dans les délais prévus**.

La durée d'extinction de la dette

Le tableau ci-dessous retrace le profil d'extinction de la dette année par année :

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2010	11 254 385,37 €	626 410,70 €	349 501,96 €	975 912,66 €	11 102 974,67 €
2011	11 102 974,67 €	688 581,47 €	363 859,18 €	1 052 440,65 €	11 875 393,20 €
2012	11 875 393,20 €	737 199,09 €	384 325,54 €	1 121 524,63 €	11 138 194,11 €
2013	11 138 194,11 €	742 490,56 €	367 445,22 €	1 109 935,78 €	10 395 703,55 €
2014	10 395 703,55 €	748 004,81 €	351 104,88 €	1 099 109,69 €	9 647 698,74 €
2015	9 647 698,74 €	753 751,67 €	336 741,55 €	1 090 493,22 €	8 893 947,07 €
2016	8 893 947,07 €	755 961,23 €	317 906,43 €	1 073 867,66 €	8 137 985,84 €
2017	8 137 985,84 €	752 371,16 €	295 758,49 €	1 048 129,65 €	7 385 614,68 €
2018	7 385 614,68 €	758 136,60 €	271 511,62 €	1 029 648,22 €	6 627 478,08 €
2019	6 627 478,08 €	764 138,13 €	245 048,23 €	1 009 186,36 €	5 863 339,95 €
2020	5 863 339,95 €	705 195,14 €	219 010,73 €	924 205,87 €	5 158 144,81 €
2021	5 158 144,81 €	708 896,37 €	197 947,09 €	906 843,46 €	4 449 248,44 €
2022	4 449 248,44 €	712 744,11 €	177 012,82 €	889 756,93 €	3 736 504,33 €
2023	3 736 504,33 €	716 744,44 €	149 818,67 €	866 563,11 €	3 019 759,89 €
2024	3 019 759,89 €	673 733,41 €	121 844,26 €	795 577,67 €	2 346 026,48 €
2025	2 346 026,48 €	571 366,37 €	96 059,49 €	667 425,86 €	1 774 660,11 €
2026	1 774 660,11 €	481 335,11 €	73 205,17 €	554 540,28 €	1 293 325,00 €
2027	1 293 325,00 €	472 475,00 €	52 553,05 €	525 028,05 €	820 850,00 €
2028	820 850,00 €	411 475,00 €	32 530,30 €	444 005,30 €	409 375,00 €
2029	409 375,00 €	299 800,00 €	15 533,34 €	315 333,34 €	109 575,00 €
2030	109 575,00 €	73 050,00 €	3 283,81 €	76 333,81 €	36 525,00 €
2031	36 525,00 €	36 525,00 €	531,10 €	37 056,10 €	0,00 €
total		**13 190 385,37 €**	**4 422 532,93 €**	**17 612 918,30 €**	

CRD : capital restant dû

Le taux d'impayés

Cet indicateur permet de connaître le nombre d'impayés au 31 décembre de l'année par rapport aux factures d'eau émises l'année précédente.

Le montant d'impayés sur le budget eau pour 2009 au 31/12/2010 s'élève à 48 184,09 € (donnée trésorerie municipale), soit environ 1 % d'impayés.

La gestion des réclamations

Le service a mis en place un fichier de mémorisation des réclamations écrites, qu'elles concernent une mauvaise application du règlement, la qualité de l'eau, la facturation (hors réclamations relatives au niveau du prix de l'eau)…, qu'elles soient justifiées ou non.

En 2010, **18 réclamations écrites** concernant l'eau ont été enregistrées. Elles concernent principalement des erreurs de facturation, des problèmes de comptage… Pour information, 55 rectifications de factures ont été opérées en 2010 sur 42 839 factures, soit moins de 0,1 % d'erreurs.

Le financement des investissements

Les travaux engagés pendant l'exercice 2010

Les dépenses d'équipement du budget eau 2010 se chiffrent au total à **3 180 579 € HT** (contre 5 355 064,84 € HT en 2009 - la mise en place d'une nouvelle procédure de dévolution de travaux en 2010 a retardé le programme de travaux).

Les dépenses les plus importantes correspondent aux travaux sur les réseaux, notamment :

- Avenue Edouard Michelin : 786 715 € HT
- Voies diverses dont impasses privées : 668 100 € HT
- Rue des Chanelles : 280 800 € HT
- Rue de Nohanent : 100 530 € HT

- Rue de la Gauthiere : 92 980 € HT
- Rue de Serbie : 82 985 € HT
- Rue Albert Thomas : 78 230 € HT
- Rue Pablo Picasso : 66 460 € HT
- Rues de Neyrat-Hauts de Chanturgue - Gomel : 63 940 € HT
- Rue A. Briand Haut-Vallières : 61 622 € HT
- Rue Barbier-Daubrée : 51 560 € HT
- Avenue de la Libération : 51 440 € HT
- Rue du Printemps : 51 260 € HT
- Quartier de Montferrand : 48 980 € HT
- …

Le détail des travaux réalisés sur les réseaux d'eau en 2010 est donné page 9.

On note aussi entre autres opérations d'investissement importantes :

- Mise en sécurité descente dans les puits et normes réservoirs : 50 000 € HT
- Usine élévatoire - sous-station B4 - installation de cellules haute-tension : 75 000 € HT
- Usine élévatoire - étude géotechnique : 15 000 € HT
- Voies diverses - remplacement de branchements : 500 000 € HT

Les travaux de suppression de branchements en plomb

Depuis 1995, la mise en place de canalisations en plomb dans les installations de distribution d'eau est interdite. Cette mesure s'inscrit dans un large programme de diminution des expositions au plomb. Le problème des intoxications liées aux peintures qui s'écaillent reste le plus important.

En fait, ce matériau qui a été utilisé depuis l'origine pour les branchements d'eau potable, n'est plus employé depuis une vingtaine d'années pour la réalisation des branchements neufs. Il faut noter que les conduites sont depuis l'origine en fonte, mais que leurs joints étaient en plomb jusque dans les années 1960.

Les branchements sont actuellement réalisés en polyéthylène après une période où le cuivre a été employé.

Depuis plus de quinze ans, les branchements en plomb ne sont plus réparés mais systématiquement remplacés s'ils présentent une fuite et lorsque la conduite est renouvelée.

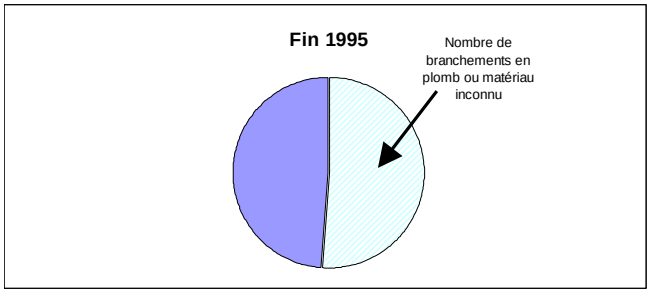
En 1998, **la réglementation européenne** (transposée en droit français en 2001) a réduit progressivement la **teneur maximale en plomb dans l'eau de distribution de 50 micro-grammes/litre à 25 micro-grammes/litre en décembre 2003, puis 10 micro-grammes/litre à partir de décembre 2013**.

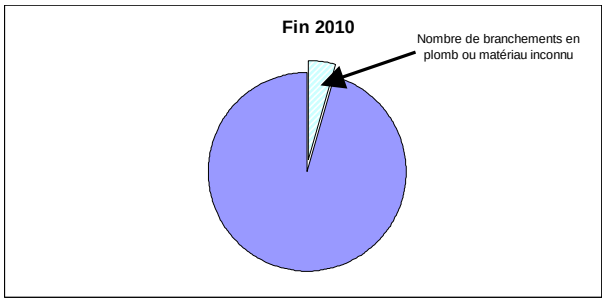
Cette dernière valeur est d'ores et déjà respectée lorsqu'il n'y a pas stagnation de l'eau, mais pour la respecter de façon certaine quelque soit le protocole de prélèvement (avec stagnation de l'eau), il est nécessaire d'éliminer tous les branchements existants en plomb (et il sera nécessaire pour les propriétaires de faire de même pour les tuyauteries intérieures).

La Ville de Clermont-Ferrand remplace donc systématiquement les branchements en plomb à l'occasion du renouvellement des conduites anciennes et effectue des chantiers de rues entières où sont uniquement changés les branchements là où les conduites principales sont relativement récentes. Cela se rajoute aux interventions ponctuelles sur fuites.

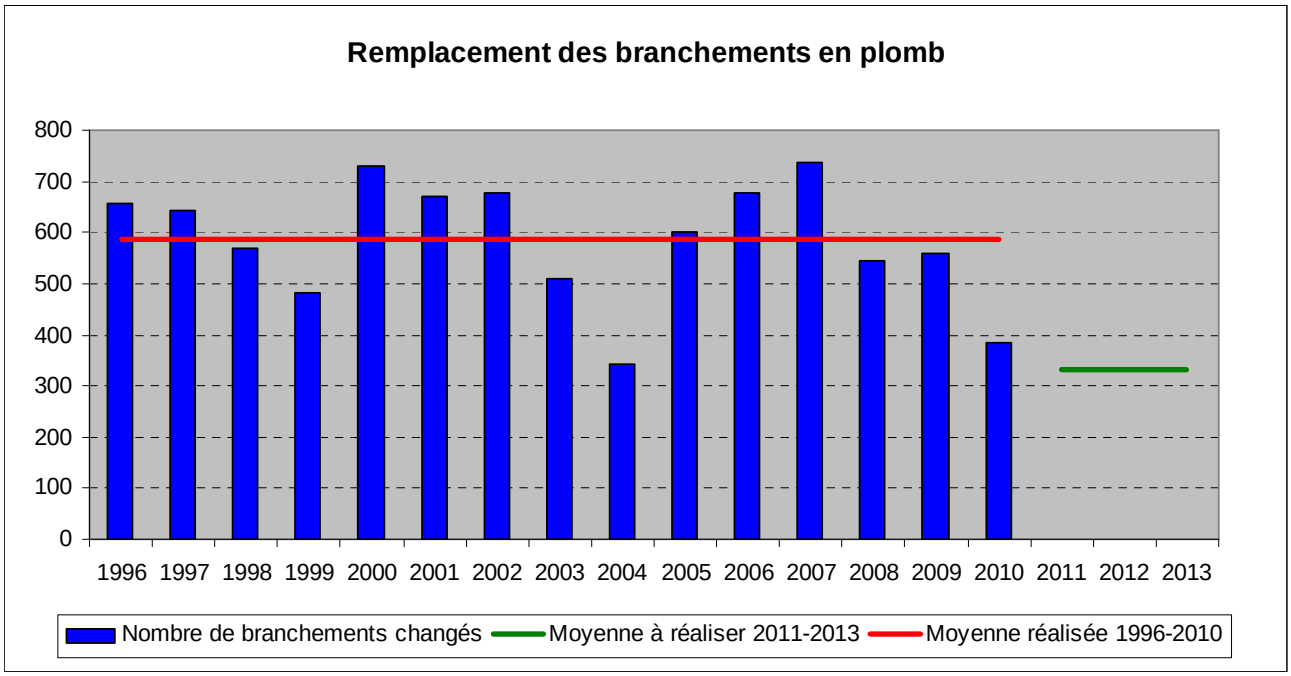
Un recensement avec report d'informations dans la Banque de Données Urbaines facilite la planification de ce travail. Sur environ 21 000 branchements existants, il restait, fin 1995, 10 480 branchements en plomb ou matériaux inconnus (présumés en plomb). Au total, près de 8 800 branchements ont déjà été changés et le recensement a encore été affiné.

Ainsi, au 31/12/2010, il reste 998 branchements répertoriés à changer d'ici fin 2013, soit une moyenne de 333 branchements par an.





Tous les moyens sont d'ores et déjà mis en œuvre pour être certain de respecter cette échéance. Ci-après, figure le graphe de renouvellement sur la période 1996 / 2013.



La dette

La Ville a contracté des emprunts pour financer partiellement les travaux d'investissement en eau.

Répartition par prêteur

Prêteur	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/2010 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts	Capital
Total	**12 979 571,74 €**	**11 102 974,67 €**	**975 912,66 €**	**349 501,96 €**	**626 410,70 €**
Organisme de droit privé	**12 979 571,74 €**	**11 102 974,67 €**	**975 912,66 €**	**349 501,96 €**	**626 410,70 €**
BNP Paribas	709 950,00 €	478 199,13 €	64 164,40 €	21 365,29 €	42 799,11 €
Banque Populaire	1 371 485,00 €	1 004 826,30 €	107 536,74 €	37 195,56 €	70 341,18 €
Crédit Agricole	1 239 636,74 €	956 193,88 €	93 304,11 €	42 353,42 €	50 950,69 €
Crédit Agricole Corporate, Investment and Banking	4 535 000,00 €	4 308 250,00 €	408 289,83 €	181 539,83 €	226 750,00 €
Dexia CLF	475 000,00 €	475 000,00 €			
Société Générale	4 648 500,00 €	3 880 505,36 €	302 617,58 €	67 047,86 €	235 569,72 €

Répartition par nature de dette

Nature de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2010	Durée résiduelle	Annuité de l'exercice	
					en intérêts	en capital
Total		**12 979 571,74 €**	**11 102 974,67 €**		**349 501,96 €**	**626 410,70 €**
Emprunts auprès d'établissement de crédit		**12 979 571,74 €**	**11 102 974,67 €**		**349 501,96 €**	**626 410,70 €**
001234	BNP Paribas	709 950,00	478 199,13 €	8,83	21 365,29 €	42 799,11 €
001249	Crédit Agricole	1 200 000,00	939 760,01 €	13,90	41 418,39 €	48 105,65 €
001256	Banque Populaire	1 275 900,00	956 925,00 €	14,58	34 092,05 €	63 795,00 €
001277	Société Générale	1 220 000,00	1 037 000,00 €	16,24	48 398,54 €	61 000,00 €
011973	Crédit Agricole	39 636,74	16 433,87 €	4,51	935,03 €	2 845,04 €
012113	Banque Populaire	95 585,00	47 901,30 €	5,89	3 103,51 €	6 546,18 €
1303	Crédit Agricole Corporate, Investment and Banking	4 535 000,00	4 308 250,00 €	18,91	181 539,83 €	226 750,00 €
1317	Dexia CLF	475 000,00	475 000,00 €	15,00		
001247	Société Générale	1 195 000,00	833 355,36 €	13,17	4 738,64 €	62 894,72 €
1286-T1	Société Générale	2 233 500,00	2 010 150,00 €	17,12	13 910,68 €	111 675,00 €

Par ailleurs, le **montant des amortissement réalisés en 2010 sur le budget eau est de 1 817 964,10 €.**

Les projets et les travaux

Le tableau ci-dessous retrace les principaux projets et travaux prévus en 2011 sur le budget Eau.

TRAVAUX PREVUS EN 2011- BUDGET EAU	Coût HT en Euros
EQUIPEMENTS INDUSTRIELS	
➢ Mise en sécurité descente dans les puits et normes réservoirs	50 000
➢ Remise en état puits	30 000
➢ Réservoir de Bâne - réfection étanchéité	150 000
➢ Usine élévatoire-sous station B4-protection contre crues	65 000
EXPLOITATION	
➢ Voies diverses : remplacement de branchements	500 000
➢ Voies diverses : travaux pour le compte de tiers lotissements	50 000
ETUDES ET TRAVAUX NEUFS	
➢ Clémentel îlot MSD Chibret	655 600
➢ Impasses privées - secteurs 1-2-3	652 400
➢ Quartier La Gauthière 1	314 400
➢ Quartier La Gauthière 2	340 000
➢ Quartier St-Jacques Sévigné	75 000
➢ Réservoir des Roches (réseau d'eau)	360 000
➢ Réservoir de Bâne (chambre)	154 000
➢ Rue Anatole France	755 800
➢ Liaison Neyrat Gomel	50 000
➢ Cristal Parc	15 000
➢ Réfection des voiries après travaux	300 000

Les actions de solidarité et de coopération décentralisée

L'abandon de créances

Dans certains cas, après étude du dossier, les sommes dues peuvent être admises en non-valeur (abandon de créances). En 2010, la part eau de ces admissions en non-valeur se chiffre à **3 936,01 € TTC**.

La coopération décentralisée

La **loi "Oudin-Santini" du 9 février 2005**, relative à la « coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement » a ouvert aux collectivités et aux établissements publics le droit d'utiliser jusqu'à 1 % de leur budget "eau et assainissement" pour des actions de solidarité internationale (aide d'urgence ou de développement).

Ces financements de projets dans le domaine de l'eau et l'assainissement peuvent venir en complément de projets intégrés couvant la santé, le développement économique, la culture… financés sur le budget général (au titre de la loi du 6 février 1992).

A Clermont-Ferrand, une action de coopération décentralisée a ainsi été mise en place avec le Gabon. Les domaines concernés sont la propreté et l'hygiène, dont l'eau, et l'enseignement.

Le Gabon est un vaste pays peu peuplé. En dehors des grandes villes du pays, l'habitat est très dispersé et ne bénéficie pas d'un bon niveau d'équipement. Par ailleurs, si le pays bénéficie de ressources en eau relativement importantes, un traitement poussé est nécessaire, ce qui est souvent incompatible avec des zones peu peuplées et économiquement défavorisées.

Une délégation clermontoise s'est rendue sur place en 2005 afin d'étudier les possibilités d'actions, par exemple alimenter en eau potable les écoles et dispensaires et créer des points d'eau pour les besoins de la population sur le territoire de la ville d'Oyem et des villages alentours. Un second déplacement en 2007 a permis de faire le point et d'envisager les actions futures.

Les principales actions en terme d'eau et d'assainissement ont consisté en **deux envois de matériels en 2006 et 2007**, afin d'une part entretenir les installations existantes des villages de Nkang et Bissok (installations de pompage), et d'autre part réaliser des extensions de faibles diamètres dans la ville d'Oyem afin de fournir de l'eau à des quartiers défavorisés (fontaines publiques). Le montant des factures s'est élevé à près de **10 500 € HT** réglé sur le budget eau.

III. Le service public de l'assainissement

Le service public de l'assainissement collectif

Les caractéristiques techniques

Le territoire desservi

Le service de l'assainissement de **la Ville de Clermont-Ferrand gère en régie directe la collecte et le transport des eaux usées sur son territoire.**

Le traitement des eaux usées, qui relève de la compétence de Clermont Communauté, est effectué par la station d'épuration intercommunale. Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement communautaire est intégré en annexe 1 du présent document, pour être porté à la connaissance du Conseil Municipal et des usagers clermontois. Il traite en particulier des performances de la station d'épuration en 2010 et de son exploitation par VEOLIA Eau, titulaire du contrat d'exploitation suite à une nouvelle mise en concurrence effectuée en 2009. Ce rapport comporte également, dans sa partie financière, la répartition des coûts d'épuration entre les communes bénéficiaires du service.

Le nombre d'habitants desservis et d'abonnés

143 000 habitants sont dénombrés sur le territoire de la commune.

On évalue le **taux de raccordement**, c'est-à-dire la population effectivement raccordée au réseau par rapport à la population desservie par ce réseau :

$$\frac{\text{Nombre d'abonnés soumis à la redevance assainissement}}{\text{Nombre d'abonnés assujettis à la redevance d'abonnement}} = \frac{21\,422}{21\,915} = \mathbf{98\ \%}$$

La différence correspond aux abonnés non raccordables et aux industriels qui n'ont pas l'obligation de se raccorder au réseau.

Les usagers non domestiques

Parmi les usagers non domestiques, on classe **certains établissements industriels, commerciaux ou artisanaux, dont les rejets correspondent à une utilisation de l'eau autre que domestique (« eaux industrielles »).**

La nature quantitative et qualitative de ces rejets est précisée dans des conventions spéciales de rejet passées entre la Ville et l'établissement désireux de se raccorder au réseau d'évacuation public. Si les eaux peuvent être assimilées aux eaux usées domestiques, l'établissement peut être dispensé de convention.

Dans certains cas, il peut être exigé des installations de prétraitement : séparateurs de graisses pour les restaurants, cantines, établissements hospitaliers, boucheries, charcuteries…, séparateurs d'hydrocarbures pour les garages, stations-services…

Actuellement, **29 conventions spéciales de rejet** sont en vigueur. Elles concernent notamment des sites industriels, commerciaux, hospitaliers.

L'évaluation des charges

Les charges polluantes collectées tiennent compte des usagers domestiques et non domestiques. On distingue la charge hydraulique (volume d'eau collecté) et les charges de pollutions au regard de différents paramètres (DBO5, DCO, MES, azote, phosphore).

Le traitement des eaux usées étant effectué par Clermont Communauté, **ces charges ont été évaluées globalement à l'échelle de l'agglomération** dans le cadre de l'étude diagnostique du système d'assainissement menée en 2008 et 2009. Il convient de se référer au rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement communautaire (annexe 1). Pour Clermont-Ferrand, le nombre d'habitants raccordés est estimé à 139 616, et le nombre d'équivalent-habitants industriels à 44 857.

Les réseaux de collecte

Ce paragraphe traite essentiellement du réseau communal, les informations relatives au réseau intercommunal sont détaillées dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement communautaire, présenté en annexe 1.

Le réseau d'assainissement compte, au 31 décembre 2010, **600 kilomètres linéaires de conduites** hors branchements et y compris collecteurs intercommunaux.

Les travaux principaux réalisés en 2010 sont présentés ci-dessous. 5,3 kilomètres de conduites ont été posés (extension ou rénovation du réseau existant).

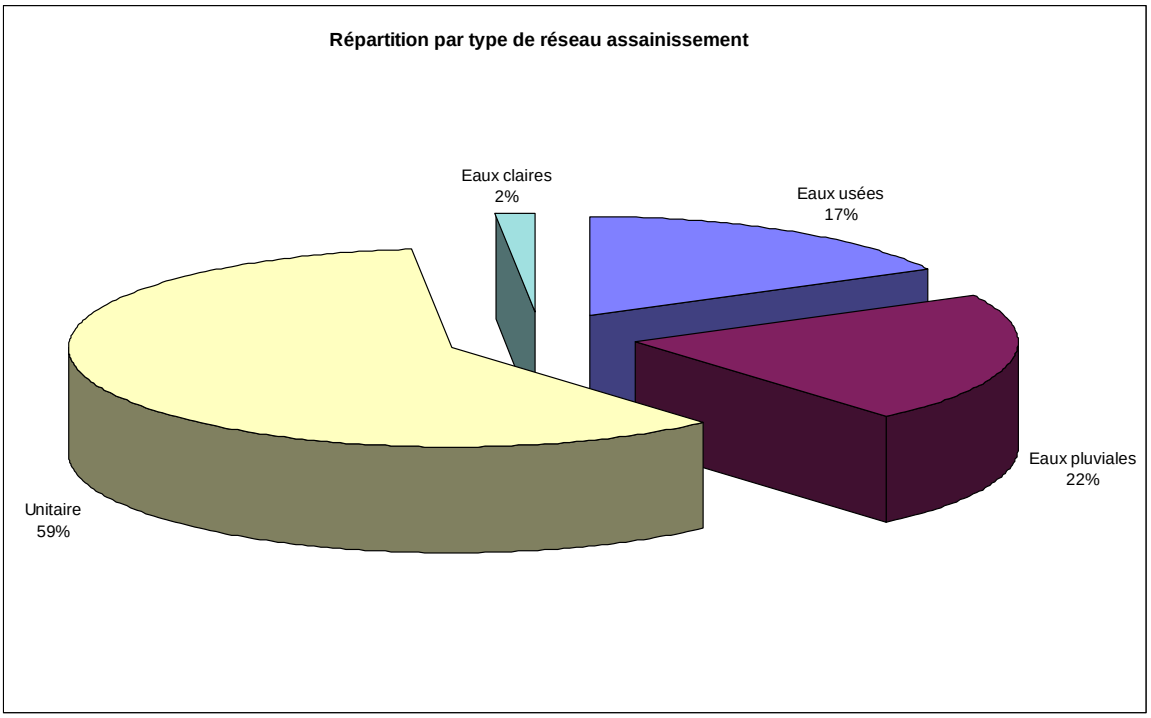
Travaux assainissement 2010	
Libellé Programme / Opération	**Nature des Travaux**
Rue de Nohanent /Gravouses	Renouvellement de réseau pluvial Ø800 et réseau unitaire Ø315
Tremonteix	Bassin d'orage 2000 m^3
Rue Jean de Boissière	Renouvellement de réseau unitaire Ø250-315
Rue d'Aline	Renouvellement de réseau unitaire Ø300-315
Rue du Puits Martel	Renouvellement de réseau unitaire Ø250
Rue Léon Bourgeois	Renouvellement de réseau unitaire Ø315
ZAC de Tremonteix - Rue J.Monnet	Renouvellement de réseau eaux usées Ø250
Rue de Tremonteix	Branchements sur réseau unitaire
Rue des Chanelles (de Fallières à Tremonteix)	Branchements sur réseau unitaire
Rue Mallet	Renouvellement du réseau unitaire Ø315-400
Rue Bardoux	Renouvellement du réseau unitaire Ø315
Rue Thomas	Renouvellement du réseau unitaire Ø315
Av. Edouard Michelin	Reprise des branchements
Rue de Neyrat	Renouvellement du réseau eaux usées Ø200 et eaux pluviales Ø400-500
Rue Pablo Picasso	Renouvellement du réseau unitaire Ø315
ImpasseAulteribe/Parc des Vergnes	Renouvellement du réseau eaux usées Ø200 et eaux pluviales Ø800
Rue des Troênes	Renouvellement du réseau unitaire Ø315
Rue du Printemps	Renouvellement du réseau unitaire Ø315
Rue de Serbie	Renouvellement du réseau unitaire Ø315-400-500
Place des Bughes	Renouvellement du réseau unitaire Ø315-400
Rue Marinette Menut	Renouvellement du réseau unitaire Ø315-400

Le réseau comporte des conduites cylindriques ou ovoïdes de diamètres divers jusqu'à 2 500 mm, ainsi que des canaux. Il compte :

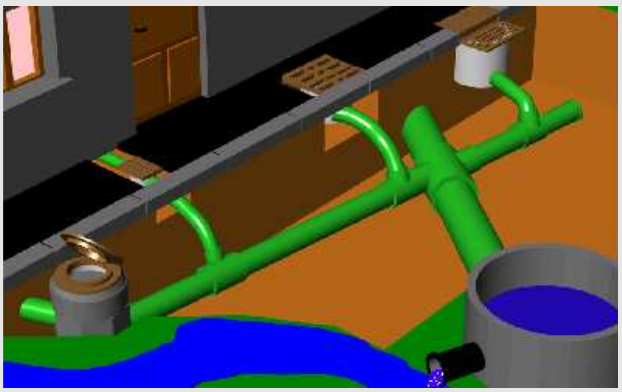
- **103 km de collecteurs d'eaux usées**
 - collecteurs communaux
 - collecteurs intercommunaux notamment collecteurs Sud et Nord
- **129 km de collecteurs d'eaux pluviales**

 Remarque : ces collecteurs peuvent relever de différents maîtres d'ouvrage : Ville de Clermont-Ferrand, Clermont Communauté, Département du Puy-de-Dôme…
- **358 km de collecteurs unitaires**
- **10 km de collecteurs d'eaux claires (eaux de sources…)**

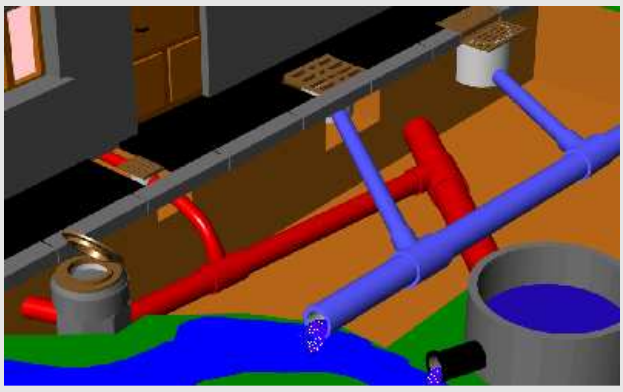
Cette répartition des conduites par type de réseau est représentée par le graphique ci-dessous.



ZOOM : Les réseaux d'assainissement



Le réseaux unitaire : *les eaux usées (eaux usées des toilettes, salles de bains, cuisines…) et les eaux pluviales se rejoignent dans une même canalisation qui les conduit à la station d'épuration où elles sont traitées.*



Le réseau séparatif *: les eaux usées et les eaux pluviales sont collectées dans deux conduites différentes, les eaux usées sont dirigées vers la station d'épuration, les eaux pluviales vers le milieu naturel.*

➲ *Le choix de l'un ou l'autre type de réseau est fonction de nombreux critères : économiques, techniques, météorologiques…*

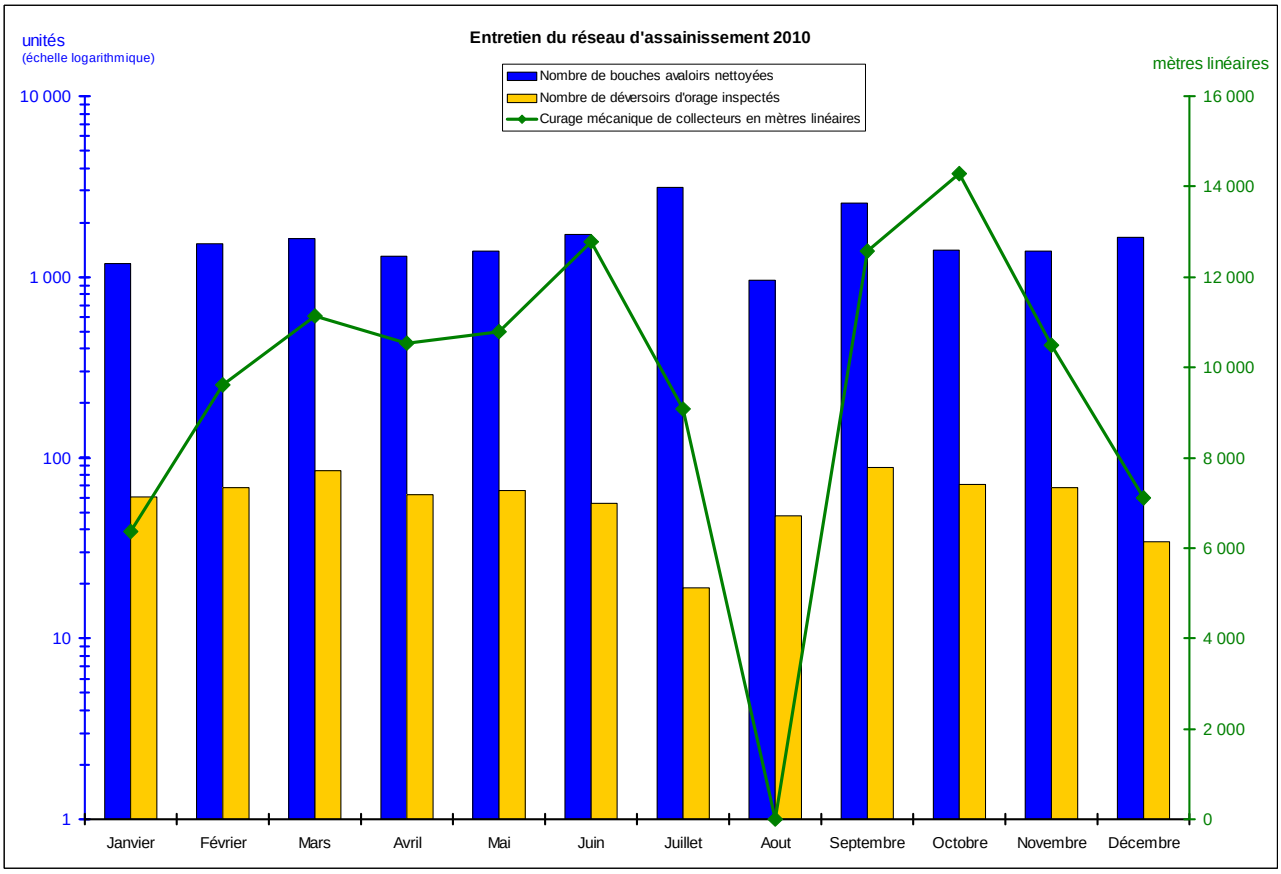
Le système de collecte comporte, outre les collecteurs, des ouvrages annexes :

- 3 **stations de refoulement** : elles permettent de relever les eaux usées en direction de la station d'épuration (compte-tenu de la topographie de l'agglomération, l'évacuation des eaux usées et pluviales est généralement gravitaire)
- 159 **déversoirs d'orage** : ces ouvrages permettent d'évacuer directement vers le milieu naturel le surplus d'eau du débit de temps de pluie, le niveau de dilution des eaux rejetées étant compatible avec les capacités d'auto-épuration du milieu récepteur.

Par ailleurs, **le réseau communal est raccordé au réseau de transport intercommunal**, qui comporte également des ouvrages annexes (voir le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement communautaire présenté en annexe 1). Les ouvrages de rétention dépendent également de Clermont Communauté.

Le réseau fait l'objet de surveillance et d'une maintenance régulière. En 2010, ont été effectués plus de 19 800 nettoyages de bouches avaloirs, 726 inspections de déversoirs d'orage, 632 visites chez des particuliers, et 115 km de collecteurs ont été curés, entre autres activités d'entretien. Ci-dessous la répartition mensuelle de ces activités. Deux précisions concernant ces activités :

- Le curage des collecteurs est un curage mécanique effectué par une entreprise privée sous le contrôle des agents de salubrité municipaux. Pendant la période des congés estivaux, les effectifs restreints ne permettant pas un suivi correct de l'entreprise, il a été décidé de ne pas mener cette activité.
- Le nombre d'inspections de déversoirs d'orage a fortement diminué ces 3 dernières années : cette diminution s'explique par la mise en place fin 2009 d'inspections plus poussées, avec notamment prise de photos et enregistrement informatisé de données à chaque passage, au lieu d'une simple vérification visuelle pratiquée auparavant.



Les indicateurs de performance

La connaissance des réseaux et la gestion patrimoniale

Comme pour l'eau potable, cet indicateur permet **d'évaluer la connaissance du réseau d'assainissement et de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de son évolution**.

Un barème précis (arrêté du 2 mai 2007) attribue un nombre de points selon la qualité des informations disponibles sur le réseau.

La Ville de Clermont-Ferrand dispose d'une **banque de données urbaines** (BDU) sur laquelle sont répertoriés en particulier les réseaux d'assainissement.

Grâce à cet outil, cet indicateur se chiffre à **90 points sur 100** possibles : il existe un plan du réseau, mis à jour régulièrement, il comporte des informations sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année de pose, altimétrie), ainsi que les ouvrages annexes tels que postes de relèvement… Il existe également un programme de réhabilitation et de renouvellement.

La conformité de la collecte des effluents, des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration

Le traitement des eaux usées relevant de la compétence de Clermont Communauté, ces indicateurs (dont certains sont fournis par les services de police des eaux) sont évalués globalement à l'échelle de l'agglomération.

Il convient de se référer au rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement communautaire, présenté en annexe 1.

Le taux de boues évacuées de façon conforme

Il convient de se référer au rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement communautaire, présenté en annexe 1.

La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de la police de l'eau

Il convient de se référer au rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement communautaire, présenté en annexe 1.

L'indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux

Il convient de se référer au rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement communautaire, présenté en annexe 1.

Le taux de débordement des effluents chez les usagers

Il s'agit de détecter d'éventuelles zones à problèmes en relevant le nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers liées à des débordements ou inondations dont ils ne sont pas responsables.

En 2010, aucun dossier de ce type n'a été ouvert.

Le nombre de points de réseau avec interventions fréquentes

Cet indicateur permet de recenser les points noirs du réseau, c'est-à-dire nécessitant une intervention fréquente (au moins 2 fois par an), qu'elle soit curative ou préventive et quel que soit le type d'intervention.

Certains collecteurs d'assainissement qui ont tendance à s'obstruer subissent un curage préventif trois fois par an dans les quartiers de La Gauthière, Champratel / Flamina, Les Vergnes et sur le boulevard Fernand Forest. **Le nombre de points noirs peut ainsi être chiffré à 4**. D'autres collecteurs sont également nettoyés préventivement moins fréquemment.

$$\frac{\text{Nombre de points noirs}}{\text{Longueur du réseau (hors branchements)}} \times 100 = \frac{4}{600} \times 100 = \mathbf{0,7}$$

Le taux moyen de renouvellement des réseaux

Cet indicateur mesure le « maintien de la valeur patrimoine » de la collectivité. Il prend en compte le renouvellement de conduite effectué dans le cadre des chantiers de travaux neufs, et non les interventions ponctuelles lors d'incidents localisés même si une partie de canalisation a été remplacée.

Il est à mettre en relation avec d'autres indicateurs tels que la connaissance du réseau et se calcule comme suit :

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement} = \frac{\text{Linéaire moyen de desserte renouvelé sur les 5 dernières années}}{\text{Longueur du réseau}}$$

Le mode de calcul ayant été modifié à compter de 2008, il n'est pas possible de calculer de manière fiable l'indicateur sur les 5 dernières années, mais seulement sur les 3 dernières années.

La majeure partie des travaux effectués concerne le renouvellement de réseau existant. 5,9 km de conduites ont ainsi été renouvelés en moyenne sur ces 3 années.

$$\text{Taux de renouvellement des réseaux d'assainissement 2008 - 2009 - 2010} = \frac{5{,}9 \text{ km}}{600 \text{ km}} = \mathbf{1\%}$$

La durée d'extinction de la dette

Le tableau ci-dessous retrace le profil d'extinction de la dette année par année :

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2010	21 927 631,44 €	1 649 902,94 €	644 307,31 €	2 294 210,25 €	26 303 728,50 €
2011	26 303 728,50 €	1 873 971,43 €	756 257,58 €	2 630 229,01 €	24 429 757,07 €
2012	24 429 757,07 €	1 887 614,65 €	757 142,65 €	2 644 757,30 €	22 542 142,42 €
2013	22 542 142,42 €	1 743 492,19 €	718 637,80 €	2 462 129,99 €	20 798 650,23 €
2014	20 798 650,23 €	1 758 455,04 €	706 792,70 €	2 465 247,74 €	19 040 195,19 €
2015	19 040 195,19 €	1 723 307,92 €	670 591,85 €	2 393 899,77 €	17 316 887,27 €
2016	17 316 887,27 €	1 739 717,91 €	634 060,06 €	2 373 777,97 €	15 577 169,36 €
2017	15 577 169,36 €	1 596 882,94 €	584 226,51 €	2 181 109,45 €	13 980 286,42 €
2018	13 980 286,42 €	1 614 881,05 €	531 173,49 €	2 146 054,54 €	12 365 405,37 €
2019	12 365 405,37 €	1 633 729,99 €	471 344,44 €	2 105 074,43 €	10 731 675,38 €
2020	10 731 675,38 €	1 483 637,04 €	413 363,53 €	1 897 000,57 €	9 248 038,34 €
2021	9 248 038,34 €	1 431 686,98 €	376 195,53 €	1 807 882,51 €	7 816 351,36 €
2022	7 816 351,36 €	1 404 761,04 €	325 815,85 €	1 730 576,89 €	6 411 590,32 €
2023	6 411 590,32 €	1 136 773,76 €	276 919,74 €	1 413 693,50 €	5 274 816,56 €
2024	5 274 816,56 €	1 136 773,56 €	229 872,25 €	1 366 645,81 €	4 138 043,00 €
2025	4 138 043,00 €	1 067 793,00 €	180 044,28 €	1 247 837,28 €	3 070 250,00 €
2026	3 070 250,00 €	750 550,00 €	133 078,67 €	883 628,67 €	2 319 700,00 €
2027	2 319 700,00 €	727 000,00 €	98 502,48 €	825 502,48 €	1 592 700,00 €
2028	1 592 700,00 €	676 000,00 €	66 135,62 €	742 135,62 €	916 700,00 €
2029	916 700,00 €	615 400,00 €	37 106,38 €	652 506,38 €	301 300,00 €
2030	301 300,00 €	301 300,00 €	11 853,56 €	313 153,56 €	0,00 €
total		**27 953 631,44 €**	**8 623 422,28 €**	**36 577 053,72 €**	

CRD : capital restant dû

Le taux d'impayés

Cet indicateur permet de connaître le nombre d'impayés au 31 décembre de l'année par rapport aux factures d'eau émises l'année précédente.

Le montant d'impayés sur le budget assainissement pour 2009 au 31/12/2010 s'élève à 56 037,52 € (donnée trésorerie municipale), soit environ 1 % d'impayés.

La gestion des réclamations

Le service a mis en place un fichier de mémorisation des réclamations écrites, qu'elles concernent une mauvaise application du règlement, la qualité de l'eau, la facturation (hors réclamations relatives au niveau du prix de l'eau)…, qu'elles soient justifiées ou non.

En 2010, **77 réclamations écrites** concernant l'assainissement ont été enregistrées.

Le financement des investissements

Les travaux engagés pendant l'exercice 2010

Les dépenses d'équipement du budget assainissement 2010 se chiffrent au total à **4 330 850 € HT** (contre 7 115 086,71 € HT en 2009 - la mise en place d'une nouvelle procédure de dévolution de travaux en 2010 a retardé le programme de travaux).

Les dépenses les plus importantes correspondent aux travaux sur les réseaux, notamment :

- Avenue Edouard Michelin : 628 670 € HT
- Bassin de Tremonteix : 537 120 € HT
- Rue de Nohanent : 437 480 € HT
- Rue d'Aulteribe – parc des Vergnes : 359 040 € HT
- Rues de Neyrat-Hauts de Chanturgue - Gomel : 327 480 € HT
- Rue Bardoux : 208 480 € HT
- Rue Albert Thomas : 174 615 € HT
- Rue de Serbie : 156 990 € HT
- Rue des Chanelles : 149 220 € HT
- Voies diverses dont impasses privées : 119 800 € HT
- Quartier de Montferrand : 106 500 € HT
- Rue Pablo Picasso : 91 530 € HT
- Rue Mallet : 86 815 € HT
- …

Le détail des travaux réalisés sur les réseaux d'assainissement est donné page 26.

On note aussi entre autres opérations d'investissement importantes :

- Voies diverses - remplacement branchements : 75 000 € HT
- Réhabilitation de collecteurs : 50 000 € HT

La dette

La Ville a contracté des emprunts et des avances remboursables de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour financer partiellement les travaux d'investissement en assainissement.

Répartition par prêteur

Prêteur	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/2010 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts	Capital
Total	**35 219 747,86 €**	**26 303 728,50 €**	**2 294 513,69 €**	**644 610,75 €**	**1 649 902,94 €**
Organisme de droit public	**3 839 224,58 €**	**1 198 596,30 €**	**326 317,86 €**	**0,00 €**	**326 317,86 €**
Agence de l'Eau Loire Bretagne	3 839 224,58 €	1 198 596,30 €	326 317,86 €	0,00 €	326 317,86 €
Organisme de droit privé	**31 380 523,28 €**	**25 105 132,20 €**	**1 968 195,83 €**	**644 610,75 €**	**1 323 585,08 €**
BNP Paribas	1 849 360,00 €	1 245 668,05 €	167 142,92 €	55 654,72 €	111 488,20 €
Banque Populaire	471 000,00 €	376 800,00 €	36 961,72 €	13 411,72 €	23 550,00 €
Caisse d'Epargne	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	26 623,33 €	26 623,33 €	0,00 €
Crédit Agricole Corporate, Investment and Banking	14 752 710,00 €	13 077 433,00 €	900 411,91 €	314 076,91 €	586 335,00 €
Crédit Foncier de France	1 379 775,00 €	965 842,44 €	107 654,44 €	38 665,68 €	68 988,76 €
Dexia CLF	557 466,20 €	458 246,43 €	54 291,24 €	19 591,86 €	34 699,38 €
Société Générale	9 370 212,08 €	5 981 142,28 €	675 110,27 €	176 586,53 €	498 523,74 €

Répartition par nature de dette

Nature de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2010	Durée résiduelle	Annuité de l'exercice	
					en intérêts	en capital
Total		**35 219 747,86 €**	**26 303 728,50 €**		**644 610,75 €**	**1 649 902,94 €**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**31 380 523,28 €**	**25 105 132,20 €**		**644 610,75 €**	**1 323 585,08 €**
001223	Société Générale	3 075 658,00 €	2 184 953,12 €	11,39	114 875,58 €	131 086,82 €
001233	BNP Paribas	1 849 360,00 €	1 245 668,05 €	8,83	55 654,72 €	111 488,20 €
001246	Crédit Foncier de France	1 379 775,00 €	965 842,44 €	13,92	38 665,68 €	68 988,76 €
001255	Crédit Agricole Corporate, Investment and Banking	1 940 900,00 €	1 455 675,00 €	14,83	55 891,02 €	97 045,00 €
001278	Société Générale	1 020 000,00 €	867 000,00 €	16,24	40 464,36 €	51 000,00 €
1250-tirage-long-terme	Crédit Agricole Corporate, Investment and Banking	3 503 810,00 €	2 627 858,00 €	15,00	104 584,84 €	175 190,00 €
1280	Dexia CLF	557 466,20 €	458 246,43 €	9,75	19 591,86 €	34 699,38 €
1311-Consolidation	Crédit Agricole Corporate, Investment and Banking	3 026 000,00 €	3 026 000,00 €	20,00	55 833,06 €	0,00 €
001216	Société Générale	2 400 309,00 €	960 123,60 €	5,96	8 786,84 €	160 020,60 €
1250 - LT T4M	Crédit Agricole Corporate, Investment and Banking	0,00 €	0,00 €	15,00	0,00 €	0,00 €
1304	Crédit Agricole Corporate, Investment and Banking	6 282 000,00 €	5 967 900,00 €	18,96	97 767,99 €	314 100,00 €
1311-T4M	Crédit Agricole Corporate, Investment and Banking	0,00 €	0,00 €	20,00	0,00 €	0,00 €
001265	Banque Populaire	471 000,00 €	376 800,00 €	15,14	13 411,72 €	23 550,00 €
1309	Caisse d'Epargne	0,00 €	0,00 €	0,00	26 623,33 €	0,00 €
1323	Caisse d'Epargne	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	19,32		
001184	Société Générale	762 245,08 €	203 265,56 €	3,97	1 427,45 €	50 816,32 €
1252	Société Générale	900 000,00 €	675 000,00 €	14,79	3 483,72 €	45 000,00 €
1295-T1	Société Générale	1 212 000,00 €	1 090 800,00 €	17,12	7 548,58 €	60 600,00 €
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)		**3 839 224,58 €**	**1 198 596,30 €**		**0,00 €**	**326 317,86 €**
73	Agence de l'Eau Loire Bretagne	355 587,32 €	0,00 €	0,00	0,00 €	32 274,33 €
74	Agence de l'Eau Loire Bretagne	644 356,27 €	0,00 €	0,00	0,00 €	57 985,33 €
75	Agence de l'Eau Loire Bretagne	209 160,05 €	34 986,74 €	1,08	0,00 €	17 493,39 €
76	Agence de l'Eau Loire Bretagne	618 561,89 €	112 465,79 €	1,33	0,00 €	56 232,90 €
79	Agence de l'Eau Loire Bretagne	846 839,05 €	169 367,77 €	1,33	0,00 €	84 683,91 €
80	Agence de l'Eau Loire Bretagne	570 000,00 €	418 000,00 €	11,00	0,00 €	38 000,00 €
81	Agence de l'Eau Loire Bretagne	90 000,00 €	60 000,00 €	10,00	0,00 €	6 000,00 €
82	Agence de l'Eau Loire Bretagne	504 720,00 €	403 776,00 €	12,00	0,00 €	33 648,00 €

Par ailleurs, **le montant des amortissement réalisés en 2010 sur le budget assainissement est de 2 529 604,81 €.**

Les projets et les travaux

Le tableau ci-dessous retrace les principaux projets et travaux prévus en 2011 sur le budget Assainissement.

TRAVAUX PREVUS EN 2011 - BUDGET ASSAINISSEMENT	Coût HT en Euros
EXPLOITATION	
➢ Voies diverses – mise en conformité branchements	65 000
➢ Voies diverses : réhabilitation de collecteurs	40 000
ETUDES ET TRAVAUX NEUFS	
➢ Clémentel îlot MSD Chibret	3 714 900
➢ Quartier La Gauthière 1	1 781 750
➢ Quartier La Gauthière 2	1 360 000
➢ Quartier Les Vergnes Droits de l'Homme	400 000
➢ Quartier St-Jacques Sévigné	185 000
➢ Rue Anatole France	1 133 800
➢ Rue Barbier Daubrée	375 400
➢ Bassin de Trémonteix	146 750
➢ Cristal Parc	60 000
➢ Réfection des voiries après travaux	140 000
➢ Usine Michelin des Carmes	57 000
➢ Poste de refoulement	280 000

Les actions de solidarité et de coopération décentralisée

L'abandon de créances

Dans certains cas, après étude du dossier, les sommes dues peuvent être admises en non-valeur (abandon de créances). En 2010, la part assainissement de ces admissions en non-valeur se chiffre à **2 123,60 € TTC**

La coopération décentralisée

Les opérations de coopération décentralisée autorisées par la loi "Oudin-Santini" du 9 février 2005, ont été réalisées sur le budget Eau : voir page 23.

Le service public de l'assainissement non collectif

Les caractéristiques techniques

N'ayant pas défini de zonage d'assainissement non collectif, la Ville de Clermont-Ferrand n'a pas instauré de Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Néanmoins, il subsiste sur le territoire de la commune des usagers non desservis par un collecteur d'assainissement, ainsi que d'autres dont le raccordement est difficile voire impossible étant donné la configuration du site, bien qu'un collecteur existe dans la rue. Ainsi, **250 installations d'assainissement non collectif, disséminées au sein de la zone d'assainissement collectif, ont été recensées.**

Tous les abonnés domestiques non raccordés aux réseaux publics d'assainissement ou ne pouvant se raccorder, doivent être équipés d'un **système d'assainissement non collectif conforme à la réglementation en vigueur.**

Le service assainissement ne prend pas en charge l'entretien des installations non collectives, celui-ci est assuré par l'usager, qui devra fournir les justificatifs du bon entretien (certificats de vidange…) à la demande ou lors des visites du service assainissement.

En revanche, le service assure **trois types de contrôles** :

- Cas n°1 : Visite de contrôle de bon fonctionnement et d'entretien pour les installations existantes antérieures au 30 décembre 1998 (visite à effectuer avant fin 2012) ;
- Cas n°2 : Visite de contrôle tous les 8 ans ;
- Cas n°3 : Visite de conformité pour les installations neuves ou récentes (postérieures au 30 décembre 1998).

Le cas échéant, le propriétaire de l'installation devra mettre celle-ci en conformité.

Ces nouvelles dispositions, issues de la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, sont détaillées dans le règlement du service, applicable à tous les abonnés à partir du 1er janvier 2009. Il est disponible en ligne sur www.ville-clermont-ferrand.fr et sur simple demande au 04 73 42 62 40.

Les premiers contrôles ont eu lieu en 2009 et se sont poursuivis en 2010 : 40 installations ont été contrôlées en régie en 2010.

La tarification du service et les recettes du service

Par délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2008, trois tarifs spécifiques à l'assainissement non collectif ont été votés :

- Cas n°1 : 107,30 € HT
- Cas n°2 : 51,16 € HT
- Cas n°3 : 79,23€ HT

Les recettes d'exploitation se montent pour 2010 à 1931,40 € HT.

IV. La tarification et les recettes des services d'eau et d'assainissement

Les modalités de tarifications

Le type de tarification

Les tarifs comprennent :

- **Une redevance d'abonnement** : destinée à couvrir certains frais fixes du service et notamment les frais d'entretien et de renouvellement de l'ensemble de comptage, elle est fonction du diamètre du compteur.
- **Un tarif eau potable au m^3** appliqué à la quantité réellement consommée.
- **Un tarif assainissement au m^3 part Ville** (collecte des eaux usées).
- **Un tarif assainissement au m^3 part intercommunale** (traitement des eaux usées).
- **Diverses taxes et redevances**, notamment la TVA et les redevances reversées à l'Agence de l'Eau.

Les catégories de tarifs

Les tarifs de l'eau fixés par le Conseil Municipal comportaient jusqu'à présent 2 tranches de consommation : de 0 à 50 000m^3 et au-delà de 50 000 m^3, avec application d'un tarif dégressif. Un alignement progressif (sur 3 ans) du tarif de la 2nde tranche sur la 1ère a été engagé en 2008, afin de ne pas favoriser les consommations excessives d'eau. Ainsi, à compter de l'exercice 2011, **la notion de tranches de consommation est supprimée**.

Remarque : La vente d'eau aux communes de Cournon et Mezel est facturée selon des tarifs négociés en vertu de conventions.

Les modalités d'évolution et de révision

Les tarifs eau et assainissement sont révisés annuellement et font l'objet d'une délibération du Conseil Municipal. Les tarifs applicables en 2011 ont été adoptés en séance du 16 décembre 2010. Le détail des tarifs 2011 est présenté en annexe 5.

La notion même de service public à caractère industriel et commercial implique un **financement par l'usager, bénéficiaire du service**, et l'existence de **budgets propres, tant pour l'eau que pour l'assainissement.**

L'instruction budgétaire et comptable M49, applicable depuis le 1er Janvier 1992 et rénovée par la M4 au 1er janvier 2003, permet d'avoir une connaissance des coûts au moyen d'une nomenclature et de procédures comptables comparables à celles des entreprises privées.

Ainsi, le **principe de l'obligation d'équilibre** par section d'exploitation et d'investissement en recettes et en dépenses des budgets de l'eau et de l'assainissement garantit une saine gestion économique du service.

De même, la procédure comptable des amortissements et des dotations aux provisions constitue un moyen de financement des dépenses d'équipement et du remboursement de la dette, et assure un autofinancement minimum.

Ces quelques principes conduisent à une politique de vérité des prix dans la gestion du service de l'eau et de l'assainissement.

Les tarifs (eau, assainissement, redevance d'abonnement) sont déterminés à partir du budget prévisionnel et en fonction de la consommation d'eau des usagers, qui détermine également le volume d'effluents à traiter.

A ces tarifs fixés par le Conseil Municipal et qui dépendent exclusivement des activités du Service Municipal de l'Eau et de l'Assainissement, s'ajoutent les redevances perçues par le service et reversées à l'Agence de l'eau, à l'Etat et à Clermont Communauté. Destinées à financer leurs interventions, elles évoluent selon les besoins de financement de ces derniers.

Les évolutions de prix entre 2010 et 2011 sont détaillées à partir de la page 38.

Les autres prestations

La délibération du 16 décembre 2010 fixe également les tarifs 2011 concernant les prestations diverses : déplacement et intervention de fontainiers ou d'agents de salubrité, vérification de conformité de branchement d'assainissement… Ces tarifs ont augmenté de 3 % par rapport à 2010. En revanche, les tarifs des analyses réalisées par le service municipal de contrôle des eaux sont maintenus afin de rester concurrentiels. Le détail des tarifs 2011 est présenté en annexe 5.

La facture d'eau

Les éléments relatifs au prix du mètre cube d'eau

Remarque : bien que ce rapport concerne l'exercice 2010, le prix de l'eau présenté est celui au 1er janvier de l'année de présentation du rapport, en l'occurrence il s'agit du prix total de l'eau au 1er janvier 2011.

Tarifs 2011	Montant HT	Commentaire	Destinataire
Approvisionnement en eau			
Abonnement (partie fixe)	14,86 € / an	Pour un compteur de diamètre 15 mm (abonné domestique)	Service de l'eau et de l'assainissement
Eau	0,947 € / m^3	La notion de tranches de consommation est supprimée.	Service de l'eau et de l'assainissement
Assainissement des eaux usées			
Collecte eaux usées	0,462 € / m^3		Service de l'eau et de l'assainissement
Traitement des eaux usées	0,403 € / m^3	Contribution aux charges de la station d'épuration intercommunale	Clermont Communauté
Taxes d'environnement			
Préservation des ressources en eau	0,048 €/ m^3	Financement d'actions d'amélioration de la gestion de la ressource	Agence de l'Eau Loire Bretagne (redevance prélèvement) et Etablissement Public Loire (redevance soutien d'étiage)
Pollution domestique	0,240 € / m^3	Financement d'actions de lutte contre la pollution	Agence de l'Eau Loire Bretagne
Modernisation des réseaux de collecte	0,190 € /m^3	Financement d'actions de lutte contre la pollution.	Agence de l'Eau Loire Bretagne

Le taux de TVA applicable est de 5,5%.

o**« Abonnement »**
Destiné à couvrir les frais d'entretien et de renouvellement de l'ensemble de comptage, il est indépendant de la consommation. Son montant est calculé à partir d'un tarif annuel rapporté au nombre de jours concernés.

o**« Eau » et « Collecte des eaux usées »**
Ces tarifs au m^3 permettent de financer la production et la distribution d'eau potable (fonctionnement des équipements, entretien des réseaux d'eau…), ainsi que la collecte des eaux usées (entretien des égouts…).

o**« Traitement des eaux usées »**
La mise en œuvre de l'instruction budgétaire et comptable M49 a conduit Clermont Communauté, alors propriétaire des installations d'épuration, à se doter d'un budget d'assainissement suivant le nouveau plan comptable. La contribution versée par la Ville à la structure intercommunale pour le traitement des eaux usées est intégrée dans son propre budget assainissement et répercutée à l'usager du service sous forme d'une redevance distincte avec un tarif au m^3.

o**Redevances perçues au profit de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et l'Etablissement Public Loire**
A partir de janvier 2008, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a modifié le système des redevances versées aux agences de l'eau, afin de mieux partager l'effort pour lutter contre la pollution des eaux, protéger la santé, préserver la biodiversité et garantir la disponibilité de la ressource.

- **Redevances « pollution domestique » et « modernisation des réseaux de collecte »**
 Elles permettent les actions de l'Agence de l'eau en vue de restaurer la qualité de l'eau. Le volume d'investissement des collectivités dans la lutte contre la pollution a considérablement augmenté ; l'Agence de l'eau leur apporte son concours technique et financier, et soutient leur effort en matière d'assainissement. Ainsi, l'agglomération a obtenu des aides non négligeables pour résorber les rejets directs d'eaux usées et renforcer la station d'épuration.

- **Redevance « préservation des ressources en eau »**
 Le même principe s'applique également pour cette redevance, dont le produit est destiné à l'amélioration de la gestion des ressources en eau. Ainsi, l'Agence de l'eau est intervenue, par exemple, pour la réalisation des retenues de Naussac, destinées à réguler le cours de l'Allier, pour la mise en place des périmètres de protection des captages de la Ville et elle participe à hauteur de 50 % aux dépenses de recherches de nouvelles ressources dans la chaîne des Puys.
 Le tarif présenté intègre également une redevance reversée à l'Etablissement Public Loire, gestionnaire du barrage de Naussac, pour le soutien d'étiage de l'Allier.

Le détail des tarifs est présenté en annexe 5. Vous trouverez également en annexe 7 une note établie par l'Agence de l'eau Loire Bretagne sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

La facture d'eau et son évolution 2010/2011

Comme il a été précisé plus haut, les budgets eau et assainissements doivent être équilibrés en recettes et en dépenses. Ainsi, seules les recettes provenant de l'exploitation du service peuvent financer les dépenses d'exploitation.

Depuis de nombreuses années, la Ville s'est engagée dans une politique constante de qualité et de fiabilité du service rendu aux usagers. Pour l'exercice 2011, les dépenses prévisionnelles inscrites au budget primitif de la section d'exploitation ont été arrêtées à :

- 12 753 380 € pour l'eau,
- 13 374 980 € pour l'assainissement.

Leur répartition est précisée en annexe 6. Ces dépenses sont en relation avec l'activité même du service (achats de matières premières, de carburant, entretien des réseaux, des bâtiments et des matériels, impôts, taxes et assurances, frais de personnels, frais financiers, dotations aux amortissements et provisions, autofinancement nécessaire).

Parallèlement, les volumes d'eau distribués subissent une certaine érosion (voir page 7 et suivantes).

Ainsi, il a été nécessaire d'ajuster les tarifs de vente d'eau, d'abonnement et les redevances d'assainissement. Pour parvenir à l'équilibre, il convenait de prévoir une recette de :

- 8 900 000 € pour la vente d'eau

 Il a été pris comme hypothèse des ventes d'eau 2011 sensiblement identiques à celles de 2010, autour de 9,4 millions de m^3.
- 3 600 000 € pour la collecte des eaux usées (part communale)
- 3 200 000 € pour le traitement des eaux usées (part intercommunale)

Par ailleurs les redevances collectées et reversées aux organismes publics subissent des modifications qui influent sur le montant de la facture supporté par l'usager.

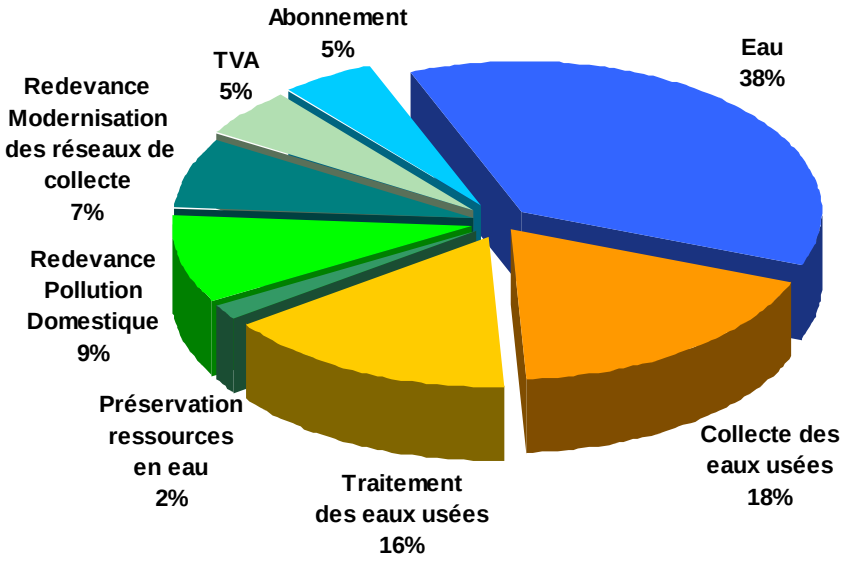
Compte tenu de ces différents éléments, la facture globale pour un usager consommant 120 m^3 par an (« consommation de référence » définie par l'INSEE) subit une augmentation de 5,95 % et est portée à 305,59 € TTC. L'évolution détaillée des tarifs est présentée ci-dessous.

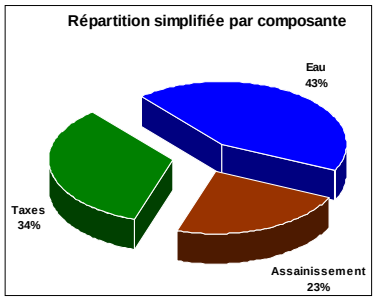
FACTURE TTC 120 m3	**2010**	**2011**	**Evolution**	**Commentaires**
Approvisionnement en eau				
Abonnement (partie fixe)	13,06 €	15,68 €	+ 20,0 %	Pour un compteur de diamètre 15 mm (abonné domestique)
Eau	117,11 €	119,89 €	+ 2,4 %	
Total eau	**130,17 €**	**135,57 €**	**+ 4,1 %**	
Assainissement des eaux usées				
Collecte eaux usées	54,69 €	58,49 €	+ 6,9 %	
Traitement des eaux usées	45,83 €	51,02 €	+ 11,3 %	
Total assainissement	**100,52 €**	**109,51 €**	**+ 8,9 %**	
Taxes d'environnement				
Préservation des ressources en eau	5,82 €	6,08 €	+ 4,4 %	
Pollution domestique	29,12 €	30,38 €	+ 4,4 %	
Modernisation des réseaux de collecte	22,79 €	24,05 €	+ 5,6 %	
Total taxes	**57,73 €**	**60,51 €**	**+ 4,8 %**	
Total facture	**288,42 €**	**305,59 €**	**+ 5,95 %**	

Un exemple de facture d'eau est présentée en annexe 8.

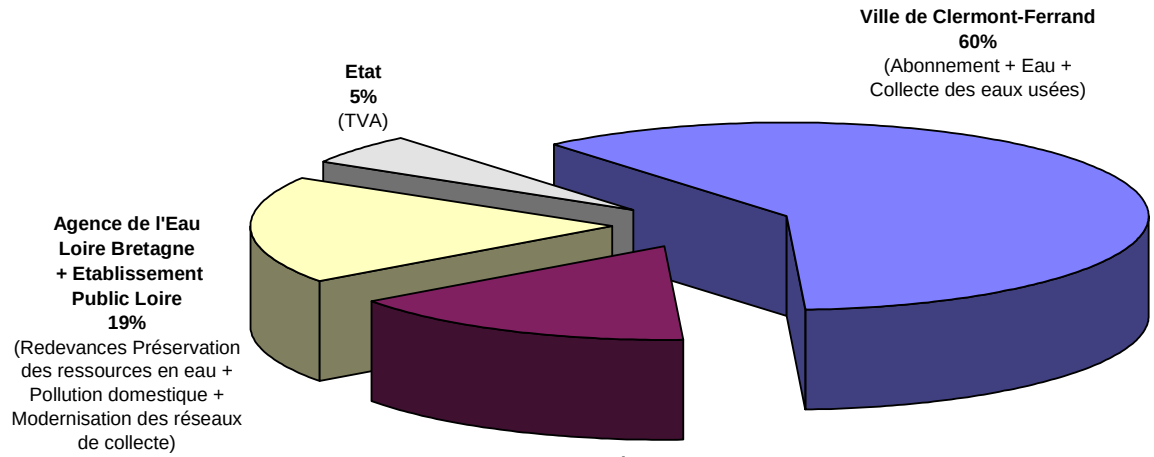
Les graphes ci-dessous montrent la répartition d'une facture d'eau 2011 pour chaque composante et pour chaque organisme.

Facture 2011
Répartition par composante





Facture 2011
Répartition par organisme



Les recettes des services

Les tableaux ci-dessous retracent les recettes liées à la facturation du prix de l'eau et autres recettes d'exploitation réalisées en 2010.

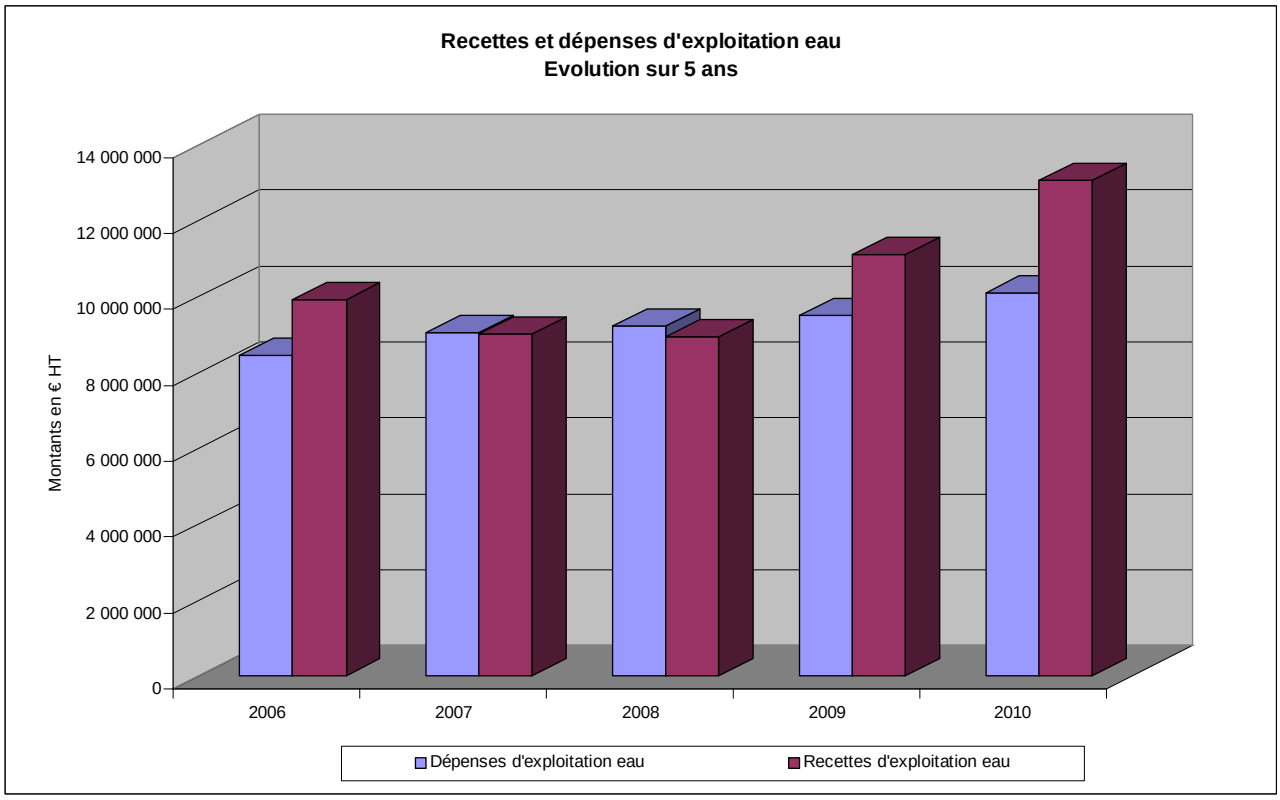
Recettes d'exploitation 2010 – Budget eau			
Chap./art	**Libellé**	**Montant € HT (réalisé)**	**Evolution par rapport à 2009**
013	**Atténuation de charges**	**833 101,97**	**+ 6 %**
70	**Ventes de produits fabriqués, prestations, marchandises**	**12 197 613,30**	**+ 27 %**
70111	▪Vente d'eau aux abonnés	8 851 122,43	
70118	▪Autres ventes d'eau	103 940,82	
70121	▪Contre-Valeur taxe eau	868,35	
70123	▪Contre-valeur prélèvement	441 587,60	
701241	▪Redevance pollution domestique	2 090 407,03	Passage du budget assainissement au budget eau
704	▪Facturation de travaux	315 992,57	
7068.1	▪Redevance branchement abonnement	357 622,58	
7068.2	▪Remboursement frais déplacement	664,11	
7068.3	▪Rémunération exploitant	6 290,25	Création 2010
7068.8	▪Autres prestations	24 629,20	
7083	▪Locations diverses	4 488,36	
77	**Produits exceptionnels**	**9 972,16**	**- 72 %**
	TOTAL	**13 040 687,43**	**+ 18 %**

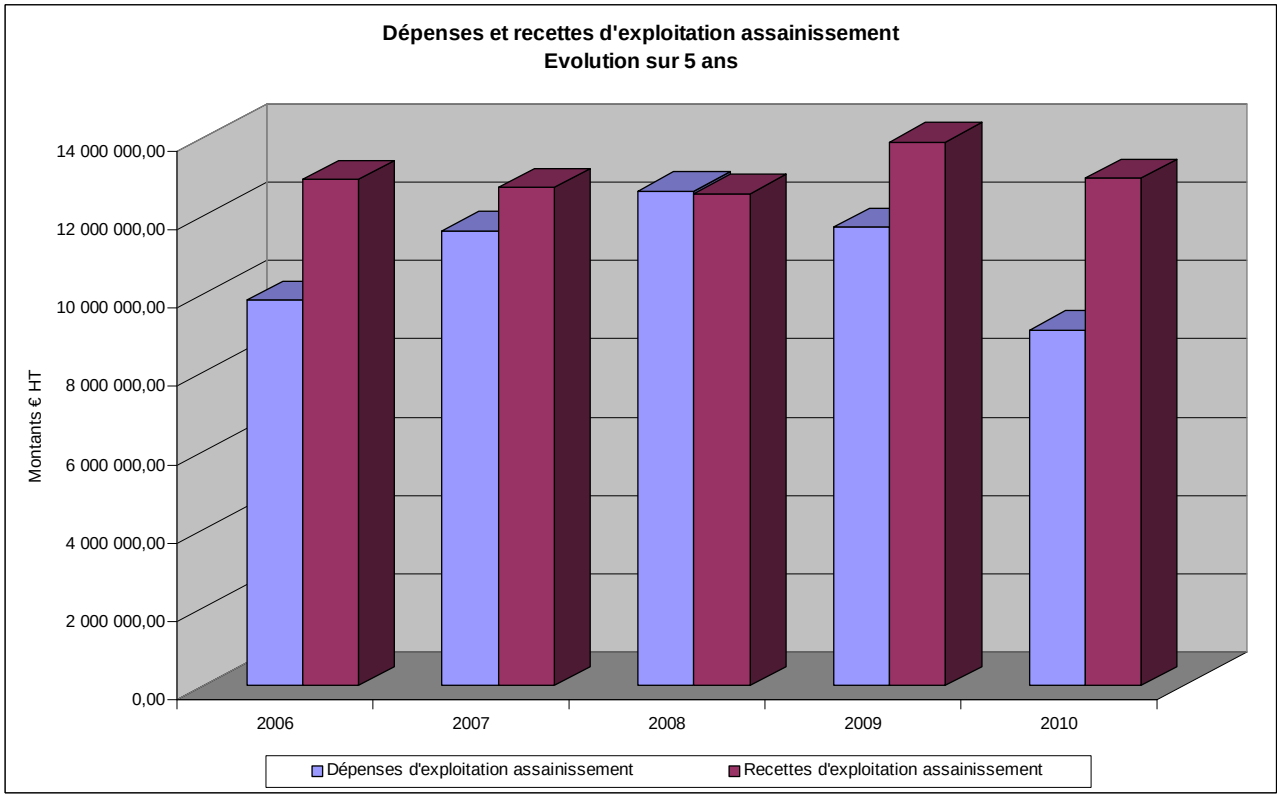
Recettes d'exploitation 2010 – Budget assainissement			
Chap./art	**Libellé**	**Montant € HT (réalisé)**	**Evolution par rapport à 2009**
013	**Atténuation de charges**	**8 425,42**	**/**
70	**Ventes de produits fabriqués, prestations, marchandises**	**12 951 227,48**	**- 4 %**
701241	▪Redevance pollution domestique	496,27	Passage du budget assainissement au budget eau
704	▪Facturation de travaux	383 085,00	
70611	▪Redevance assainissement collectif	6 587 546,14	
706121	▪Redevance modernisation réseaux de collecte	1 441 071,73	
7062	▪Redevance assainissement non collectif	1 931,40	
7063	▪Contribution communale eaux pluviales	3 484 942,00	
7068.2	▪Remboursement frais déplacement	5 581,14	
7068.3	▪Rémunération exploitant	6 288,00	
7068.4	▪Participation pour raccordement à l'égout*	825 285,80	
7088	▪Autres produits d'activités annexes	215 000,00	
77	**Produits exceptionnels**	**518,74**	**- 97 %**
	TOTAL	**12 960 171,64**	**- 7 %**

* La **participation pour raccordement à l'égout** est exigée pour tout projet de construction nouvelle et dans le cas d'extension lorsque le projet induit soit un supplément d'évacuation des eaux usées, soit la nécessité d'un renforcement de la canalisation de raccordement. Elle est basée sur la surface hors œuvre nette (SHON) créée. En 2010, les tarifs suivant s'appliquaient :

- 8,00 € le m² de SHON créé pour les bâtiments à usage d'habitation
- 11,30 € le m² de SHON créé jusqu'à 150 m²
- 8,00 € le m² de SHON créé de 150 à 650 m²
- 4,50 € le m² de SHON créé au-delà de 650 m² pour les constructions à usage industriel ou commercial et professionnel

Les graphiques ci-dessous présentent **l'évolution globale de dépenses et recettes d'exploitation**, d'une part en eau et d'autre part en assainissement, sur les 5 dernières années.





Jusqu'en 2008, alors que les dépenses augmentaient, on notait une stagnation voire une baisse des recettes (à l'exception des recettes d'assainissement jusqu'en 2007, la part intercommunale de la redevance assainissement ayant été régulièrement réévaluée).

Cette baisse des recettes s'explique notamment par l'érosion des ventes d'eau. En 2008, les deux budgets ont été déficitaires.

A partir de 2009, une revalorisation des tarifs a permis d'avoir un résultat positif.

A noter que la variation de recettes entre 2009 et 2010 (hausse pour l'eau, baisse pour l'assainissement) s'expliquent en partie par le transfert comptable de la redevance pollution du budget assainissement au budget eau.

Annexes

Annexe 1

-

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement communautaire Année 2010

Service Assainissement de Compétence Communautaire

A.C.C.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement communautaire 2010

Clermont Communauté a repris les compétences antérieurement exercées par le SIEAC - Syndicat d'Equipement de l'Agglomération Clermontoise - en matière d'assainissement, à savoir **le transport intercommunal et le traitement des effluents raccordés à la station d'épuration communautaire.**

Le service Assainissement de Compétence Communautaire (A.C.C.) est assuré dans le cadre de la mutualisation par la mise à disposition d'agents de la Ville de Clermont-Ferrand.

La plupart des données du présent rapport sont issues du diagnostic du système d'assainissement de l'agglomération réalisé en 2008 et 2009 par le groupement de bureaux d'étude SAFEGE et COMA.

Les caractéristiques techniques

Le territoire desservi

Le système d'assainissement de Clermont Communauté transporte et traite les effluents produits par :

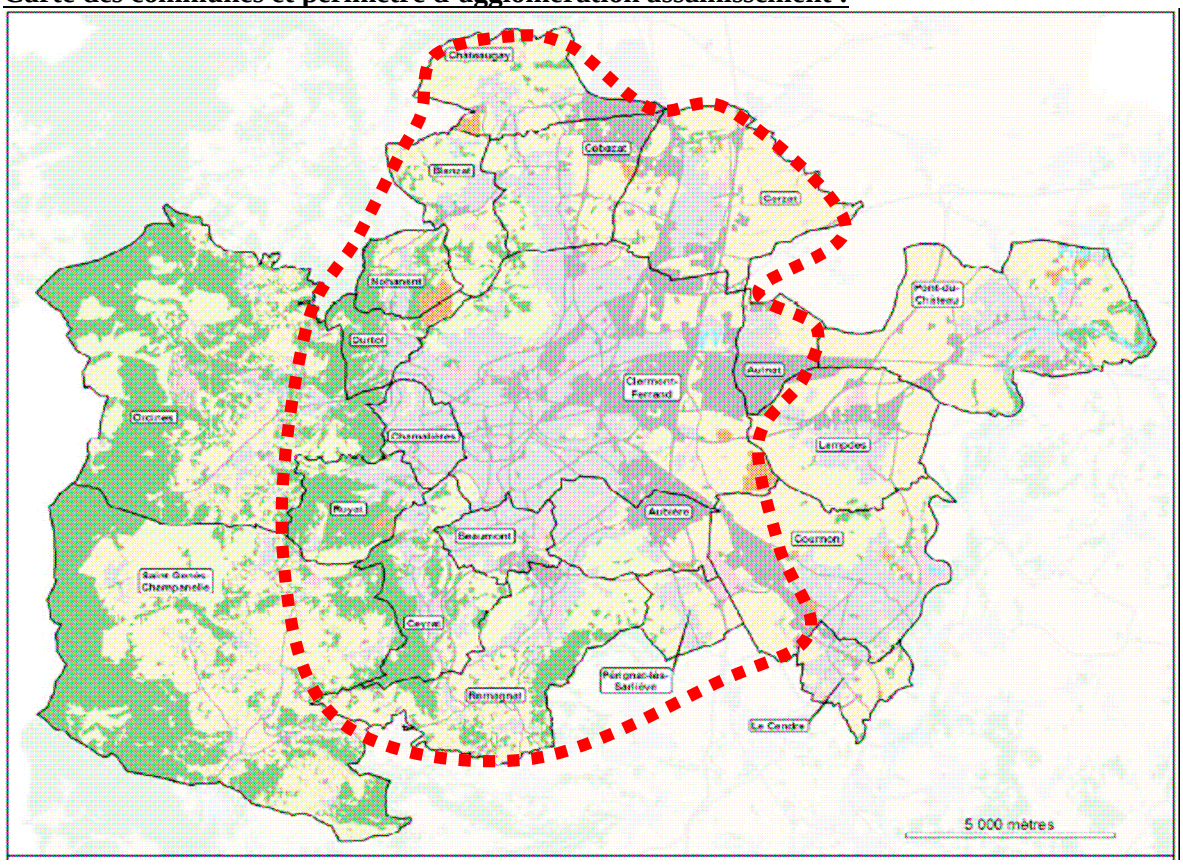
- **18 communes de la collectivité** : Aubière – Aulnat – Beaumont – Blanzat – Châteaugay – Cébazat – Ceyrat – Chamalières – Clermont-Ferrand – Cournon d'Auvergne (secteur de la Z.I. de la Pointe de Cournon) – Durtol – Gerzat – Nohanent – Orcines – Romagnat (sauf Opme) – Royat – Saint-Genès-Champanelle (villages de Manson et Thèdes), et depuis septembre 2009 Pérignat-lès-Sarlième qui a abandonné sa station d'épuration communale (lagune aérée) ;
- **une commune extérieure** – Sayat – raccordée au système par le biais du Syndicat de la Vallée du Bédat ;
- **une zone industrielle extérieure** à Clermont Communauté, le Biopôle Clermont-Limagne, situé à Saint-Beauzire, par le biais d'une convention avec la Communauté de Communes du Canton d'Ennezat.

Les communes exploitent de façon indépendante leurs réseaux de collecte des eaux usées. Le mode d'exploitation est soit la régie municipale, soit l'affermage à une société privée (Lyonnaise des Eaux, SAUR ou Véolia) ou à une société d'économie mixte (SEMERAP).

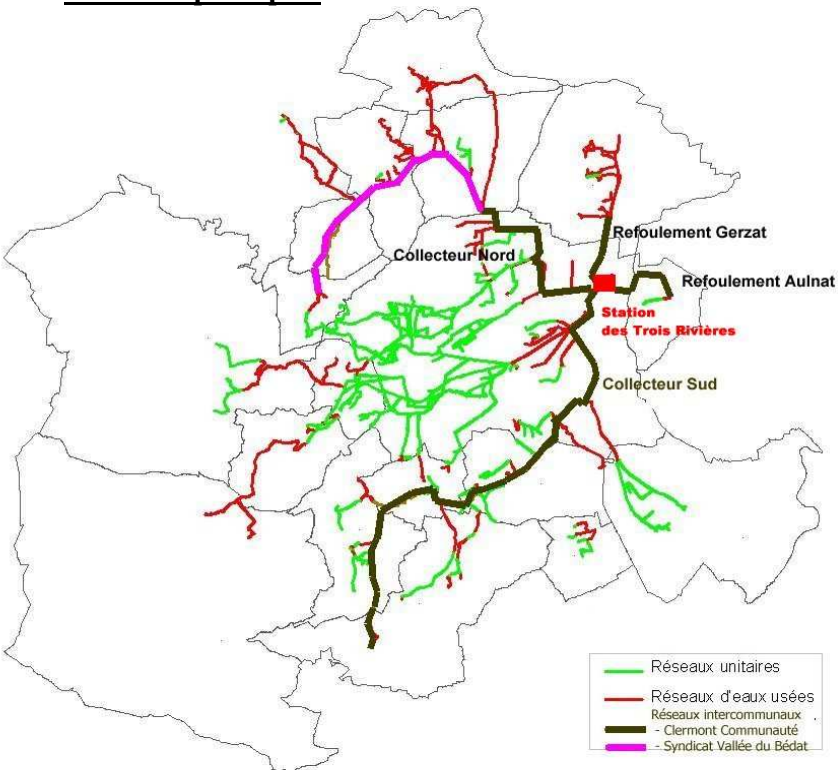
D'autres communes de la communauté d'agglomération font partie d'un autre système d'assainissement ou y sont raccordées partiellement :

- Cournon d'Auvergne et Le Cendre, membres du syndicat du Val d'Auzon qui possède une station d'épuration à Cournon ;
- Lempdes et Pont-du-Château, membres du SIAREC et raccordées à la station d'épuration située à Pont-du-Château ;
- Village d'Opme (commune de Romagnat) et villages de Theix, Beaune, Pardon et Saint-Genès (commune de Saint-Genès-Champanelle) raccordés au syndicat du Val d'Auzon ;
- Plusieurs hameaux des communes d'Orcines et Saint-Genès-Champanelle possèdent des installations de traitement autonomes ou individuelles.

Carte des communes et périmètre d'agglomération assainissement :



Plan de **l'ossature principale** des réseaux sur le réseau communautaire :



Le nombre d'habitants desservis

- nombre d'habitants desservis : 243 766

Les usagers non domestiques

- Liste des principaux industriels (issue de l'étude diagnostique menée en 2008 et 2009)

Nom	Adresse	Bassin de mesure	Consommation	Nombre de jours annuels estimé d'activité	Charges (kg/j)					Pollution moyenne (EH)	Auto-surveillance
					MES	DCO	DBO5*	NTK	Pt		
CENTRE DE STOCKAGE	Puy Long	Total Sud	243 m3/j	313	5.3	59.5	13.9		0.10	500	oui
ECHALIER	Rue Newton -Clermont-Ferrand	Total Sud	822 m3/an	250	1.0	2.4	0.0			12	oui
BEURALIA	Rue de la Charme - Clermont-Ferrand	Total Nord	940 m3/j	313	271	1 060	866			14 500	oui
LECLERC	La Pardieu	DO25	55 m3/j	313	25		82	5	1	1 100	oui
ADIV	Rue Chappe -Clermont-Ferrand	Total Sud	10 m3/j	250	0.4	9.3	3.9	0.1	0.02	38	oui
LA MONTAGNE	Rue Morel -Clermont-Ferrand	DO1	16 920 m3/j	365	77.7		38.9			896	non
CRUZILLES	Avenue Jean Mermoz - Clermont Ferrand	Total Sud	20 429 m3/j	250	88.3	426.4	289.0	11.8	0.18	2 423	oui
OST	Rue Georges Besse - Clermont-Ferrand	Reclus	15 m3/j	250	77.8	117.3	133.9		303.55	160	oui
CHU	Bld Churchill -Clermont Ferrand	St Jacques / Vanne Léon	94.7 m3/j	365	237.2		261.8			3 991	non
MICHELIN "Les Carmes"	Place des Carmes - Clermont Ferrand	P 62	337 034 m3/an	250	1.2		2.7			32	non
MICHELIN "Cataroux"	Rue de la Charme - Clermont-Ferrand	Total Nord	227 340 m3/an	250		2 319				19 329	oui
MICHELIN "La Combaude"	Rue de la Charme - Clermont-Ferrand	Total Nord	61 851 m3/an	250	15.8	37.5		3.2		269	oui
ELIS Auvergne	Avenue du Roussillon - Aubière	P37		250	188.6		283.0			3 829	non
Projet de convention (données SEMERAP)	Sayat	P04			15.0	60.0	25.0			500	oui
Initial BTB SA	Rue Becquerel -Beaumont	Beaumont aval	300 m3/j	250	33.6	382.8	141.3	3.9	3.48	2 235	oui
Banque de France	Boulevard Duclaux - Clermont Ferrand	DO1	26 690 m3/an	250	32.5	41.6	4.0	2.6	0.52	248	oui
REC	Rue des Sauzes -Aubière	P37	10 625 m3/an	250	0.6	3.6				20	oui
TRELLEBORG	ZI la Combaude -Clermont Ferrand	Total Nord	50 000 m3/an	250	92.0	139.2	49.6		0.57	873	oui
CALDIC CENTRE	Cournon d'Auvergne	P36	1 800 m3/an	250	0.6	3.0	0.1	0.0	0.44	36	oui
LUXFER GAS CYLINDERS	Rue de l'Industrie -Gerzat	P14	14 908 m3/an	250	27.8		21.3			385	oui
HOPITAL NORD	Rue de Châteaugay - Cébazat	P08		365	37.8		26.46			502	non
LABO CENTRE FRANCE SAS	ZI Ladoux -Cébazat	P10-2		250	2		1.4			27	non
APM CLERMONT SA	ZI Ladoux -Cébazat	P10-2		250	28.1		55.122			684	non
S.N.C.F. DEPOT DE CLERMONT	Avenue Jean Mermoz - Clermont Ferrand	Total Sud		365	6.6		4.4			86	non
CENTRE HOSPITALIER STE MARIE	Avenue Roosevelt - Clermont Ferrand	P46		365	64.38		54.25			936	non
13EME BASE SOUTIEN MATERIEL	Rue de l'Arsenal - Clermont Ferrand	Total Nord		365	41.6		34.95			604	non
HOTEL DIEU	Bd Malfreyt -Clermont Ferrand	DO9		365	53.7		37.59			713	non
LIMOUJOUX AUVERGNE	Bd St Jean -Clermont Ferrand	Herbet		250	18.74		45.24			531	non
PORCENTRE SA	Rue du Pré la Reine - Clermont Ferrand	Herbet		250	4.55		14.72			162	non
92ème RI	Rue Auger -Clermont Ferrand	Pompidou		365	88.48		56.6			1 128	non
ETS CROMARIAS SAS	Bd St Jean -Clermont Ferrand	Herbet		250	3.04		19.78			195	non
AUCHAN FRANCE SA	Bd Etienne Clémentel - Clermont Ferrand	Collecteur Nord		313	26.4		13.2			304	non
PREFECTURE	Bd Desaix -Clermont Ferrand	DO9		250	29.6		14.8			341	non
SECURITE SOCIALE	Rue Pélissier -Clermont Ferrand	Pompidou		250	108.1		54.05			1 246	non
ACC MAINTENANCE	Rue du Pré la Reine - Clermont Ferrand	Herbet		250	74.82		49.88			972	non
SODG SAS	Rue de Chantemerle - Clermont Ferrand	Total Nord		250	65.4		37.72			798	non
AUCHAN	Aubière	P37		313	40		20			461	non
CENTRE INFANTILE	Rue de la Prugne - Romagnat	P23		365	19.91		18.67			306	non
BIOPOLE	Saint-Beauzire	P14	325	250	126	311	134	8.6	1.60	2 240	oui
CLINIQUE CHATAIGNERAIE	Beaumont	P55		365						1 170	non
CLINIQUE PNEUMOLOGIQUE	Durtol	P01		365						620	non
BLANCHISSERIE	Cébazat	P10-2	200 m3/j		120	400	160	30.0	10.00	2 760	oui (après signature convention)

*donnée existante ou calculée à partir de la MO (=0.057g/EH)

- Parmi les établissements industriels raccordés, **29 établissements sont déjà soumis à autorisations de déversement d'effluents industriels**. On peut noter, en 2010, la mise en place de nouvelles conventions de rejets entre la commune de Clermont-Ferrand et les hypermarchés Auchan Nord et Casino Le Brézet.

L'évaluation des charges

- **CBPO** (Charge Brute de Pollution Organique) estimée pour l'agglomération d'assainissement : **290 000 EH** (Equivalents Habitants)

Commune	Nombre d'habitants total (1)	Nombre d'abonnés total (2)	Nombre d'abonnés raccordés à la STEP communautaire (3)		Nombre d'habitants raccordés estimé (4)	Nombre d'équivalent-habitant industriels estimé
Aubière	10 278	3 854	3 391		9 043	4 310
Aulnat	4 378	1 242	1 224		4 315	
Beaumont	11 510	3 096	3 057		11 365	2 235
Cébazat	7 914	2 944	2 715		7 298	3 471
Ceyrat	5 653	2 415	2 405		5 630	
Chamalières	18 300	2 961	2 783		17 200	248
Clermont-Ferrand	142 449	23 936	23 460		139 616	44 857
Cournon (la pointe)**						3 850
Durtol	2 015	760	756		2 004	
Gerzat	10 064	3 054	2 950		9 721	2 625
Orcines	3 363	1 591	1 247		2 636	
Romagnat	8 545	3 089	2 698		7 463	
Royat	4 802	1 522	1 347		4 250	
St Genès Champanelle*	3 143				400	
Blanzat	3 983	1 775	1 745		3 916	
Châteaugay	3 165	1 200	1 155		3 046	
Nohanent	1 905	820	794		1 845	
Sayat	2 299	1 001	924		2 122	500
TOTAL	**243 766**	**55 260**	**52 651**		**231 870**	**62 096**

* Nombre d'habitants estimé à partir de la consommation d'eau et d'un ratio théorique de 90 l/j/hab (idem Orcines, secteur rural)

** Pollution estimée à partir de la mesure de pollution du 25/06/2008 (moyenne calculée sur l'ensemble des paramètres)

Les réseaux de collecte

Caractéristiques du réseau

Le linéaire total de l'ensemble des réseaux de l'agglomération ne peut être calculé précisément en raison de l'absence de données sur certaines communes (absence de plans détaillés). Les données connues permettent néanmoins de fournir les chiffres suivants :

- réseaux unitaires/eaux usées strictes : > 900 km
- réseaux d'eaux pluviales : > 350 km

Au total, les réseaux de l'agglomération s'étendent sur un linéaire supérieur à 1 250 km.

Les diamètres des réseaux unitaires et eaux usées s'étalent entre 200 et 2 000 mm.

Les matériaux sont divers, principalement PVC et béton armé.

Inventaire des ouvrages annexes

Le réseau communautaire comporte :

- 333 déversoirs d'orage (dont 158 sur la commune de Clermont-Ferrand)
- 25 postes de refoulement
- 2 ouvrages de rétention et de traitement d'eau de surverse :
 - les bassins de la Pointe de Cournon et de la Fave (1500 et 1200 m^3, appartenant à la commune de Cournon)
 - le bassin de Saint-Jacques (15 000 m^3 - Clermont Communauté)

Déversements par temps de pluie

Par temps de pluie, des quantités très importantes de pollution sont rejetées par les 333 déversoirs d'orage de l'agglomération.

Afin de mieux connaître les quantités et la qualité des rejets urbains véhiculés et ainsi maîtriser ces rejets vers le milieu naturel, un réseau de mesure va être mis en place au niveau des déversoirs d'orage représentant les rejets les plus importants.

Au total, 63 ouvrages sont concernés (liste ci-dessous) pour détecter les déversements**.** Parmi ceux-ci, 33 seront équipées d'appareils de mesure directe. Un partenariat a été mis en place avec l'École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGEES). Ce laboratoire a réalisé une modélisation hydrodynamique

3D spécifique de ces sites, ce qui permet d'avoir une mesure correcte du débit sans recourir à de coûteuses modifications des ouvrages existants.

m.à.j. Le: 29/10/10

N°	Identifiant	Groupe DO	Localisation	Commune	Volumes déversés Année reconstituée	Charge tronçon temps sec	Principe Instrumentation		
					m3	*kg DBO5/j*	*Mesure ou Détection*	Maître d'ouvrage	Exploitant
1	DO-VCF2	Herbet	Herbet	Clermont-Ferrand	816 368	>600	Mesure	Commune VCF	Régie VCF
2	DO-VCF4	Carmes	Jean Baptiste Dumas	Clermont-Ferrand	412 290	>600	Mesure	Commune VCF	Régie VCF
3	DO-VCF3	Pradelle	Pradelle	Clermont-Ferrand	307 710	>600	Mesure	Commune VCF	Régie VCF
4	DO-VCF148	Herbet	Herbet Jean Moulin	Clermont-Ferrand	235 235	<120	Mesure	Commune VCF	Régie VCF
5	DO-VCF1	Blatin	Romagnat	Clermont-Ferrand	211 176	120< <600	Mesure	Commune VCF	Régie VCF
6	DO-VCF7	NC	Auriol	Clermont-Ferrand	207 513	>600	Mesure	Commune VCF	Régie VCF
7	PR-COU1	NC	ZI Pointe	Cournon	121 596	>600	Mesure	Commune COU	Régie COU
8	DO-BEA21	Beaumont	Beaumont	Beaumont	106 776	<120	Mesure	Commune BEA	Lyonnaise Eaux
9	DO-VCF5	STEP	Entrée step	Clermont-Ferrand	100000	>600	Mesure	CCO	Véolia
10	DO-VCF44	Herbet	Cartoucherie Jean Moulin	Clermont-Ferrand	96783	>600	Mesure	Commune VCF	Régie VCF
11	DO-VCF81	Collec N	Mabrut Viviani	Clermont-Ferrand	86816	>600	Mesure	Commune VCF	Régie VCF
12	DO-VCF17	Barbusse	Bompart	Clermont-Ferrand	75340	>600	Mesure	Commune VCF	Régie VCF
13	DO-VCF6	STEP	Gagarine	Clermont-Ferrand	69098	>600	Mesure	CCO	Véolia
14	DO-VCF11	Pradelle	Simonnet	Clermont-Ferrand	62468	120< <600	Mesure	Commune VCF	Régie VCF
15	DO-VCF105	Barbusse	Amadeo-Fontgiève	Clermont-Ferrand	58664	120< <600	Mesure	Commune VCF	Régie VCF
16	DO-VCF19	Forest	Fernand Forest	Clermont-Ferrand	56405	120< <600	Mesure	Commune VCF	Régie VCF
17	DO-VCF101	Barbusse	Lavoisier	Clermont-Ferrand	47837	120< <600	Mesure	Commune VCF	Régie VCF
18	DO-VCF26	Blatin	Vallière	Clermont-Ferrand	47710	<120	Mesure	Commune VCF	Régie VCF
	SOUS-TOTAL DO >70% volumes déversés						18		
19	DO-VCF67	Forest	Chanteranne-Barbier	Clermont-Ferrand	31949	>600	Mesure	Commune VCF	Régie VCF
20	DO-VCF8	Barbusse	Jean Baptiste Dumas	Clermont-Ferrand	28439	>600	Mesure	Commune VCF	Régie VCF
21	DO-CHAM4	NC	Avenue de Villars	Chamalières	19397	>600	Mesure	Commune CHAM	Régie CHAM
22	DO-VCF10	Pelissier	Urss	Clermont-Ferrand	17379	>600	Mesure	Commune VCF	Régie VCF
23	PR-INT1	NC		Gerzat	13489	>600	Mesure	CCO	Véolia
24	DO-INT23	Beaumont	rue de Pourliat	Beaumont	11787	>600	Mesure	CCO	Véolia
25	DO-VCF99	Barbusse	Belloy	Clermont-Ferrand	8816	>600	Mesure	Commune VCF	Régie VCF
26	DO-VCF153	Forest	Forest	Clermont-Ferrand	5574	>600	Mesure	Commune VCF	Régie VCF
27	DO-VCF29	Aubière	Bd Flaubert	Clermont-Ferrand	5003	>600	Mesure	Commune VCF	Régie VCF
28	DO-VCF43	Herbet	St Jean Agriculture	Clermont-Ferrand	1802	>600	Mesure	Commune VCF	Régie VCF
29	DO-VCF9	Blatin	Paulines	Clermont-Ferrand	1596	>600	Mesure	Commune VCF	Régie VCF
30	DO-VCF18	Barbusse	Barbusse-Simon	Clermont-Ferrand	801	>600	Mesure	Commune VCF	Régie VCF
31	DO-CEB5	Bédat	Rue de Blanzat	Cébazat	502	>600	Mesure	SIVOM Vallée Bédat	SEMERAP
32	DO-INT22	Beaumont	Impasse de Prouliat	Beaumont	282	>600	Mesure	CCO	Véolia
33	DO-VCF13	Pradelle	Jaurès-Rabanesse	Clermont-Ferrand	0	>600	Mesure	Commune VCF	Régie VCF
	SOUS-TOTAL MESURE						33		
34	DO-VCF14	Blatin	Jaurès-Libération	Clermont-Ferrand	39328	120< <600	Estimation	Commune VCF	Régie VCF
35	DO-VCF25	Pardieu	Carrefour Hermitage	Clermont-Ferrand	35460	120< <600	Estimation	Commune VCF	Régie VCF
36	DO-VCF20	Quinet	Viviani	Clermont-Ferrand	30810	120< <600	Estimation	Commune VCF	Régie VCF
37	DO-CHAT1	NC		Chateaugay	28688	120< <600	Estimation	Commune CHAT	Veolia
38	DO-CEY8	Ceyrat		Ceyrat	27026	120< <600	Estimation	Commune CEY	Régie CEY
39	DO-AUL2	NC		Aulnat	26659	120< <600	Estimation	Commune AUL	Régie AUL
40	DO-VCF21	Quinet	Bis Victorien Sardou	Clermont-Ferrand	21435	120< <600	Estimation	Commune VCF	Régie VCF
41	DO-VCF142	Pradelle	Simonnet	Clermont-Ferrand	15383	120< <600	Estimation	Commune VCF	Régie VCF
42	DO-AUB15	Aubière	Avenue Jean Cubaret	Aubière	10771	120< <600	Estimation	Commune AUB	Régie AUB
43	DO-VCF32	Blatin	Libération	Clermont-Ferrand	9789	120< <600	Estimation	Commune VCF	Régie VCF
44	DO-ROM5	Romagnat2	Avenue Jean Moulin	Romagnat	9640	120< <600	Estimation	Commune ROM	Lyonnaise Eaux
45	DO-VCF103	Barbusse	Bonnefons	Clermont-Ferrand	7618	120< <600	Estimation	Commune VCF	Régie VCF
46	DO-VCF15	Blatin	Bellevue	Clermont-Ferrand	5035	120< <600	Estimation	Commune VCF	Régie VCF
47	DO-ROY5	NC	Bd Vazquez	Royat	3650	120< <600	Estimation	Commune ROY	Régie ROY
48	DO-VCF83	Cotes	Fontaine du large-chalonnax	Clermont-Ferrand	2979	120< <600	Estimation	Commune VCF	Régie VCF
49	DO-ROY6	NC	Bd Vazquez	Royat	6	120< <600	Estimation	Commune ROY	Régie ROY
50	DO-CHA1	NC	Avenue des Thermes	Chamalières	1926	120< <600	Estimation	Commune CHAM	Régie CHAM
51	DO-ROM10	Romagnat2	Avenue Jean Jaurès	Romagnat	949	120< <600	Estimation	Commune ROM	Lyonnaise Eaux
52	DO-BLA11	Bédat	Bd du Peyrat	Blanzat	782	120< <600	Estimation	SIVOM Vallée Bédat	SEMERAP
53	DO-ROM12	Bédat	Rue de Pourliat	Romagnat	715	120< <600	Estimation	Commune ROM	Lyonnaise Eaux
54	DO-CEB6	Bédat	Rue de Gerzat	Cébazat	215	120< <600	Estimation	Commune CEB	SEMERAP
55	DO-AUB16	Aubière	Avenue Charles De Gaulle	Aubière	103	120< <600	Estimation	Commune AUB	Régie AUB
56	DO-BLA17	Bédat	Bd du Peyrat	Blanzat	9	120< <600	Estimation	SIVOM Vallée Bédat	SEMERAP
57	DO-CEB1	Bédat	Rue du Colombier	Cébazat	0	120< <600	Estimation	Commune CEB	SEMERAP
58	DO-CEB2	Bédat	Sentier du Colombier	Cébazat	0	120< <600	Estimation	Commune CEB	SEMERAP
59	DO-VCF59	NC	Hermitage Shuman	Clermont-Ferrand	0	120< <600	Estimation	Commune VCF	Régie VCF
60	DO-VCF53	NC	Rivaux-Blum	Clermont-Ferrand	NC	120< <600	Estimation	Commune VCF	Régie VCF
61	*DOBergougnan*	NC	Avenue Bergougnan	Clermont-Ferrand	NC	120< <600	Estimation	Commune VCF	Régie VCF
62	DO-ROM15	Romagnat2	Avenue Jean Moulin	Romagnat	NC	120< <600	Estimation	Commune ROM	Lyonnaise Eaux
62	DO-PER1	NC		Pérignat-lès-Sarliève	NC	120< <600	Estimation	Commune PER	Régie PER
	SOUS-TOTAL ESTIMATION						30		
	TOTAL INSTRUMENTATION						63		

Les ouvrages d'épuration

L'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet du 7 décembre 2000 impose les conditions de rejet suivantes :

Paramètres	Flux rejeté maximum autorisé en kg/j	Taux de dépollution minimum en %	Concentration maximale en mg/l
DBO5	1892	91%	25
DCO	6286	88%	80
MES	2385	90%	30
NGL	820	80%	10
NH4	527	85%	4
Pt	173	80%	1

Ces valeurs s'imposent au rejet dans les conditions de temps sec et de temps de pluie.

Pour les paramètres DBO_5, DCO et MES, les valeurs données ci-dessus s'entendent pour chaque échantillon représentant une moyenne journalière.

Pour les paramètres NGL et Pt, ces valeurs doivent être respectées en moyenne annuelle.

La « station des trois rivières », mise en service en 2004, a été construite entre janvier 2001 et février 2004 par les entreprises Ondéo-Degrémont (partie process et équipements), Dumez (génie civil) et Cegelec (électricité et automatismes), la maîtrise d'œuvre étant confiée aux Services Techniques de la Ville de Clermont-Ferrand et l'exploitation est assurée depuis par Veolia Eau.

Les installations de l'ancienne usine n'ont pas été réutilisées, sauf le local des anciennes soufflantes transformé en magasin et le local des groupes électrogènes où ont été installés les nouveaux groupes.

Les capacités de traitement de la nouvelle usine garanties par le constructeur sont les suivantes :

- **Charges hydrauliques :**
 - Débit de pointe par temps sec (pointe hebdomadaire maximale) = 5 600 m^3/h
 - Débit de pointe par temps de pluie = 7 300 m^3/h
 - Débit journalier en moyenne annuelle = 78 800 m^3/j
 - Débit journalier pour la pointe hebdomadaire maximale = 100 300 m^3/j
 - Débit journalier en pointe temps de pluie = 176 000 m^3/j

- **Charges polluantes** :

	Valeurs moyennes annuelles	Pointe hebdomadaire de temps sec	Pointe de temps de pluie
DCO en kg/j	52 400	67 000	94 900
DBO5 en kg/j	21 000	25 500	34 700
MES en kg/j	23 900	32 500	49 300
NTK en kg/j	4 100	5 200	6 900
Pt en kg/j	896	1 113	1 584

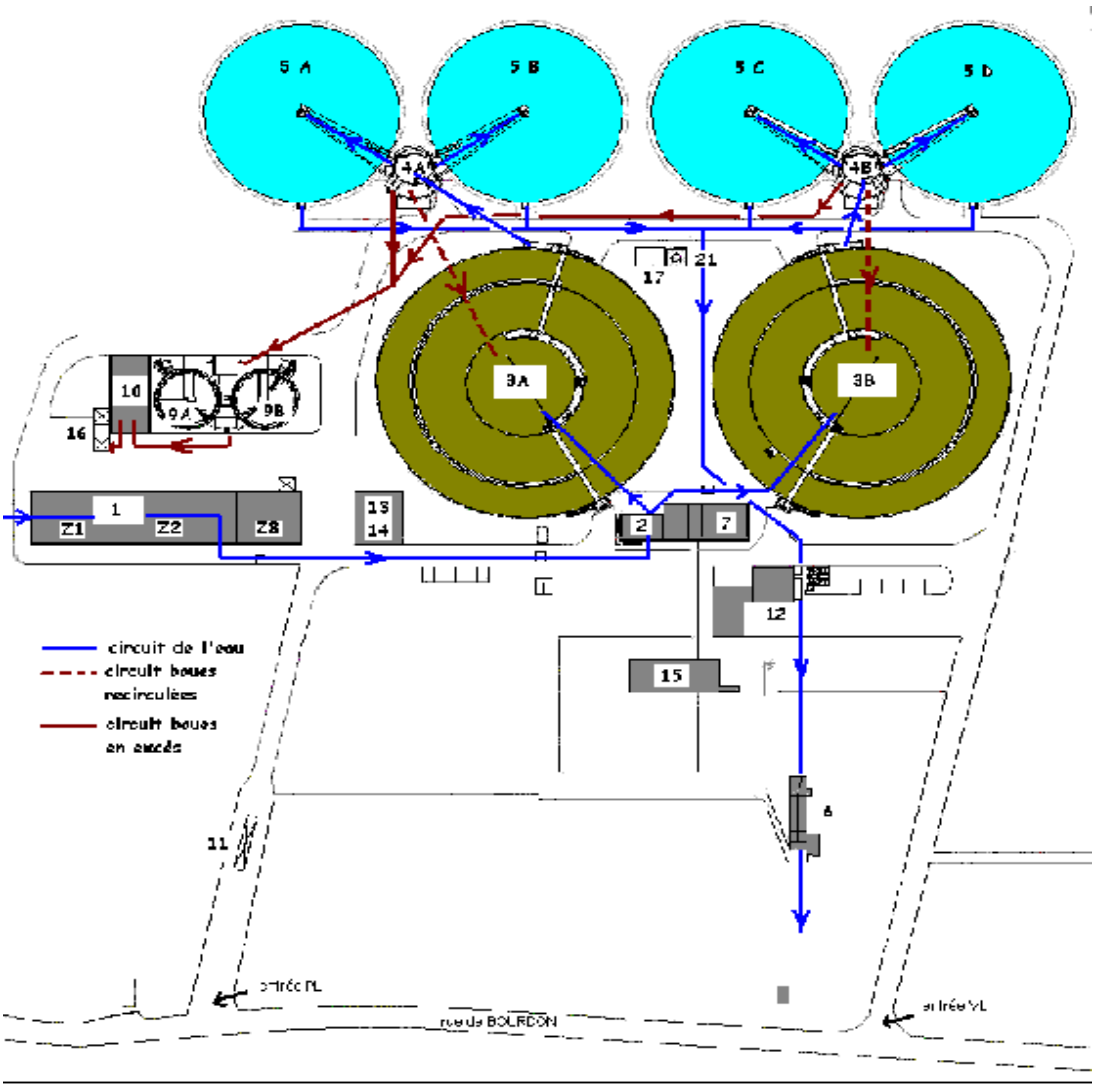
Les garanties sur les performances de l'installation données par le constructeur sont les suivantes :

Paramètre	Règle de conformité de l'échantillon	Concentration maximale	Rendement épuratoire minimum	Concentration rédhibitoire sur échantillon journalier
DBO5	Moyenne journalière	25 mg/l ou 91%		50 mg/l
DCO	Moyenne journalière	80 mg/l ou 88%		250 mg/l
MES	Moyenne journalière	30 mg/l ou 90%		85 mg/l
NGL	Moyenne annuelle	10 mg/l ou 80%		20 mg/l
NH4	Moyenne annuelle	4 mg/l ou 85%		
Pt	Moyenne annuelle	2 mg/l ou 80%		

Principales caractéristiques de la nouvelle usine :

- File eau : boues activées faible charge, aération par fines bulles, nitrification et dénitrification par séquençage de l'aération, déphosphatation biologique et physico-chimique.
- File boues : flottation des boues en excès, déshydratation des boues flottées sur centrifugeuses, chaulage et mise en décharge.

Schéma simplifié de l'usine



1 : Prétraitements
Z1 : Dégrillage grossier, pompage, dégrillage fin, traitement des graisses
Z2 : Dessablage, dégraissage
Z3 : Traitement des sables, désodorisation
2 : Pompage intermédiaire
3 A et B : Bassins biologiques
4 A et B ; Dégazage et recirculation des boues
5 A, B, C, D : Clarificateurs
6 : Canal de comptage de l'eau traitée
7 : Turbo-compresseurs pour aération des bassins
9 A et B : Flottateurs
10 : Centrifugeuses
11 : Pont bascule
12 : Groupes électrogènes
13 et 14 : Atelier et vestiaires
15 : Bâtiment d'exploitation
16 : Silos de stockage de la chaux et des boues chaulées
17 : Pompage de l'eau industrielle
21 : Stockage du chlorure ferrique

Quantités traitées en 2010

La station des Trois Rivières a de nouveau très bien fonctionné en 2010.

Volume traité en 2010 :

21 574 954 m^3, soit une augmentation d'environ 4% par rapport à 2009, en lien avec une pluviométrie annuelle de 720 mm, supérieure à la moyenne des 5 dernières années.

Pollution traitée en 2010 :

	Quantité entrée de station en tonnes	Évolution 2010 / 2009	Rendement d'épuration en %
Matières en suspension	**3957**	+10,42%	**98,5%**
DBO5*	**4793**	+18,11%	**99,1%**
DCO**	**9036**	+8,56%	**94,3%**
Azote global	**965**	+5,30%	**89,3%**
Phosphore total	**108**	-0,28%	**82,3%**

*DBO5 : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours : Représente la pollution carbonée biodégradable.
*DCO : Demande Chimique en Oxygène : Elle représente la majeure partie des composés organiques ainsi que la plupart des sels minéraux oxydables.

On constate en 2010 une augmentation des charges sur tous les paramètres (de 5,30% à 18,11%) sauf pour le Phosphore total qui a très légèrement baissé de 0,28%.

L'augmentation des charges en entrée est liée au déplacement du point de prélèvement du préleveur d'entrée station, ainsi qu'au débit d'eau à traiter qui a été plus important cette année.

Les rendements atteints dépassent les rendements minima demandés par l'arrêté préfectoral de rejet ainsi que celui du 22/06/2007.

La pollution traitée provient essentiellement des réseaux de l'agglomération mais également des déversements directs dans les ouvrages prévus à cet effet par les entreprises de vidange-curage qui sont autorisées par conventions :

en tonnes	2009	2010	Évolution 2010 / 2009
matières de vidange	3493	2562	-26,6%
graisses	3889	2727	-29,9%
produits de curage	4956	4441	-10,4%
produits mélangés déversés en tête de station	559	352	-37,0%
feuilles	/	116	/

Consommations d'énergie et de réactifs

		2009	2010	Évolution 2010/2009
Traitement eau	$FeCl_3$	480,4 tonnes	469,7 tonnes	-2,2%
Traitement boues	Polymère	92,4 tonnes	75,6 tonnes	-18,2%
	Chaux vive	2 157 tonnes	2 255 tonnes	+4,5%

		2009	2010	Évolution 2010/2009
Désodorisation	Javel	19 463 kg	15 900 kg	-18,3%
	Soude	5 227 kg	8 613 kg	+64,8%
	Acide sulfurique	879,6 kg	2 278 kg	+159,0%
Energie	Électricité	10 577 388 kWh	10 424 332 kWh	-1,4%
	Fuel GE	180 353 litres	93 786 litres	-48,0%

Les sous produits issus des ouvrages d'épuration

Boues :

En 2010, comme en 2009, la station a produit **24 601 tonnes de boues** humides qui ont été éliminées au CET de Puy Long. Cela représente une production de 7 490 tonnes de matières sèches, y compris réactifs, et **5 367 tonnes de matières sèches hors réactifs** (5 002 tonnes en 2008). La boue évacuée avait une siccité moyenne de 30,45 %, chiffre stable depuis 4 ans.

Analyses des boues :

Conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet du 7/12/2000, les boues évacuées en décharge sont analysées trimestriellement :

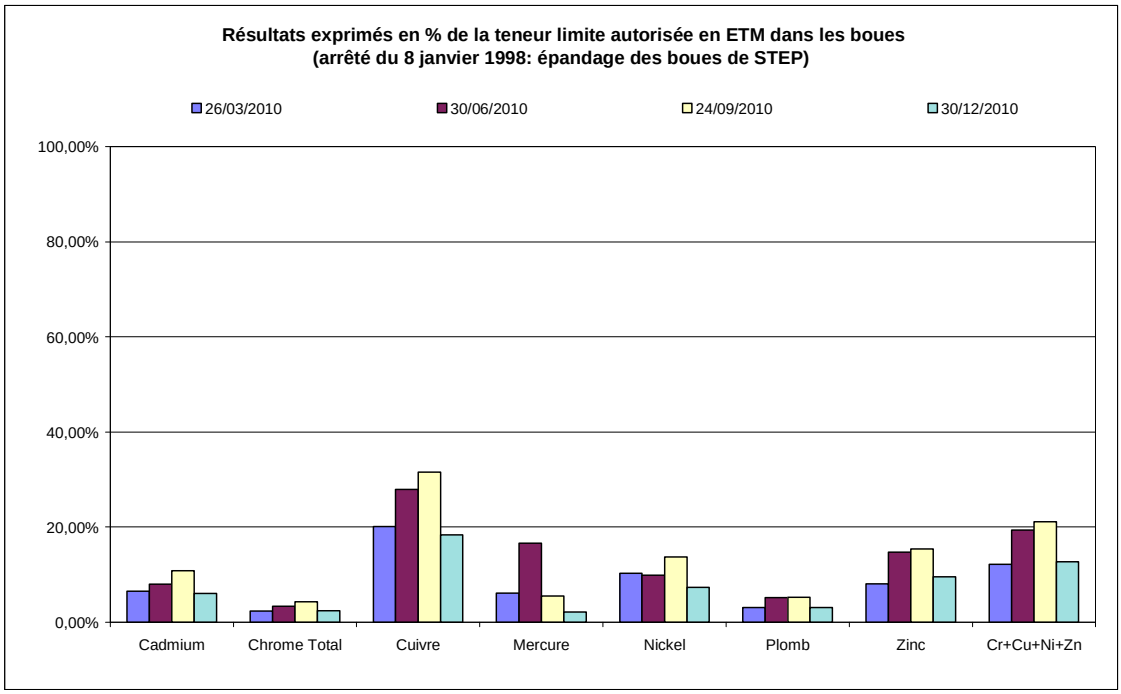
Valeur agronomique des boues

		26/03/2010	30/06/2010	24/09/2010	30/12/2010
Siccité	%	31	30	29	29
Selenium	mg/kg sec	1,08	0,5	<0,49	0,54
pH		12,6	12,2	12,4	12,6
Carbone (perte au feu)	g/kg sec	174	191	221	191
Perte au feu	g/100g sec	34,8	38,1	44,1	38,1
NTK	g/kg sec	41,13	38,23	42,61	37,58
NH4	g/kg sec	0,632	1,85	1,588	0,754
NO2+No3	g/kg sec	0,01	0,013	<0,035	0,007
Rapport C/N		4,2	5	5,2	5,1
Phosphore	g/kg sec	30,24	30,89	39,25	32,67
Calcium	g/kg sec	290,17	257,26	281,78	323,58
Magnesium	g/kg sec	6,08	6,94	7,82	6,81
Potassium	g/kg sec	5,8	5,35	6,49	7,04
Bore	mg/kg sec	12,1	28,93	13,79	2,81
Soufre total	mg/kg sec	3 590	3 940	4 960	4 483
Cobalt	mg/kg sec	2,12	3,65	3,75	2,47
Fer	mg/kg sec	7 636,15	18 213,72	16 720,62	9 931,99
Manganèse	mg/kg sec	105,04	169,98	189,85	188,25
Molybdène	mg/kg sec	3,08	4,12	5,35	4,09
Arsenic	mg/kg sec	10,07	14,43	10,669	8,02

Éléments Traces Métalliques (ETM)

		26/03/2010	30/06/2010	24/09/2010	30/12/2010
Cadmium	mg/kg sec	0,65	0,8	1,08	0,6
Chrome total	mg/kg sec	23,11	33,6	42,57	24,15
Cuivre	mg/kg sec	201,08	279,32	315,75	183,32
Mercure	mg/kg sec	0,61	1,66	0,55	0,21
Nickel	mg/kg sec	20,51	19,78	27,48	14,69
Plomb	mg/kg sec	24,51	41,65	41,97	24,44
Zinc	mg/kg sec	241,1	441,35	460,63	286,81
Cr+Cu+Ni+Zn	mg/kg sec	485,8	774,05	846,43	508,97

Le graphique suivant exprime les résultats des ETM en pourcentage de la valeur limite autorisée dans les boues destinées à l'épandage suivant l'arrêté du 8 janvier 1998.

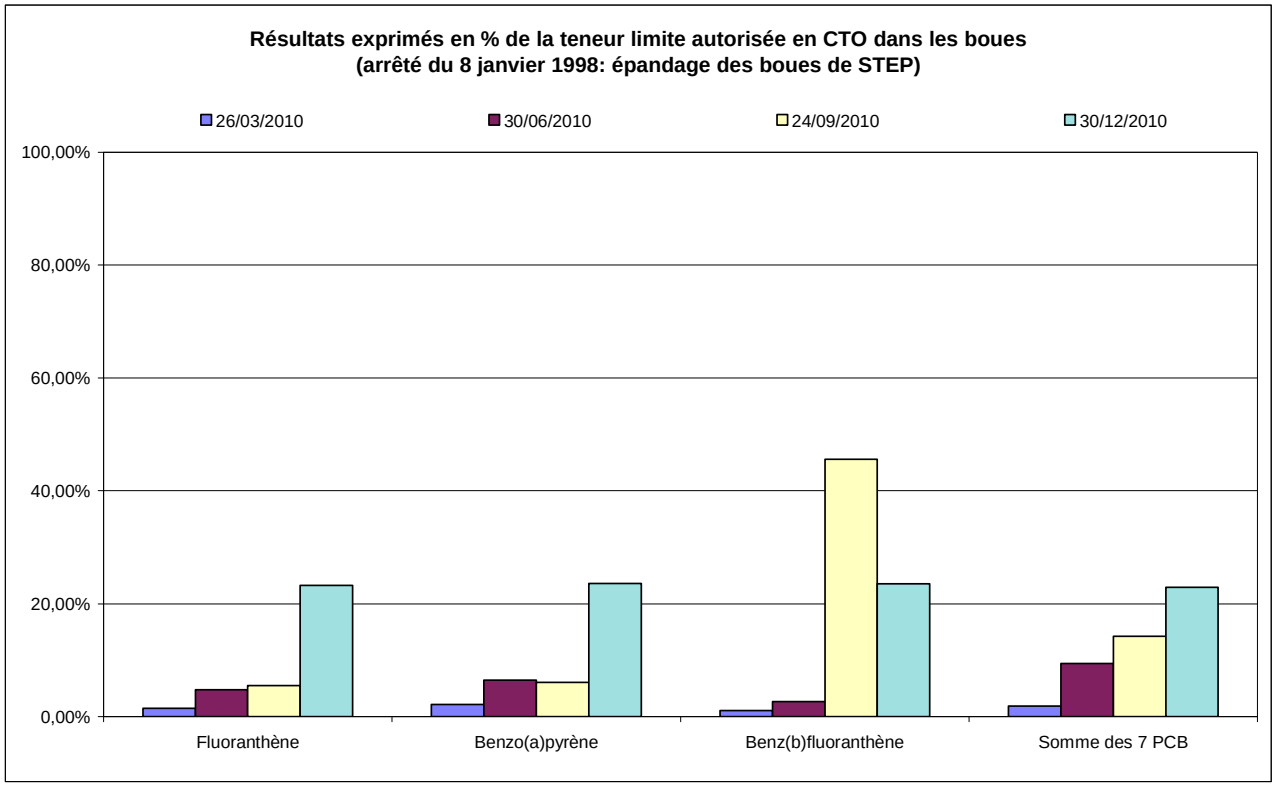


Composés Traces Organiques (CTO)

		26/03/2010	30/06/2010	24/09/2010	30/12/2010
Fluoranthène	mg/kg sec	0,0745	0,1079	<0,0538	0,0941
Benzo(a)pyrène	mg/kg sec	0,0957	0,1294	<0,0538	0,1883
Benz(b)fluoranthène	mg/kg sec	0,1383	0,151	1,1398	0,3556
PCB 028	mg/kg sec	<0,0532	<0,0539	<0,0538	<0,0523
PCB 052	mg/kg sec	<0,0532	<0,0539	<0,0538	<0,0523
PCB 101	mg/kg sec	<0,0532	<0,0539	<0,0538	<0,0523
PCB 118	mg/kg sec	<0,0532	<0,0539	<0,0538	<0,0523
PCB 138	mg/kg sec	<0,0532	<0,0539	<0,0538	<0,0523

PCB 153	mg/kg sec	<0,0532	<0,0539	<0,0538	<0,0523
PCB 180	mg/kg sec	<0,0532	<0,0539	<0,0538	<0,0523
Somme des 7 PCB	mg/kg sec	<0,1862	<0,1887	<0,1883	<0,1831

Le graphique suivant exprime les résultats des CTO en pourcentage de la valeur limite autorisée dans les boues destinées à l'épandage suivant l'arrêté du 8 janvier 1998.



Autres sous-produits :

En sus des boues, 697 tonnes de refus de dégrillage ont été évacués au CET de Puy Long, et 622 tonnes de sable ont été recyclés en travaux publics.

Coûts du service

- **Coûts d'exploitation**

Le coût du contrat d'exploitation passé avec VEOLIA eau a été de **2 449 999.98 € HT** pour 2010. Par rapport à 2009, on note une variation de **+1,63 %.** Ce montant inclut le coût d'exploitation du réseau d'assainissement communautaire, y compris les postes de refoulement, les bassins d'orage et la maintenance du réseau de mesures.

- **Coût du traitement des boues**

Le stockage des boues déshydratées au centre d'enfouissement technique de Puy Long a coûté **1 175 664.42 € HT** (prestation + TGAP), soit 47,78 € HT par tonne de boues brutes ou 253,54 € HT par tonne de matière sèche hors réactifs.

Ces coûts n'incluent pas le transport qui est compris dans le coût d'exploitation de la station.

 Coût d'entretien des espaces verts

Le coût du marché passé avec l'entreprise Giraudon pour l'entretien des espaces verts de la station s'est élevé pour 2010 à **30 990.28 € HT.**

La tarification et recettes du service

L'équilibre du budget annexe assainissement de Clermont Communauté est obtenu par le versement par les communes de contributions calculées annuellement en répartissant chaque année le montant de la recette nécessaire pour équilibrer les dépenses de fonctionnement inscrites au budget annexe assainissement de Clermont Communauté, au prorata de la population totale des communes raccordées.

Les dépenses de fonctionnement comportent notamment les frais d'administration générale, le coût d'exploitation et les annuités d'emprunt de la station d'épuration des Trois Rivières, le coût d'exploitation et les annuités d'emprunt des réseaux, bassins de rétention d'eaux usées, ouvrages de laminage-décantation et autres installations d'assainissement, le coût de l'instrumentation du réseau d'assainissement, l'amortissement des installations, etc.

Le tableau sera actualisé chaque année selon les chiffres en vigueur du recensement de l'INSEE et suivant les modifications éventuelles des territoire desservis.

Les contributions de Cournon d'Auvergne, pour la ZI de la Pointe, et de la Communauté de Communes du Canton d'Ennezat , pour le Biopôle Clermont-Limagne, sont calculées au volume rejeté au réseau de Clermont Communauté selon les termes de conventions spécifiques.

 Pour 2010 les contributions ont été les suivantes :

EXERCICE 2010 REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COMMUNALES	Montant TTC
Aubière	214 595,61 €
Aulnat	90 755,17 €
Beaumont	245 115,60 €
Cebazat	164 055,83 €
Ceyrat	117 870,06 €
Chamalières	379 355,80 €
Clermont-Fd	2 977 498,74 €
Communauté de Communes du Canton d'Ennezat (Biopole)*	63 323,72 €
Cournon d'Auvergne (ZI de la pointe)	152 582,43 €
Durtol	12 064,76 €
Gerzat	219 252,71 €
Pérignat-lès-Sarlième	55 452,27 €
Romagnat	166 875,09 €
Royat	99 544,60 €
Orcines	69 714,40 €
Saint Genes	9 328,42 €
Syndicat de la Vallée du Bédat	265 030,82 €
TOTAL GENERAL	**5 302 416,02 €**

*rattrapage de facturation années antérieures

- **Bilan financier des apports extérieurs de l'année 2010 :**

	TOTAL FACTURES TTC				
	Curage	**Matières Vidange**	**Graisses**	**Autres**	**Total**
BOURBIE			213,64 €		213,64 €
BONNEFOND	32,92 €		72,80 €		105,72 €
DUBOST	328,06 €	1 574,91 €	2 811,32 €		4 714,29 €
ONYX					
SAB	729,01 €	2 675,27 €	8 574,52 €		11 978,80 €
SARP	10 140,67 €	6 460,76 €	35 828,11 €	5 376,86 €	57 806,40 €
SAVAC	33 126,66 €	35 083,49 €	69 184,07 €	25 655,13 €	163 049,35 €
VIDANGES NOUVELLES					
SEMERAP			400,90 €		400,90 €
AUVERGNE HABITAT					
VALVERT	5 692,93 €	13 107,21 €	30 651,63 €	497,14 €	49 948,91 €
GAUME					
ACVV (ex OREA)	171,96 €	139,26 €	1 008,84 €	659,11 €	1 979,17 €
TOTAL	**50 222,21 €**	**59 040,90 €**	**148 745,83 €**	**32 188,24 €**	**290 197,18 €**

L'augmentation constante des apports de graisses, avec des demandes de provenances souvent lointaines, a conduit à s'interroger sur les coûts de revient du traitement des apports des vidangeurs.

Des estimations précises ont été conduites qui ont amené à une réévaluation des tarifs, approuvée au Conseil Communautaire du 30 octobre 2009 et appliquée au 1er janvier 2010 .

	Tarifs 2010 en € HT/tonne	Tarifs 2009 en € HT/tonne
Matières de vidange	**20**	6,85
Graisses	**50**	11,42
Produits de curage	**10**	6,85
Déversements en tête de station	**70**	22,84

L'apport de feuilles est également facturé (17,50 € HT / tonne).

Les indicateurs de performance

Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte

Cet indicateur permet d'évaluer la connaissance du réseau d'assainissement et de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de son évolution.

Un barème précis (arrêté du 2 mai 2007) attribue un nombre de points selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Cet indicateur se chiffre actuellement à **0 point sur 100 possibles**.

Le réseau communautaire figure dans la banque de données urbaines (BDU) de la Ville de Clermont-Ferrand dans laquelle sont répertoriés en particulier les réseaux d'assainissement. Cependant, il manque des informations et celles concernant les réseaux communaux ne sont pas homogènes sur l'ensemble de l'agglomération d'assainissement.

Il existe toutefois depuis 2009 un plan de l'ossature principale du réseau, qui sera mis à jour régulièrement, il comporte des informations sur chaque tronçon (diamètre, altimétrie) ainsi que les ouvrages annexes tels que déversoirs d'orages (DO), postes de relèvement...

En 2010, certaines communes ont réalisé un diagnostic de leur réseau, et les conventions actuellement en cours de signature entre Clermont Communauté et les communes devraient permettre d'avoir un maximum d'informations fin 2011.

Par ailleurs, un programme de travaux a été approuvé pour la période 2011-2015.

La conformité de la collecte des effluents, des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration

Bilan Annuel de fonctionnement
ANNÉE 2008
(Arrêté du 22 juin 2007 - Article 17-VII)

AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT DE
"CLERMONT-FERRAND"

Analyse et conclusion

❖ **Respect des objectifs reglementaires**

CRITERES D'EVALUATION	RESPECT Oui	RESPECT Non	OBLIGATIONS ISSUES DE Directive ERU	Directive DCE	Arrêté ministériel 22 juin 2007
Pas de déversement par temps sec	☐	☒			
Rapport CBPO/Charge entrante (guide de définition 3.1.1 : règle des 5%) (1)	☐	☒			
Conformité en équipement (2)	☒	☐			
Conformité en performances (3)	☒	☐			
Respect du nombre de bilan 24H station	☒	☐			
Etablissement du manuel d'autosurveillance (article 17-II)	☐	☒			
Respect de la filière boues (plan, suivi agronomique, ...)	☐	☐			
Instrumentation et suivi des DO	☐	☒			
Préservation de la masse d'eau	☐	☒			
Préservation des usages de l'eau (4)	☒	☐			
Suivi du milieu récepteur (5)	☒	☐			
Respect du nombre de bilan 24H milieu	☐	☐			
Respect de "l'état physico-chimique"	☐	☒			
Conservation du "bon état"	☐	☒			
Validation du service police de l'eau 63					

(1) : Selon le guide définition (version 1.5 de septembre 2008) sur l'application de la directive "ERU", le réseau de collecte n'est pas conforme si les rejets directs par temps sec représentent plus de 5% de la CBPO.
(2): La non conformité en équipement est soit liée à un sous-dimensionnement de la station, soit liée à l'absence de traitement.
(3) : Une station d'épuration dont les performances de traitement respectent régulièrement les exigences de la directive est nécessairement conforme en équipement. Inversement, une station conforme en équipement peut une année donnée ne pas être conforme en performances, notamment si sa gestion n'est pas effectuée avec une rigueur suffisante.
(4) : les usages de l'eau concerne les usages à l'aval du rejet, comme une zone de baignade, de prélèvement d'eau potable, de reproduction des poissons (frayères), une pisciculture,
(5) : Lorsqu'il y a un suivi de la qualité du milieu naturel, alors remplir les étapes suivantes.

Commentaires (*causes de non conformité, ...*) :

- L'étude diagnostique, en cours de finalisation, a recensé des déversements par temps sec, notamment au niveau de 15 principaux déversoirs d'orage (DO).
- La charge mesurée à l'entrée de la station (semaine de pointe) est inférieure à la CBPO théorique.
- Le manuel d'autosurveillance du système d'assainissement a été validé pour sa partie traitement, celui de la collecte est en cours d'élaboration.

Validation du bilan annuel 2008 — Agglomération d'assainissement : "Clermont-Ferrand" — Arrêté du 22 juin 2007 – 17-VII
Date : 14/09/2009 — DDEA 63 – Police de l'Eau — 1/2

COMMENTAIRES LIES A L'ENSEMBLE DE L'AGGLOMERATION :

- L'étude diagnostique 2008-2009 en cours de finalisation, validera un programme de travaux dont les étapes essentielles seront la mise aux normes et l'instrumentation des déversoirs d'orage (DO), l'amélioration de la collecte, notamment par temps de pluie avec la réalisation de bassins d'orage.
- Le manuel d'autosurveillance est validé pour ce qui concerne le volet traitement, celui de la collecte est en cours d'élaboration.
- Les échéances fixées par l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 12 février 2008 seront normalement respectées, notamment en ce qui concerne l'élaboration d'un programme de travaux. Ce programme devra répondre en priorité aux actions sus-visées.

- Clermont-Communauté doit également poursuivre ces efforts de gestion technique et administrative de l'agglomération d'assainissement de "Clermont-Ferrand", notamment en essayant de mettre en place des conventions communes – Cl-Co, conventions qui définissent les droits et devoirs de chacun, afin d'atteindre et de conserver dans le temps le statut de conformité de l'agglomération d'assainissement.
- Les collectivités n'ayant pas encore engagé d'étude diagnostique approfondie de leurs réseaux de collecte, doivent dans les meilleurs délais démarrer ces études, afin d'abonder à l'étude diagnostique 2008-2009 de Clermont-Communauté. Ces études sont nécessaires pour engager des travaux à l'échelle communale, afin d'assurer une collecte optimale de la pollution et une lutte contre l'intrusion dans les réseaux d'eaux claires parasites permanentes (ECPP).

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Rédigé par le
Chef Technicien du Génie Rural
DDEA 63 - Bureau Police de l'Eau

✍ Pascal GONNELLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE DU PUY-DE-DÔME

Vu et vérifié par le
Chef du Service Eau, Environnement et Forêt

✍ Béatrice MICHALLAND

Validation du bilan annuel 2008 — Agglomération d'assainissement : "Clermont-Ferrand" — Arrêté du 22 juin 2007 - 17-VII
Date : 14/09/2009 — DDEA 63 – Police de l'Eau — 2/2

Ce bilan annuel de fonctionnement, fourni par la police de l'eau, présente la situation 2008 (idem pour 2009). La situation 2010 sera identique (seule la réalisation des travaux du schéma directeur permettra de faire évoluer le bilan) :

- **conformité de l'ouvrage d'épuration**
- **non-conformité des réseaux**

Le taux de boues évacuées de façon conforme

100 %

Le dépôt des boues d'épuration au Centre d'Enfouissement Technique de Puy Long est autorisé sous réserve que la siccité des boues soit supérieure à 30%.

Le taux de débordement des effluents chez les usagers

Sans objet : Clermont Communauté n'a pas d'usagers directs.

Le nombre de points de réseau avec interventions fréquentes

3 points noirs principaux subsistent sur le réseau intercommunal de longueur totale 40 km :
- sur le collecteur nord entre les Fourches et Château des Vergnes (près du stade G. Montpied)
- sur le collecteur sud chemin de Pourliat à Romagnat (aval du bassin de Pourliat)
- sur le collecteur sud à l'entrée de Ceyrat le long de l'Artière

soit un taux de **7,5 %** (7,5 points noirs pour 100 km)

Le taux moyen de renouvellement des réseaux

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement} = \frac{\text{Linéaire moyen de desserte renouvelé sur les 5 dernières années}}{\text{Longueur du réseau}}$$

0 %

Aucun renouvellement n'a été effectué récemment. Les derniers travaux au carrefour des Fourches de Cébazat datent de 2003. Un programme de travaux a été approuvé pour la période 2011-2015

La conformité de la performance des équipements d'épuration au regard des prescriptions de la police de l'eau

100 %

Tous les bilans journaliers (365 par ans) sont conformes.

L'indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux

100 %

Relevé complet des rejets sur les 100 km de cours d'eau de l'agglomération effectué par le bureau d'étude SAFEGE dans le cadre du diagnostic du système d'assainissement.

La durée d'extinction de la dette

TABLEAU PRÉVISIONNEL				
DETTE du BUDGET ASSAINISSEMENT				
ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS en fin d'exercice
2010	583 390,98	854 057,30	1 438 747,67	15 226 123,28
2011	577 845,62	974 093,85	1 557 885,06	14 648 277,66
2012	585 187,27	939 446,81	1 530 687,57	14 063 090,39
2013	592 505,32	902 889,27	1 501 557,94	13 470 585,07
2014	600 861,19	865 205,47	1 472 341,87	12 869 723,88
2015	580 316,84	828 042,30	1 408 359,14	12 289 407,04
2016	588 548,59	791 730,96	1 380 279,55	11 700 858,45
2017	596 855,14	753 662,81	1 350 517,95	11 104 003,31
2018	606 175,78	714 352,45	1 320 528,23	10 497 827,53
2019	615 621,51	675 357,67	1 290 979,18	9 882 206,02
2020	625 510,86	636 581,50	1 262 092,36	9 256 695,16
2021	635 603,25	596 319,99	1 231 923,24	8 621 091,91
2022	613 360,34	554 723,63	1 168 083,97	8 007 731,57
2023	624 709,60	514 210,33	1 138 919,93	7 383 021,97
2024	636 592,32	473 541,41	1 110 133,73	6 746 429,65
2025	648 831,80	431 597,16	1 080 428,96	6 097 597,85
2026	662 051,27	311 639,20	973 690,47	5 435 546,58
2027	675 689,93	275 013,05	950 702,98	4 759 856,65
2028	689 970,18	238 184,97	928 155,15	4 069 886,47
2029	704 791,07	200 434,54	905 225,61	3 365 095,40
2030	720 572,48	161 971,69	882 544,17	2 644 522,92
2031	736 965,01	123 150,14	860 115,15	1 907 557,91
2032	754 129,21	83 777,39	837 906,60	1 153 428,70
2033	487 282,26	43 720,60	531 002,86	666 146,44
2034	506 146,44	25 180,03	531 326,47	160 000,00
2035	80 000,00	6 080,00	86 080,00	80 000,00
2036	80 000,00	3 040,00	83 040,00	0,00
TOTAL GENERAL	**15 809 514,26**	**12 978 004,52**	**28 813 255,81**	**196 106 711,81**

Epargne brute (prévision 2011) : 973 897 €

Le financement des investissements

Les travaux engagés pendant l'exercice 2010

- Fin de l'étude du système d'assainissement communautaire
- Finalisation de la mise en place de la station de mesure et d'alerte du Bédat
- Partenariat d'étude avec l'ENGEES pour la modélisation en 3D des écoulements des 30 déversoirs d'orages transitant plus de 10 000 équivalents habitants (125 000 €)

La dette

Remboursement 2010 :

- capital : 583 390,98 €
- intérêts : 854 057,30

Les projets et les travaux 2011 - programme pluriannuel de travaux

- Travaux ayant pour objet l'atteinte des objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (programme de travaux estimé à 100 M€ HT pour 2011-2021) :
 - Maîtrise d'œuvre de l'ouvrage de laminage-décantation de l'Artière : 270 000 € HT
 - Étude d'optimisation des bassins de rétention et du transfert des eaux usées à la station d'épuration : 200 000 € HT
 - Station de mesure et d'alerte de l'Artière : 300 000 € HT
 - Travaux du collecteur Nord : 1 570 000 € HT

- Travaux s'inscrivant dans le programme de mise en conformité vis à vis de la Directive ERU (Eaux Résiduaires Urbaines) qui doit s'achever fin 2011 :
 - Instrumentation des DO transitant entre 2 000 EH et 10 000 EH (détection des déversements) et des DO > 10 000 EH (mesure des déversements) : 300 000 € HT

- Aménagement d'une plate forme de dépotage des feuilles et des fonds de graisse à la Station d'épuration : 75 000 € HT

Annexe 2

-

Contenu des analyses types

Extrait de l'arrêté du 21 janvier 2010
relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire
pour les eaux fournies par un réseau de distribution

CONTENU DES ANALYSES TYPES

RESSOURCE			POINT DE MISE EN DISTRIBUTION		DISTRIBUTION aux robinets visés à l'article R. 1321-5 (1°)	
RP	RS	RSadd	P1	P2	D1	D2
Paramètres microbiologiques						
			Spores de micro-organismes anaérobies sulfito-réducteurs (pour les eaux d'origine superficielle ou influencées par une eau d'origine superficielle)		Spores de micro-organismes anaérobies sulfito-réducteurs (pour les eaux d'origine superficielle ou influencées par une eau d'origine superficielle)	
			Bactéries coliformes		Bactéries coliformes	
Entérocoques intestinaux	Entérocoques intestinaux		Entérocoques intestinaux		Entérocoques intestinaux	
Escherichia coli	*Escherichia coli*		*Escherichia coli*		*Escherichia coli*	
			Dénombrement des microorganismes revivifiables à 22 °C et 36 °C		Dénombrement des microorganismes revivifiables à 22 °C et 36 °C	
Paramètres chimiques et organoleptiques						
				Acrylamide (3)		Acrylamide (3)
	Agents de surface réagissant au bleu de méthylène (lauryl sulfate de sodium)					
	Aluminium			Aluminium	Aluminium (lorsqu'il est utilisé comme agent de floculation)	

RESSOURCE			POINT DE MISE EN DISTRIBUTION		DISTRIBUTION aux robinets visés à l'article R. 1321-5 (1°)	
RP	RS	RSadd	P1	P2	D1	D2
Ammonium (NH_4^+)	Ammonium (NH_4^+)		Ammonium (NH_4^+)		Ammonium (NH_4^+)	
Antimoine						Antimoine
Arsenic	Arsenic			Arsenic (2)		
Aspect, couleur, odeur	Aspect, couleur, odeur		Aspect, couleur, odeur, saveur		Aspect, couleur, odeur, saveur	
	Azote Kjeldhal (N)					
	Baryum (Ba)			Baryum (Ba)		
		Benzène		Benzène		
Bore	Bore			Bore (2)		
				Bromates (si l'eau subit un traitement d'ozonation ou un traitement de chloration)		
		Diphényléther-bromés: somme des congénères nos 28, 47, 99, 100, 153 et 154				
Cadmium (Cd)	Cadmium (Cd)	Cadmium (Cd)				Cadmium (Cd)
Carbone organique total	Carbone organique total		Carbone organique total (6) ou oxydabilité au $KMnO_4$ à chaud en milieu acide			
			Chlore libre et total (ou tout autre paramètre représentatif du traitement de désinfection)		Chlore libre et total (ou tout autre paramètre représentatif du traitement de désinfection)	
						Chlorites (si l'eau subit un traitement au dioxyde de chlore)
		Chloroalcanes C10-13				
				Chlorure de vinyle		Chlorure de vinyle (3)
Chlorures (Cl^-)	Chlorures (Cl^-)		Chlorures (Cl^-) (1)			
	Chrome (Cr)					Chrome (Cr)
Conductivité	Conductivité		Conductivité		Conductivité	

RESSOURCE			POINT DE MISE EN DISTRIBUTION		DISTRIBUTION aux robinets visés à l'article R. 1321-5 (1°)	
RP	RS	RSadd	P1	P2	D1	D2
	Cuivre (Cu)					Cuivre (Cu)
	Cyanures totaux			Cyanures totaux (2)		
	Demande biochimique en oxygène à 5 jours (DBO5)					
	Demande chimique en oxygène (DCO)					
Calcium	Calcium		Dureté (ou Titre hydrotimétrique) (1)			
Magnésium	Magnésium					
		1,2-dichloroéthane		1,2-dichloroéthane		
		Dichlorométhane				
		Di-(2-éthylhexyl) phtalate				
				Epichlorhydrine (3)		Epichlorhydrine (3)
Equilibre calco-carbonique	Equilibre calco-carbonique			Equilibre calco-carbonique (5)		
Fer dissous (sur échantillon filtré à 0,45 µm)	Fer dissous (sur échantillon filtré à 0,45 µm)			Fer total	Fer total (lorsqu'il est utilisé comme agent de floculation et pour les eaux déferrisées)	Fer total
Fluorures (F-)	Fluorures (F-)			Fluorures (F-) (2)		
	Hydrocarbures aromatiques polycycliques : somme de fluoranthène, benzo[b]fluoranthène, benzo[k]fluoranthène, benzo[a]pyrène, benzo[g,h,i]pérylène et indéno[1,2, 3-cd]pyrène	Hydrocarbures aromatiques polycycliques (par substance individuelle) : anthracène, naphtalène, fluoranthène, benzo[b]fluoranthène, benzo[k]fluoranthène, benzo[a]pyrène, benzo[g,h,i]pérylène et indéno[1,2,3-cd]pyrène				Hydrocarbures aromatiques polycycliques : benzo[a]pyrène (substance individuelle) et somme de benzo[b]fluoranthène, benzo[k]fluoranthène, benzo[g,h,i]pérylène et indéno[1,2,3-cd]-pyrène
		Hexachlorobenzène				
Hydrocarbures dissous ou émulsionnés	Hydrocarbures dissous ou émulsionnés					
Manganèse	Manganèse		Manganèse (si traitement de déman-ganisation)	Manganèse (2)		

RESSOURCE			POINT DE MISE EN DISTRIBUTION		DISTRIBUTION aux robinets visés à l'article R. 1321-5 (1°)	
RP	RS	RSadd	P1	P2	D1	D2
	Matières en suspension					
	Mercure (Hg)	Mercure (Hg)		Mercure (Hg) (2)		
	Microcystines (4)			Microcystines (4)		
Nickel	Nickel	Nickel				Nickel
Nitrates (NO_3^-)	Nitrates (NO_3^-)		Nitrates (NO_3^-)		Nitrates (NO_3^-) (si plusieurs ressources en eau au niveau de l'unité de distribution dont une au moins délivre une eau dont la concentration en nitrates est supérieure à 50 mg/L)	
Nitrites (NO_2^-)	Nitrites (NO_2^-)		Nitrites (NO_2^-)			Nitrites (NO_2^-)
		4-nonylphénol				
		4-(1, 1', 3, 3'-tétraméthylbutyl)-phénol				
Pesticides (par substance individuelle)	Pesticides (par substance individuelle)	Pesticides (par substance individuelle): alachlore, atrazine, chlorfenvinphos, chlorpyrifos, diuron, endosulfan (somme des isomères alpha- et bêta-), hexachlorobutadiène, hexachlorocyclohexane (somme des isomères alpha-, bêta-, delta-, gamma-), isoproturon, pentachlorobenzène, pentachlorophénol, simazine et trifluraline		Pesticides (2) (par substance individuelle: les substances susceptibles d'être présentes doivent être recherchées en priorité)		
Potentiel hydrogène (pH)	Potentiel hydrogène (pH)		Potentiel hydrogène (pH)		Potentiel hydrogène (pH)	
	Phénols (indice phénol)					
Phosphore total (P_2O_5)	Phosphore total (P_2O_5)					
	Plomb	Plomb				Plomb
Sélénium (Se)	Sélénium (Se)			Sélénium (Se) (2)		

RESSOURCE			POINT DE MISE EN DISTRIBUTION		DISTRIBUTION aux robinets visés à l'article R. 1321-5 (1°)	
RP	RS	RSadd	P1	P2	D1	D2
Silice	Silice					
Sodium	Sodium			Sodium		
Sulfates	Sulfates		Sulfates			
Taux de saturation en oxygène dissous	Taux de saturation en oxygène dissous					
Température	Température		Température		Température	
Tétrachloroéthylène et trichloroéthylène	Tétrachloroéthylène et trichloroéthylène			Tétrachloroéthylène et trichloroéthylène		
				Trihalométhanes : somme de chloroforme, bromoforme, dibromochloro méthane et bromodichloro méthane (si l'eau subit un traitement de chloration)		Trihalométhanes : somme de chloroforme, bromoforme, dibromochloro méthane et bromodichloro méthane (s'il y a une rechloration ou si la teneur en chlore > 0,5 mg/L)
Carbonates	Carbonates		Titre alcalimétrique complet (1)			
Hydrogéno carbonates	Hydrogéno carbonates					
		Tributylétain-cation				
		Trichlorobenzène : somme des isomères 1, 2, 4-, 1, 2, 3- et 1, 3, 5-				
		Trichlorométhane (chloroforme)				
Turbidité	Turbidité		Turbidité		Turbidité	
	Zinc (Zn)					
Paramètres radiologiques						
				Activité alpha globale (1,7)		
				Activité bêta globale (1,7)		

RESSOURCE			POINT DE MISE EN DISTRIBUTION		DISTRIBUTION aux robinets visés à l'article R. 1321-5 (1°)	
RP	RS	RSadd	P1	P2	D1	D2
				Tritium (2, 1, 7)		

(1) Ces paramètres peuvent être exclus de l'analyse dans les conditions mentionnées à l'article 3-IV du présent arrêté.
(2) Ces paramètres peuvent être exclus de l'analyse dans les conditions mentionnées à l'article 3-V du présent arrêté.
(3) La limite de qualité se réfère à la concentration résiduelle en monomères dans l'eau, calculée conformément aux spécifications de la migration maximale du polymère correspondant en contact avec l'eau.
(4) Seulement nécessaire lorsque les observations visuelles et/ou analytiques mettent en évidence un risque de prolifération de cyanobactéries.
(5) Les concentrations en calcium, magnésium et potassium doivent être exprimées par le laboratoire d'analyses concomitamment au calcul de l'équilibre calcocarbonique.
(6) Ce paramètre doit être mesuré pour les systèmes de production et de distribution desservant au moins 5 000 habitants.
(7) Afin de déterminer l'activité bêta globale résiduelle, le potassium doit être recherché concomitamment à la mesure des paramètres radiologiques. La mesure du potassium est réalisée lors de la mesure de l'équilibre calcocarbonique. En cas de valeurs supérieures à 0,1 Bq/L (activité alpha globale) ou 1,0 Bq/L (activité bêta globale), il est procédé à l'analyse des radionucléides spécifiques définis dans l'arrêté mentionné à l'article R. 1321-20.

Annexe 3

-

Fiche d'information
« Normes réglementaires de la qualité de l'eau potable »

Normes réglementaires de la qualité de l'eau potable

VILLE DE CLERMONT FERRAND
Direction Générale des Services Techniques
Direction de l'Eau et de l'Assainissement
58, bd Berthelot - 63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 42 62 40 - Fax : 04 73 42 66 16

Le décret du 20 décembre 2001, applicable depuis décembre 2003, et modifié par l'arrêté du 11 janvier 2007, actualise les normes de qualité de l'eau «destinée à la consommation humaine», avec la prise en compte des nouvelles connaissances dans ce domaine et un recentrage vers la protection de la santé. Ce texte met en conformité le droit français avec la directive européenne du 3 novembre 1998. On distingue les « limites de qualité » et les « références de qualité ».

Les limites de qualité

Les eaux distribuées doivent impérativement être conformes aux limites de qualité microbiologiques et chimiques.

Paramètres microbiologiques	
Escherichia coli (E.coli)	0/100 ml
Entérocoques	0/100 ml

Paramètres chimiques	
Acrylamide	0,10 µg/l
Antimoine	5 µg/l
Arsenic	10 µg/l
Baryum	0,7 mg/l
Benzène	1 µg/l
Benzo[a]pyrène	0,01 µg/l
Bore	1 mg/l
Bromates	10 µg/l
Cadmium	5 µg/l
Chrome	50 µg/l
Chlorure de vinyle	0,5 µg/l
Cuivre	2 mg/l
Cyanures totaux	50 µg/l
1,2-dichloroéthane	3 µg/l
Epichlorhydrine	0,1 µg/l
Fluorures	1,5 mg/l
Hydrocarbures aromatiques polycycliques	0,1 µg/l



Qualité de l'eau du robinet

Mercure total	1 µg/l
Microcystine-LR	1 µg/l
Nickel	20 µg/l
Nitrates	50 mg/l
Nitrites	0,5 mg/l (0,1 mg/l en sortie des installations de traitement)
Pesticides	0,1 µg/l (Pour chaque pesticide sauf aldrine, dieldrine, heptachlore, heptachlorépoxyde : 0,03 µg/l)
Total des pesticides	0,5 µg/l
Plomb	10 µg/l (25 µg/l jusqu'au 25/12/2013)
Sélénium	10 µg/l
Tétrachloroéthylène + trichloroéthylène	10 µg/l
Total des trihalométhanes	100 µg/l (150 µg/l jusqu'au 25/12/2008)
Turbidité	1 NFU

Les références de qualité

Les références de qualité regroupent des indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau et des indicateurs de radioactivité. Ces valeurs sont établies à des fins de suivi des installations et d'évaluation des risques pour la santé des personnes.



Arrivée de l'eau dans les réservoirs



Analyses en laboratoire



Prélèvement au robinet du consommateur

Paramètres indicateurs du fonctionnement des installations	
Aluminium total	200 µg/l
Ammonium	0,1 mg/l
Bactéries coliformes	0/100 ml
Chlore libre et total	Absence d'odeur ou de saveur désagréable
Cuivre	1 mg/l
Chlorites	0,2 mg/l
Chlorures	250 mg/l
Bactéries sulfito-réductrices y compris les spores	0/100 ml
Couleur	≤ 15 mg/l de platine
Conductivité	180 ≤ x ≤ 1000 µS/cm à 20°C
Concentration en ions hydrogènes	6,5 ≤ x ≤ 9 unités pH
Carbone organique total	2 mg/l
Équilibre calcocarbonique	Les eaux ne doivent pas être agressives
Fer total	200 µg/l
Manganèse	50 µg/l
Germes aérobies revivifiables à 22°C et à 37°C	± 10 fois la valeur habituelle
Oxydabilité au permanganate de potassium	5 mg/l O_2
Odeur	Acceptable
Saveur	Acceptable
Sodium	200 mg/l
Sulfates	250 mg/l
Température	25°C
Turbidité	0,5 NFU (2 NFU au robinet)

Paramètres indicateurs de radioactivité	
Radioactivité : Dose Totale Indicative	0,1 mSv/an
Tritium	100 Bq/l

Annexe 4

-

Fiches d'information du public « Quelle eau buvez-vous ? »
Agence Régionale de Santé Auvergne

QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

Distribution
CLERMONT FD RESEAU ALLIER

2010

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des prélèvements effectués au titre du contrôle sanitaire en 2010

GESTIONNAIRES

Maître d'ouvrage

MAIRIE DE CLERMONT FERRAND

Exploitant

MAIRIE DE CLERMONT FERRAND

RESSOURCES

Vous êtes alimentés par 5 captages

- PUITS DE L'ALLIER B1
 Captage autorisé.
- PUITS DE L'ALLIER B2
 Captage autorisé.
- PUITS DE L'ALLIER B3
 Captage autorisé.
- PUITS DE L'ALLIER B4
 Captage autorisé.
- PUITS DE L'ALLIER B5-B6
 Captage autorisé.

TRAITEMENT

Vous êtes alimentés par 1 traitement :

- TRT MEL DES PUITS DE L'ALLIER
 Désinfection ou traitement physico-chimique et désinfection

Le matin ou après plusieurs jours d'absence, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide.
Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si vous avez des canalisations en plomb, dans l'attente de leur remplacement, laissez couler l'eau quelques minutes avant de l'utiliser pour la boisson et éviter sa consommation par les femmes enceintes et les enfants de moins de 6 ans.

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 151 valeurs mesurées : 98,7% - maxi. : 2 germes/100ml
Limites de qualité : 0 germes/100ml

Eau de bonne qualité.

MINÉRALISATION

23 valeurs mesurées : mini. : 7,2 °F - maxi. : 17,6 °F - moyenne : 13,2 °F
Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau peu calcaire.

FLUOR

14 valeurs mesurées : mini. : 0,0 mg/L - maxi. : 0,2 mg/L - moyenne : 0,1 mg/L
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.
Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.

NITRATES

33 valeurs mesurées : mini. : 2,4 mg/L - maxi. : 12,7 mg/L - moyenne : 7,4 mg/L
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

ARSENIC

5 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 5,7 µg/l - moyenne : 2,9 µg/l
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'arsenic.

CONCLUSION

EAU DE QUALITE SATISFAISANTE.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change : SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.ars.auvergne.sante.fr sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

ARS Auvergne
60, av de l'Union Soviétique
63057 CLERMONT-FD Cedex 1
Tel : 04.73.74.49.00

QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

Distribution
CLERMONT FD RESEAU DES ROCHES

2010

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des prélèvements effectués au titre du contrôle sanitaire en 2010

GESTIONNAIRES

Maître d'ouvrage

MAIRIE DE CLERMONT FERRAND

Exploitant

MAIRIE DE CLERMONT FERRAND

RESSOURCES

Vous êtes alimentés par 10 captages

TRAITEMENTS

Vous êtes alimentés par 3 traitements

- TRT MARPON+ALLIER

 Désinfection ou traitement physico-chimique et désinfection

- TRT MEL COMBES+FONTANAS+KUHN

 Désinfection ou traitement physico-chimique et désinfection

- TRT MEL DES PUITS DE L'ALLIER

 Désinfection ou traitement physico-chimique et désinfection

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 231 valeurs mesurées : 99,1% - maxi. : 2 germes/100ml

Limites de qualité : 0 germes/100ml

Eau de bonne qualité.

MINÉRALISATION

40 valeurs mesurées : mini. : 6,0 °F - maxi. : 17,6 °F - moyenne : 10,5 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau peu calcaire.

FLUOR

22 valeurs mesurées : mini. : 0,0 mg/L - maxi. : 0,3 mg/L - moyenne : 0,2 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.
Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.

NITRATES

52 valeurs mesurées : mini. : 2,4 mg/L - maxi. : 12,7 mg/L - moyenne : 7,6 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

TOTAL PESTICIDES

6 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Eau ne présentant pas de pesticides.

ARSENIC

11 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 6,0 µg/l - moyenne : 4,3 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'arsenic.

CONCLUSION

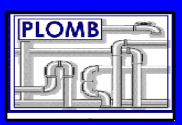
EAU DE QUALITE SATISFAISANTE.



Le matin ou après plusieurs jours d'absence, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide.
Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipent fermé (pas plus de 24 heures).



Si vous avez des canalisations en plomb, dans l'attente de leur remplacement, laissez couler l'eau quelques minutes avant de l'utiliser pour la boisson et éviter sa consommation par les femmes enceintes et les enfants de moins de 6 ans.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change : SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.ars.auvergne.sante.fr sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

ARS Auvergne
60, av de l'Union Soviétique
63057 CLERMONT-FD Cedex 1
Tel : 04.73.74.49.00

QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

Distribution
CLERMONT FD RESEAU CHAMPRADET

2010

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des prélèvements effectués au titre du contrôle sanitaire en 2010

GESTIONNAIRES

Maître d'ouvrage

MAIRIE DE CLERMONT FERRAND

Exploitant

MAIRIE DE CLERMONT FERRAND

RESSOURCES

Vous êtes alimentés par 3 captages

- GALERIE DES COMBES (CLERMONT)

 Autorisation arrêtée.
- KUHN (GALERIE)
- LES EAUX - FONTANAS

TRAITEMENT

Vous êtes alimentés par 1 traitement :

- TRT MEL COMBES+FONTANAS+KUHN

 Désinfection ou traitement physico-chimique et désinfection

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 14 valeurs mesurées : 100,0% - maxi. : 0 germe/100ml

Limites de qualité : 0 germes/100ml

Eau de bonne qualité.

MINÉRALISATION

5 valeurs mesurées : mini. : 6,0 °F - maxi. : 7,2 °F - moyenne : 6,8 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau douce, très peu calcaire.
Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...).

FLUOR

2 valeurs mesurées : mini. : 0,2 mg/L - maxi. : 0,2 mg/L - moyenne : 0,2 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.
Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.

NITRATES

5 valeurs mesurées : mini. : 8,2 mg/L - maxi. : 11,7 mg/L - moyenne : 9,9 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

TOTAL PESTICIDES

2 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Le faible nombre de mesure des pesticides ne permet pas de qualifier ce paramètre.

ARSENIC

2 valeurs mesurées : mini. : 5,0 µg/l - maxi. : 5,6 µg/l - moyenne : 5,3 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Eau présentant une teneur en arsenic inférieure à la limite de qualité.
Cette eau ne présente pas de risque pour la santé.

CONCLUSION

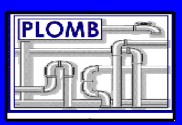
LA QUALITE DE L'EAU PEUT ENCORE ETRE AMELIOREE. En effet l'eau peut présenter un caractère agressif vis-à-vis des réseaux de distribution.



Le matin ou après plusieurs jours d'absence, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide.
Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).



Si vous avez des canalisations en plomb, dans l'attente de leur remplacement, laissez couler l'eau quelques minutes avant de l'utiliser pour la boisson et éviter sa consommation par les femmes enceintes et les enfants de moins de 6 ans.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change : SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.ars.auvergne.sante.fr sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

ARS Auvergne
60, av de l'Union Soviétique
63057 CLERMONT-FD Cedex 1
Tel : 04.73.74.49.00

QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

Agence Régionale de Santé Auvergne

2010

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des prélèvements effectués au titre du contrôle sanitaire en 2010

GESTIONNAIRES

Maître d'ouvrage

MAIRIE DE CLERMONT FERRAND

Exploitant

MAIRIE DE CLERMONT FERRAND

RESSOURCES

Vous êtes alimentés par 4 captages

- CHEZ PIERRE

 Captage autorisé.
- GALERIE DU COLOMBIER
- MAZAYE BASSE

 Captage autorisé.
- PUY BALMET

 Captage autorisé.

TRAITEMENTS

Vous êtes alimentés par 2 traitements

- TRT MEL CAPT MAZAYES+BALME

 Désinfection ou traitement physico-chimique et désinfection
- TRT MEL GARDES+COLOMBIER

 Désinfection ou traitement physico-chimique et désinfection

Le matin ou après plusieurs jours d'absence, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide.
Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si vous avez des canalisations en plomb, dans l'attente de leur remplacement, laissez couler l'eau quelques minutes avant de l'utiliser pour la boisson et éviter sa consommation par les femmes enceintes et les enfants de moins de 6 ans.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change : SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR

Distribution
CLERMONT FD HAUT DE VALLIERES

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 37 valeurs mesurées : 100,0% - maxi. : 0 germe/100ml

Limites de qualité : 0 germes/100ml

Eau de bonne qualité.

MINÉRALISATION

13 valeurs mesurées : mini. : 4,0 °F - maxi. : 7,4 °F - moyenne : 5,8 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau douce, très peu calcaire.
Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...).

FLUOR

11 valeurs mesurées : mini. : 0,1 mg/L - maxi. : 0,2 mg/L - moyenne : 0,1 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.
Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.

NITRATES

18 valeurs mesurées : mini. : 2,9 mg/L - maxi. : 18,1 mg/L - moyenne : 8,6 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

TOTAL PESTICIDES

2 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Le faible nombre de mesure des pesticides ne permet pas de qualifier ce paramètre.

ARSENIC

6 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 3,3 µg/l - moyenne : 1,5 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'arsenic.

CONCLUSION

LA QUALITE DE L'EAU PEUT ENCORE ETRE AMELIOREE. En effet l'eau peut présenter un caractère agressif vis-à-vis des réseaux de distribution.

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.ars.auvergne.sante.fr sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

ARS Auvergne
60, av de l'Union Soviétique
63057 CLERMONT-FD Cedex 1
Tel : 04.73.74.49.00

QUELLES SONT LES MODALITES DU CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE CONSOMMATION ?

Le contrôle sanitaire effectué par la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé complète l'auto-surveillance opérée par l'exploitant du réseau. Ce contrôle s'exerce dans le cadre de dispositions réglementaires très précises (Articles R. 1321-1 et suivants du Code de la Santé Publique) qui prévoient des procédures de vérifications des moyens de prévention mis en œuvre lors de la création de nouveaux ouvrages, des visites techniques périodiques des équipements en cours d'exploitation et la réalisation d'un suivi analytique par échantillonnage tant au niveau de la production (captage et installations de traitement) que de la distribution (réseau). La fréquence et la nature des investigations pratiquées dépendent du nombre d'habitants concernés et des facteurs de risques identifiés. Ils varient donc dans de larges proportions selon les secteurs. Les résultats de ces recherches sont régulièrement transmis au responsable du réseau pour action et information des usagers par voie d'affichage.

QUELLE EST LA SIGNIFICATION DES INDICATEURS DE QUALITE ?

BACTERIOLOGIE : La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de bactéries témoins de contamination fécale. Ces germes, peu dangereux par eux même, montrent que des organismes pathogènes peuvent aussi s'introduire dans le réseau. Leur présence dans l'eau révèle donc un manque de fiabilité des équipements (défaut des captages, dysfonctionnement ou absence des installations de traitement, insuffisance dans l'entretien des ouvrages). Le risque principal est l'apparition de troubles intestinaux d'autant plus importants que les contaminations sont fréquentes et massives.

NITRATES : Les apports mal maîtrisés de matières fertilisantes peuvent être à l'origine d'une augmentation de la concentration en nitrates dans les ressources en eau. Le respect de la valeur réglementaire pour les eaux destinées à la consommation humaine permet d'assurer la protection des consommateurs les plus sensibles, c'est à dire les femmes enceintes et les nourrissons.

ARSENIC : Cet élément est parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central et donc dans les eaux qui en sont extraites. L'arsenic fait l'objet de précautions renforcées sur recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé.

FLUOR : Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. A dose modérée, il participe à la prévention des caries dentaires. A l'inverse, un excès de fluor peut provoquer des traces sur l'émail des dents. Lorsque l'eau du robinet est pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l) un apport complémentaire sous forme de sel de cuisine fluoré ou de comprimés peut vous être recommandé par votre dentiste.

MINERALISATION : C'est l'ensemble des sels minéraux en solution dans l'eau. Ces éléments sont étroitement liés à la géologie locale.

Parmi eux, les carbonates de calcium et de magnésium (calcaire) ont un rôle sanitaire important. Leur dépôt sur les parois intérieures des canalisations participe à réduire les possibilités de solubilisation des métaux indésirables durant la phase de transport de l'eau. Ceci est particulièrement utile lorsqu'il subsiste des conduites en **plomb** (branchements ou réseaux intérieurs d'immeubles) car l'ingestion répétée de faibles quantités de plomb présente des risques aujourd'hui bien identifiés, en particulier pour les enfants (saturnisme).

A contrario, trop de calcaire peut générer des problèmes d'entartrage sur les réseaux d'eau chaude.

PESTICIDES : Des résidus de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber affectent parfois la qualité des eaux de surface ou souterraines. Certains pesticides ont des effets ou sont susceptibles d'avoir des effets nocifs lorsqu'ils sont ingérés à faible dose pendant une longue période. Par précaution, la tolérance réglementaire pour les eaux destinées à la consommation humaine est très en dessous du seuil de toxicité connu.

ALUMINIUM : La présence d'aluminium dans les eaux de boisson est généralement due à une mauvaise maîtrise du traitement. En effet, les composés d'aluminium peuvent être utilisés comme anticoagulants dans les stations de traitement d'eau. L'aluminium peut être à l'origine d'une coloration de l'eau gênante pour le consommateur mais aucune conséquence sanitaire n'a été mise en évidence à ce jour.

QUELQUES INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES …

- **Les traitements complémentaires (adoucisseurs, purificateurs…) sont sans intérêt pour votre santé sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation, voire même dangereux car ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.**
- **Toute ressource (source ou puits particulier) doit être déclarée auprès de la mairie. Les connexions entre le réseau public et une conduite alimentée par une autre ressource en eau sont interdites.**

Ce document, destiné aux abonnés du service public de distribution d'eau, peut être reproduit sans suppression, ni ajout.
Son affichage dans les immeubles collectifs est encouragé.

Annexe 5

-

Tarifs eau et assainissement 2011

Direction de l'Eau et de l'Assainissement
Direction

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2011
TARIFS APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2011

La Ville de Clermont-Ferrand est engagée depuis de nombreuses années dans une politique d'amélioration constante de la qualité et de la fiabilité du service rendu aux usagers en matière d'assainissement et de distribution de l'eau, ainsi que dans une démarche d'information la plus large possible.

Ces dernières années, les volumes d'eau vendus subissent cependant une certaine érosion en raison de la prise de conscience en faveur des économies d'eau et en raison de l'amélioration des appareils domestiques et des process industriels.

Le service de distribution d'eau et le service d'assainissement constituent deux activités distinctes à caractère industriel et commercial qui sont retracées chacune dans un budget.

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les budgets des services publics à caractère industriel et commercial doivent être équilibrés en recettes et en dépenses. Il est interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre de ces services.
Par conséquent, seules les recettes provenant de l'exploitation du service permettent de financer les dépenses d'exploitation.

Il y a lieu de réajuster en conséquence les tarifs de vente d'eau et de redevance d'abonnement ainsi que ceux de redevance d'assainissement.

Par ailleurs, les redevances collectées et reversées aux organismes publics subissent des modifications qui influent sur le montant de la facture d'eau et d'assainissement supporté par l'usager.

I - Après l'examen des différentes propositions budgétaires établies par l'ensemble des services sur le budget annexe de l'assainissement pour l'année 2011, il ressort la nécessité d'une recette de :

- 3 600 000 € HT pour la part communale de la redevance d'assainissement (collecte des eaux usées)
- 3 200 000 € HT pour la part inter-communale de la redevance assainissement (traitement des eaux usées).

L'estimation du volume d'assiette de la redevance d'assainissement pour l'année 2011 est de 7 990 000 m³. Par conséquent, il est nécessaire de fixer le tarif de la redevance d'assainissement (part communale) à **0.462 € HT/m³** au lieu de 0.432 € HT/m³, soit une augmentation de **6.94 %.**

Concernant la part intercommunale, le tarif s'élève à **0.403 € HT/m³** au lieu de 0.362 € HT/m³, soit une augmentation de **11.33 %.**

De plus, suite à une étude des tarifs industriels en matière d'assainissement, il est proposé d'engager la suppression des coefficients de dégressivité contraire à une démarche de développement durable. Pour l'année 2011, il s'agit de supprimer la 5ème tranche de tarif c'est-à-dire le coefficient de dégressivité de 0.4 au delà de 50 000 m³.

II - S'agissant du budget annexe de distribution d'eau potable, l'équilibre de la section de fonctionnement nécessite une recette en vente d'eau aux abonnés d'un montant de 8 900 000 € HT.

La tendance actuelle de la consommation n'est pas à la hausse cependant la baisse tendancielle constatée depuis plusieurs années semble s'arrêter.
Il est pris comme hypothèse que les ventes d'eau en 2011 seraient identiques à celles réalisées en 2010 soit environ 9 400 000 m³.

En conséquence, il est nécessaire de porter le tarif pour la première tranche annuelle de 50 000 m³ à **0.947 € HT/m³** au lieu de 0.925 € HT/m³, soit une augmentation de **2.38 %.**

S'agissant de la 2ème tranche (au-delà de 50 000 m³), il avait été proposé en 2008 l'alignement progressif (sur 3 ans) du tarif sur celui de la 1ère tranche. La dernière étape de cette unification porte le tarif à **0.947 € HT/ m³** au lieu de 0.877 € HT/ m³, soit une augmentation de **7.98 %.**
La notion de tranche de consommation est donc supprimée.

S'agissant de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau reversée pour partie à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et pour partie à l'Etablissement Public Loire, il convient d'augmenter le tarif dans la mesure où les modalités de calcul de la redevance ont été modifiées. Il passerait de 0.046 €/ m³ à 0.048 €/ m³.
Concernant la redevance de pollution domestique (0.230 €/ m³ en 2010), le tarif est porté à 0.240 €/ m³ et celui de la redevance de modernisation des réseaux de collecte (0.180 €/ m³ en 2010) à 0.190 €/ m³. Ces deux redevances sont collectées pour l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Avec ces différentes propositions, la facture globale pour un usager consommant 120 m³ par an est portée de 288.42 € TTC à **305.59 € TTC** soit une augmentation de **5.95 %.**

Enfin, s'agissant des prestations diverses (déplacement de fontainiers, d'agents de salubrité ou de releveurs ; intervention de fontainiers ou d'agents de salubrité ; caution pour abonnement temporaire), les tarifs sont augmentés de **3 %.**
Les tarifs des analyses réalisées par le service municipal du contrôle des eaux sont maintenus afin de rester concurrentiel.

Il vous est proposé, en accord avec votre Commission, d'autoriser Monsieur le Maire, à approuver le tableau des tarifs 2011, eau et assainissement, ci-joint, qui sera annexé au rapport de présentation du budget.

Tarifs	Montants H.T euros 2011	Observations
DISTRIBUTION DE L'EAU		
ABONNEMENTS		
Diamètre du compteur en mm: 15	**14,86**	Montant pour une année destiné à couvrir les frais d'entretien et de renouvellement de l'ensemble de comptage.
20	**17,90**	
30	**26,01**	
40	**33,56**	
60	**65,56**	
80	**110,05**	
100	**139,79**	
150	**145,75**	
200	**150,21**	
250	**242,60**	
300	**284,12**	
400	**514,59**	
500	**678,28**	
CONSOMMATION EAU		
Prix du m^3	**0,947**	

REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT		
1-Collecte des eaux usées (Ville de Clermont-Ferrand) prix du m^3	**0,462**	Les coefficients de dégressivité suivants s'appliquent au volume annuel consommé par les établissements industriels : - jusqu'à 6 000 m3 : 1 - de 6 001 à 12 000 m3 : 0,8 - de 12 001 à 24 000 m3 : 0,6 - au delà de 24 000 m^3 : 0,5
2-Traitement des eaux usées (Clermont Communauté) prix du m^3	**0,403**	
ORGANISMES PUBLICS		
Préservation des ressources en eau (prix du m^3)	**0,048**	Reversé à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ("redevance prélèvement") et à l'Etablissement Public Loire ("redevance soutien d'étiage")

Redevance pollution domestique (prix du m^3)	**0,240**	Reversé à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le nouveau montant s'appliquera à partir du 1er janvier 2011, y compris sur les volumes consommés avant cette date.
Redevance modernisation des réseaux de collecte (prix du m^3)	**0,190**	Reversé à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le nouveau montant s'appliquera à partir du 1er janvier 2011, y compris sur les volumes consommés avant cette date.

TOTAL PRIX / M^3 pour un abonné domestique		
Partie proportionnelle H.T	2,290	Hors redevance abonnement
T.V.A. 5,5%,	0,126	
Partie proportionnelle T.T.C.	**2,416**	
Total H.T.	2,414	y compris redevance abonnement 15 mm (pour une consommation annuelle de 120 m^3)
T.V.A. 5,5%,	0,133	
Total T.T.C.	**2,547**	

PRESTATIONS DIVERSES		
DEPLACEMENT FONTAINIERS, AGENTS DE SALUBRITE OU RELEVEURS	**25,47**	Tarif forfaitaire
INTERVENTION FONTAINIERS OU AGENTS DE SALUBRITE	**30,97**	Tarif horaire
VERIFICATION DE CONFORMITE DE BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT	**79,94**	Tarif forfaitaire

CAUTION POUR ABONNEMENT TEMPORAIRE Matériel équipé d'un compteur	diamètre 20 mm	**303,82**	Caution garantissant le prêt de matériel pour prélèvement d'eau sur la voie publique
	diamètre 40 mm	**499,84**	
	diamètre > 40 mm	**999,68**	

SERVICE CONTRÔLE DES EAUX - TARIFS ANALYSES 2011

Une prise en charge est facturée systématiquement par échantillon. En cas de dépôts de plus de 10 échantillons pas de prise en charge de l'échantillon.

Pour les analyses autres que des analyses d'un type prédéfini (titres), la tarification est de nature séquentielle : elle est obtenue en faisant la somme des tarifs de base de chaque essai (paramètres)

Une remise pour cumul d'échantillons de même séquence analytique peut être concédée dans les conditions suivantes :

5 ou plus de 5 échantillons :.....5%,

10 ou plus de 10 échantillons :....10%

20 ou plus de 20 échantillons :....15%

Déplacement hors agglomération : tarif établi selon le tarif officiel en vigueur.

Certaines prestations : exploitation statistique de données, interprétation technique de résultats pourront faire l'objet d'une facturation soit selon accord contractuel soit par calcul au temps passé.

Les analyses officielles d'eaux destinées à la consommation humaine sont réglementées par l'Arrêté du 21 décembre 1992 fixant le tarif maximum applicable par détermination (tarif hors T.V.A.). La modification tarifaire pourra intervenir dès parution du nouveau texte d'actualisation abrogeant le précèdent.

Code Titre	Désignation du titre	Montant € H.T. 2011
SE-AGRESSIVITE	Etude de l'agressivité	65,60
SE-B1	Bactériologie de l'eau B1	38,44
SE-B2	Bactériologie de l'eau B2	47,15
SE-B3	Bactériologie de l'eau B3	56,17
SE-BACT-PISCINE	Bactériologie : eau de piscine	47,15
SE-BACTERIO-JACUZZI	Bactériologie jacuzzi	57,40
SE-BI ANIONS CATIONS	Anions cations (Balance Ionique)	5,97
SE-CHIMIE-PISC	Chimie eau de piscine	37,66
SE-ChlorePiscine	Bilan du chlore dans les piscines	14,18
SE-POTABILITE	Potabilité chimique	41,51
SE-D1+	D1+	72,57
SE-D1++	D1++	79,75
SE-P1+	P1+	120,95
SE-P1++	P1++	128,13
SE-EU	Suivi eaux usées (DCO-DBO5-MES-NTK-Ptot)	71,30
SE-Eubilan	Suivi eaux usées (DCO-DBO5-MES-NTK-Ptot-NH4-NO3-NO2-PO4)	93,66

Code Paramètre	Désignation	Montant € H.T. 2011
SE-AGFL	Argent (AA Flamme)	15,05
SE-ALFL	Aluminium (AA flamme)	15,05
SE-ALFR	Aluminium (AA Four)	24,07
SE-NH4	Ammonium (E.P.)	5,34
SE-NH4EU	Ammonium (EU) Distillation	9,06
SE-SBFL	Antimoine (A.A Flamme)	15,05
SE-SBFR	Antimoine (A.A.Four)	24,07
SE-AGFR	Argent (AA Four)	24,07
SE-ASFR	Arsenic (AA Four)	24,07
SE-NTK	Azote Kjeldahl (E.P.)	17,16
SE-BAFR	Baryum (AA Four)	24,07
SE-BIOX	Bioxyde de Chlore	4,40
SE-B	Bore	15,05
SE-CDFR	Cadmium (AA Four)	24,07
SE-CDFL	Cadmium flamme	15,05
SE-CA1	Calcium (complexométrie)	6,08
SE-CA	Calcium (AA flamme)	15,05
SE-CO3	Carbonates (calcul)	3,70
SE-CLACT	Chlore Actif	7,14
SE-CLCOMB	Chlore Combiné	3,63
SE-CLDISP	Chlore Disponible	3,63
SE-CLLIB	Chlore Libre	3,31
SE-CLTOT	Chlore Total	3,31
SE-CLO2	Chlorites	3,78
SE-CL	Chlorures (C.I.)	4,95
SE-CRFL	Chrome (AA Flamme)	15,05
SE-CRFR	Chrome (AA Four)	24,07
SE-CRHEX	Chrome hexavalent	15,05
SE-CO2L	CO2 libre	5,46
SE-COFL	Cobalt (AA Flamme)	15,05
SE-COFR	Cobalt (AA Four)	24,07
SE-COLITH	COLIFORMES THERMOTOLERANTS (membrane)	18,16
SE-COLITTX	COLIFORMES TOTAUX (membrane)	18,16

SE-COND25	Conductivité à 25 °C	3,31
SE-COND25AM	Conductivité après Marbre	3,63
SE-CUFR	Cuivre (AA Four)	24,07
SE-CUFL	Cuivre (AA Flamme)	15,05
SE-CNT	Cyanures totaux	20,89
SE-CNL	Cyanures libres	10,52
SE-DBO5	DBO5 (sur eau brute)	21,85
SE-DCO	DCO (sur eau brute)	16,36
SE-DEGRE	Degré chlorométrique	7,47
SE-DETANIO	Détergents anioniques	17,21
SE-DISTIL	Distillation	6,61
SE-TH	Dureté totale TH	5,73
SE-ECOLI1	E. Coli (membranes)	20,47
SE-ECOLI2	E. Coli (microplaques)	26,73
SE-ENTERO1	ENTEROCOQUES FECAUX (membranes)	9,91
SE-ENTERO2	ENTEROCOQUES FECAUX (microplaques)	26,73
SE-SNFL	Etain (A.A Flamme)	15,05
SE-SNFR	Etain (A.A. Four)	24,07
SE-FEFL	Fer (AA Flamme)	15,05
SE-FEFR	Fer (AA Four)	24,07
SE-FILT	Filtration (ou centrifugation)	9,28
SE-F	Fluorures (C.I.E.P)	11,77
SE-PREL	Forfait déplacement et prélèvement	21,85
SE-FLAC S	Frais de flaconnage	0,81
SE-FLAC B3	Frais de flaconnage pour analyse B3	0,81
SE-FLAC D	Frais de flaconnage pour analyse D	1,62
SE-FLAC P1	Frais de flaconnage pour analyse P1	1,62
SE-FLAC P2P	Frais de flaconnage pour analyse P2P	2,42
SE-FLAC P2S	Frais de flaconnage pour analyse P2S	4,04
SE-FLAC P3	Frais de flaconnage pour analyse P3	8,10
SE-FLAC RP	Frais de flaconnage pour analyse RP	4,04
SE-FLAC RS	Frais de flaconnage pour analyse RS	11,33
SE-GT37	GERMES MESOPHILES AEROBIES TOTAUX 37 °C	3,92
SE-GT22	GERMES MESOPHILES AEROBIES TOTAUX 22 °C	3,92
SE-H2S	Hydrogène sulfuré	9,81
SE-OXYD	Indice permanganate	6,86

SE-IPHE	Indice phénol	19,67
SE-LEG1	Légionelles (prélèvement+analyse sur 1 échantillon avec résultats négatifs)	88,54
SE-LEG2	Légionelles (prélèvement+analyse sur échantillon supplémentaire avec résultats négatifs)	67,00
SE-LEG3	Légionelles (prélèvement+analyse sur 1 échantillon avec résultats positifs)	188,54
SE-LEG4	Légionelles (prélèvement+analyse sur échantillon supplémentaire avec résultats positifs)	167,00
SE-LEVMOIS	LEVURES ET MOISISSURES	9,96
SE-LI	Lithium (AA Flamme)	15,05
SE-MES	M.E.S.	9,56
SE-MG	Magnésium (AA flamme)	15,05
SE-MNFL	Manganèse (A.A Flamme)	15,05
SE-MNFR	Manganèse (A.A Four)	24,07
SE-MD	Matières décantables	7,14
SE-MM	Matières minérales	12,26
SE-MO	Matières organiques	6,86
SE-MST	Matières sèches totales	12,16
SE-MVS	Matières volatiles	12,16
SE-HG	Mercure (Hg vapeur froide)	31,15
SE-MINE	Minéralisation	10,98
SE-NIFL	Nickel (A.A Flamme)	15,05
SE-NIFR	Nickel (A.A Four)	24,07
SE-NO2	NO2 (E.P.)	4,51
SE-NO3	NO3 (C.I.)	4,70
SE-PO4	Orthophosphates	6,57
SE-PO4-1	Orthophosphates (C.I.)	6,57
SE-O2	Oxygène dissous	3,48
SE-PH	pH (EP)	3,31
SE-PHAM	pH après marbre	3,63
SE-PTOT	Phosphore total	14,30
SE-PBFL	Plomb (A.A Flamme)	15,05
SE-PBFR	Plomb (A.A Four)	24,07
SE-K	Potassium (AA Flamme)	15,05
SE-PCHARGE	Prise en charge de l'échantillon	6,28
SE-PSEUDO	PSEUDOMONAS AERUGINOSA	10,13

SE-PSEUDOFLUO	PSEUDOMONAS FLUORESCENS	10,13
SE-RESEC105	Résidus secs à 105 °C	11,61
SE-RESEC180	Résidus secs à 180 °C	11,16
SE-SALMO1	SALMONELLA (dans 1 litre)	46,80
SE-SALMO5	SALMONELLA (dans 5 litres)	46,80
SE-SEFL	Sélénium (A.A. Flamme)	15,05
SE-SEFR	Sélénium (A.A.Four)	24,07
SE-SI	Silice	5,26
SE-NA	Sodium (A.A Flamme)	15,05
SE-SBASR	SPORES DE BACTERIES ANAEROBIES SULFITO-REDUCTRICES	8,74
SE-STAB	Stabilisant piscine	3,63
SE-STAPH	STAPHYLOCOQUES PATHOGENES	18,78
SE-SEH	Substances extractibles à l'hexane (SEH)	25,16
SE-SEC	Substances extractibles au chloroforme (SEC)	20,79
SE-SUTOT	Sucres totaux	11,19
SE-SO4	Sulfates (C.I.)	7,33
SE-TAAM	TA après Marbre	4,06
SE-TACAM	TAC après marbre	4,06
SE-HUM	Taux d'humidité	5,14
SE-TEMP	Température de l'eau	2,21
SE-THAM	TH après marbre	6,29
SE-TAC	Titre alcalimétrique complet TAC	3,70
SE-TA	Titre alcalimétrique TA	3,70
SE-TURB	Turbidité	3,31
SE-ZNFL	Zinc (A.A. Flamme)	15,05

Les frais d'affranchissement des courriers adressés en recommandé avec accusé de réception aux débiteurs retardataires ou négligents sont mis à leur charge. Les tarifs ci-dessus s'appliquent également aux usagers résidant dans les communes limitrophes.

Annexe 6

-

Dépenses d'exploitation prévisionnelles eau et assainissement 2011

Les tableaux ci-dessous reprennent les **dépenses d'exploitation prévisionnelles inscrites au budget primitif 2011** (délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2010).

Dépenses d'exploitation prévisionnelles 2011 - Budget eau		
Chap./art	**Libellé**	**Montant € HT**
011	Charges à caractère général	5 064 020
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 904 320
014	Atténuation de produits	1 700 000
65	Autres charges de gestion courante	10 000
66	Charges financières	540 200
67	Charges exceptionnelles	97 000
68	Dotation aux provisions et dépréciations	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	
022	Dépenses imprévues	
023	Virement à la section d'investissement	375 840
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 062 000
043	Opérations à l'intérieur de la section d'exploitation	
	TOTAL	**12 753 380**

Dépenses d'exploitation prévisionnelles 2011 – Budget assainissement		
Chap./art	**Libellé**	**Montant € HT**
011	Charges à caractère général	6 422 750
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 440 050
014	Atténuation de produits	1 370 000
65	Autres charges de gestion courante	11 500
66	Charges financières	884 200
67	Charges exceptionnelles	113 000
68	Dotation aux provisions et dépréciations	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	
022	Dépenses imprévues	
023	Virement à la section d'investissement	325 580
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 807 900
043	Opérations à l'intérieur de la section d'exploitation	
	TOTAL	**13 374 980**

Annexe 7

-

Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés
et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention
(loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

Note d'information de l'agence de l'eau Loire-Bretagne



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

agence de l'eau Loire-Bretagne

Établissement public du ministère chargé du développement durable

L'agence de l'eau *vous informe*

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose désormais au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement *(loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006)*. Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.

La majeure partie des redevances est perçue dans la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires).

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple : tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

- Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution,** que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**. Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

- Une autre redevance dite « prélèvement » est due par les services d'eau en contre partie de leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

- Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des



modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs… par exemple).

- Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par **le comité de bassin où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau et de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

QUI PAYE QUOI ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 15 % du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.
En 2010, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 321 millions d'euros dont 253 en provenance de facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2010 ? *(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)*



70,20 €
payés par les abonnés
(répercutés sur le prix de l'eau)
de redevance de pollution domestique
(y compris modernisation de collecte)

4,71 €
payés par les industriels et les activités économiques concernés *(hors MDPA)*
de redevance de pollution

0,90 €
payé par les éleveurs concernés
de redevance de pollution

0,90 €
payé par les usagers concernés *(pêcheurs)*
de redevance pour la protection du milieu aquatique

11,05 €
payés par les collectivités
(répercutés sur le prix de l'eau)
de redevance de prélèvement sur la ressource en eau

8,04 €
payés par les activités économiques dont les irrigants
de redevance de prélèvement sur la ressource en eau

4,20 €
payé par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercuté sur le prix des produits
(part agence de l'eau)
de redevance de pollution diffuse

A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales…) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs…) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 euros d'aides en 2010 ?



5,27 €
aux acteurs économiques
pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets

51,82 €
aux collectivités
pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales
dont 33 € pour la solidarité envers les communes rurales

8,91 €
principalement aux collectivités
pour la restauration et la protection des milieux aquatiques,
en particulier, des cours d'eau - renaturation, continuité et écologique - et des zones humides

6,24 €
pour l'animation des politiques de l'eau
dont 0,55 € d'aides à la solidarité humanitaire :
études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, internationale, éducation, information

16,94 €
principalement aux collectivités
dont 9,87 € pour la solidarité envers les communes rurales
pour la protection de la ressource et l'eau potable,
notamment vis-à-vis des pollutions diffuses et pour la protection des captages - SDAGE, Grenelle, prioritaires

10,82 €
aux exploitants concernés
pour des actions de dépollution dans l'agriculture

Exemples d'actions aidées par l'agence de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne *(chiffres 2010)*

Pour dépolluer les eaux

- 98 nouvelles stations d'épuration aux normes européennes mises en service en 2010

Pour préserver les ressources en eau potable

- 58 captages prioritaires en cours de protection
- 100 000 hectares de surface agricole utile faisant l'objet de mesures agroenvironnementales

Pour restaurer et protéger les milieux aquatiques et humides, la biodiversité, la qualité de l'eau et gérer les effets climatiques

- 5 814 kilomètres de berges de cours d'eau restaurés ou entretenus
- 3 720 hectares de surface de zones humides protégées dont 212 hectares par acquisition
- 68 ouvrages où la continuité écologique est restaurée
- 84 % de surface du bassin couvert par des Sage *(schéma d'aménagement et de gestion des eaux)*

Pour la lutte contre les pollutions diffuses et toxiques

- 207 contrats « zéro phyto » passés avec les communes
- 439 opérations de réduction des rejets de produits toxiques concernant les activités industrielles et commerciales

Pour la gestion solidaire des eaux

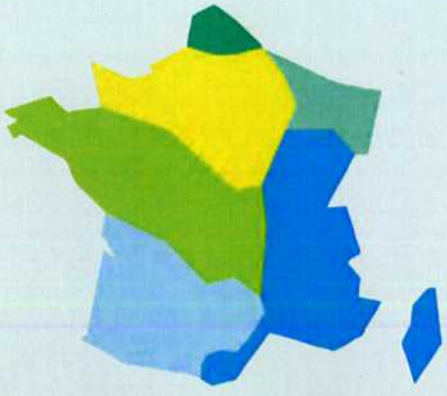
- 120 000 personnes bénéficiaires des opérations engagées dans les pays en voie de développement
- 2 163 opérations liées à la solidarité urbain-rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales

Pour la protection du littoral

- 85 opérations de protection des plages, des sites de pêche à pied et des zones de production de coquillages

Pour renforcer la cohérence des actions

- 294 contrats avec des syndicats de bassin ou de rivière pour protéger les ressources en eau et restaurer les milieux aquatiques



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,
- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en oeuvre des objectifs des schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux **(Sdage)** intégrant les objectifs du **Grenelle de l'environnement**.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable.** Elles regroupent **1800 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

le bassin Loire-Bretagne



Agence de l'eau Loire-Bretagne
avenue Buffon - BP 6339
45063 ORLEANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74



L'agence de l'eau Loire-Bretagne

La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire national métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents (120 000 km²), au bassin de la Vilaine, et aux bassins côtiers bretons et vendéens.

Il concerne 10 régions et 36 départements pour tout ou partie, 7 365 communes et près de 12 millions d'habitants.

Il est caractérisé par :
- sa grande façade littorale avec 2 600 km de côtes,
- la présence de deux massifs montagneux anciens aux extrémités, le Massif central à l'est, le Massif armoricain à l'ouest, et au centre une vaste plaine traversée par la Loire, plus long fleuve de France avec ses 1 012 km de cours d'eau au régime très contrasté,
- son empreinte rurale marquée et la présence d'une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante : les deux tiers de l'élevage français et 50 % des productions céréalières sont situés en Loire-Bretagne.

Pour en savoir plus : www.eau-loire-bretagne.fr

Conception et réalisation : département communication externe/documentation (AERM) - direction de l'information et de la communication (AELB)
© mars 2011, agence de l'eau Rhin-Meuse /// Crédits photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - istockphoto & Jean-Louis Aubert - Médiacité

Changeons de point de vue sur l'eau !



Le développement durable de nos territoires nécessite un regard neuf sur la valorisation des ressources en eau. Restaurer le fonctionnement et la biodiversité des milieux aquatiques, protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable, lutter contre toutes les pollutions, tels sont les grands chantiers du Grenelle Environnement sur lesquels il faut investir.

Les Agences de l'Eau et l'ONEMA sont plus que jamais aux côtés des collectivités et de leurs élus pour, **ensemble, faire de l'eau une source d'avenir.**

GRENELLE ENVIRONNEMENT ENTRONS DANS LE CONCRET D'APRÈS

LES AGENCES DE L'EAU

ONEMA Office national de l'eau et des milieux aquatiques

www.lesagencesdeleau.fr

Annexe 8

-

Exemple de facture semestrielle 2011 pour un abonné domestique

(2 factures par an sur relevés de compteurs effectifs)

Remarque : cette facture du 1er semestre 2011 comporte
des périodes facturées sur 2010 au tarif 2010 et des périodes facturées sur 2011 au tarif 2011

Référence à rappeler
4092801 / 2011 0055 11276 J

Adresse desservie

Direction des Services Techniques

SERVICE MUNICIPAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

58 BOULEVARD BERTHELOT
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 42 62 40
Fax 04 73 42 66 16

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8 h15 à 17 h45 sans interruption

En dehors de ces heures et en cas d'urgence, tél. 18

Votre interlocutrice : Corinne CANO
Tél. 04 73 42 61 64

Expéditeur TRESORERIE PRINCIPALE MUNICIPA
67, BD FRANCOIS MITTERRAND
63000 CLERMONT-FERRAND

Destinataire

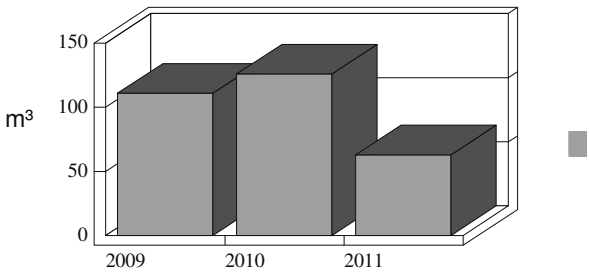
DUPLICATA FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT
Réf. Facture : 2011 0055 11276 J du 21/06/2011

Pour toute information relative au règlement de la facture, contacter la Trésorerie Municipale
67, Bd François Mitterrand TEL 04 73 29 74 85

Voir modalités de réglement au verso

(TVA acquittée sur les débits) n° SIRET 216 301 135 00010
(TVA EAU : FR 4J 216 301 135)
(TVA ASST : FR 3W 216 301 135)

EVOLUTION DE VOTRE CONSOMMATION



Présentation simplifiée de votre facture (voir détail au dos)

Votre consommation	**76 m³**

	Montant TTC
Abonnement	8,46
Consommation	182,33

Total de la facture en Euro	**190,79**

DATE LIMITE DE PAIEMENT AU 09/08/2011
Modalités de règlement : voir au dos

PAIEMENT A EFFECTUER A :

TRESORERIE MUNICIPALE
67, boulevard François Mitterr
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél.: 04 73 29 74 80

Réf. Fact.	2011 0055 11276 J
Montant	190,79 €

Réf. à rappeler : 4092801 / 2011 0055 11276 J

NE RIEN INSCRIRE SOUS CETTE LIGNE

T A L O N D E P A I E M E N T
NE PAS PLIER S.V.P.

Poste compt. : 063011
Etablissement : LA — N° d'ordre : 001130055011276
Code facture : 1 — Lettre clé : J
Code recette : EA — Exercice : 11 (Prise en charge)

TRESORERIE MUNICIPALE
63000 CLERMONT-FERRAND

+10000001907925063011287104105111001130 57>0550112760923+

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE RÉF. 2011 0055 11276 J

Réf. à rappeler : 4092801 / 2011 0055 11276 J

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m³	
235134	15 mm	16/06/2011	2461	25/11/2010	2385	76	point donné par abonné

LIBELLÉ	Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau						**87,91**
Abonnement						
période du 26/11/2010 au 31/12/2010	36	12,38	1,22	5,50	0,07	1,29
période du 01/01/2011 au 16/06/2011	167	14,86	6,80	5,50	0,37	7,17
Consommation d'eau						
tranche 1 période du 26/11/2010 au 31/12/2010	13	0,925	12,03	5,50	0,66	12,69
tranche 1 période du 01/01/2011 au 16/06/2011	63	0,947	59,66	5,50	3,28	62,94
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)						
période du 26/11/2010 au 31/12/2010	13	0,046	0,60	5,50	0,03	0,63
période du 01/01/2011 au 16/06/2011	63	0,048	3,02	5,50	0,17	3,19
Collecte et Traitement des eaux usées						**68,40**
Collecte des eaux usées (Ville de Clermont-Fd)						
tranche 1 période du 26/11/2010 au 31/12/2010	13	0,432	5,62	5,50	0,31	5,93
tranche 1 période du 01/01/2011 au 16/06/2011	63	0,462	29,11	5,50	1,60	30,71
Traitement des eaux usées (Clermont-Communauté)						
tranche 1 période du 26/11/2010 au 31/12/2010	13	0,362	4,71	5,50	0,26	4,97
tranche 1 période du 01/01/2011 au 16/06/2011	63	0,403	25,39	5,50	1,40	26,79
Organismes Publics						**34,48**
Redevance pollution (Agence de l'Eau)						
tranche 1 période du 26/11/2010 au 31/12/2010	13	0,240	3,12	5,50	0,17	3,29
tranche 1 période du 01/01/2011 au 16/06/2011	63	0,240	15,12	5,50	0,83	15,95
Red Modernisation réseaux collecte (Agence l'Eau)	13	0,19	2,47	5,50	0,14	2,61
Red Modernisation réseaux collecte (Agence l'Eau)	63	0,19	11,97	5,50	0,66	12,63
TOTAL A PAYER			**180,84**		**9,95**	**190,79**

Explications

Abonnement : destiné à couvrir les frais d'entretien et de renouvellement de l'ensemble de comptage. Indépendant de la consommation, son montant est calculé à partir d'un tarif annuel rapporté au nombre de jours.

Préservation des ressources en eau : reversée à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ; cet établissement public participe financièrement aux actions d'amélioration de la gestion de la ressource .

Redevance de modernisation des réseaux de collecte : reversée à l'Agence de l'Eau à compter de la facturation 2008

Lutte contre la pollution : reversée à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ; permet d'aider financièrement les collectivités à restaurer la qualité de l'eau (assainissement) .

MODALITES DE REGLEMENT (si nous n'avez pas encore opté pour le prélèvement automatique vous pouvez nous contacter au n° de tél indiqué au recto)

- En espèces : présentez-vous muni de votre facture à la **Trésorerie Municipale, 67 bd François Mitterrand**
Un reçu vous sera remis.

La Trésorerie Municipale est ouverte : du lundi au vendredi de 8h 00 à 11h45 et de 12h30 à 15h30

- Par chèque : libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC : découpez le talon de paiement selon les pointillés et glissez-le avec votre chéque dans une enveloppe affranchie, adressée à

Trésorerie Municipale
67, bd François Mitterrand
63000 Clermont - Ferrand